

5 - Orientations Budgétaires 2015 - Actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) - Rapport de présentation

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le budget 2015 constituera le premier budget préparé complètement par la nouvelle Municipalité, issue des élections de mars 2014. Ce sera aussi le premier budget, en année pleine, de la mandature 2014-2020. **A ce titre, c'est un point de départ.** Il doit permettre de poser les bases de la réalisation du programme municipal, en rappelant nos grandes priorités politiques, en actualisant le cadre budgétaire, technique et opérationnel de notre action, en programmant les moyens qui y seront affectés sur six ans et en restant très attentif à l'évolution rapide du contexte financier, économique, social et politique.

Cette démarche est l'approche classique de la construction **d'un plan de mandat municipal**, préparé et réfléchi avant les élections, actualisé, programmé, puis décliné, délégation par délégation, projet par projet au lendemain des élections. Ce travail nous l'avons mené sur 2014, comme cela a été le cas en 2001, puis en 2008.

Or, le contexte national et local a fondamentalement changé depuis une dizaine d'années. En 2009, la généralisation de la crise financière au monde économique, l'accentuation des besoins sociaux et sociétaux et le recul de l'Etat nous ont obligé une première fois à revoir sensiblement nos priorités et notre stratégie budgétaire, en cours de mandat. Cette complexité croissante ne nous a pas, pour autant, amené à perdre de vue nos grands objectifs, ni à nous résoudre à accepter la dégradation de nos comptes.

Nous avons eu l'occasion de le dire en 2014 : la signature de la Ville reste de qualité, ses capacités d'action et ses ambitions sont préservées.

Pour autant, nous sommes désormais confrontés à des contraintes et à des facteurs d'incertitude d'une ampleur inégalée. Si le contexte économique et financier est de plus en plus prégnant pour les Collectivités Locales depuis 2009, c'est à une baisse sans précédent des dotations de l'Etat que nous devons faire face aujourd'hui, après leur ralentissement, puis leur gel programmés. La crise financière, devenue ensuite la crise des dettes souveraines, n'a été que le facteur révélateur des désordres du système actuel. Cependant, la France est liée par ses engagements européens. Et, à ce titre, elle s'est engagée dans **une stratégie pluriannuelle de redressement de ses comptes. Les Collectivités Locales font partie intégrante de la sphère publique.** Elles sont donc directement concernées, même si leur contribution aux déficits publics est marginale. Il y a donc là un devoir de solidarité qui s'impose à nous.

A ces enjeux, s'ajoute la question du dérèglement climatique et de l'épuisement des ressources, qui implique dès à présent d'anticiper et de mettre en œuvre des politiques d'adaptation. C'est d'ailleurs en ayant conscience des enjeux émergents que la France s'est mobilisée et porte la prochaine Conférence Internationale sur le Climat.

En 2015, plus encore que sur les exercices passés, **il est particulièrement difficile de construire le plan de mandat, dans un cadre figé et sécurisé.**

C'est vrai s'agissant de nos recettes (baisse des dotations, impact de la crise économique sur la fiscalité indirecte notamment), mais aussi de nos dépenses (coût de l'énergie, prévision quant à l'évolution de l'inflation et des marchés financiers, coût de production du service public, développement des besoins sociaux et sociétaux croissants de nos concitoyens). Ces facteurs économiques pèsent sur la durée. En effet, **la réduction des déficits publics n'est pas une fin en soi** ; c'est la condition du rétablissement des capacités de productions concurrentielles de la France, indispensables à son adaptation aux contraintes de la compétition internationale, pour retrouver le chemin de la croissance et de l'emploi. Le rythme de ce redressement n'est pas neutre sur l'intensité et la poursuite de l'effort que nous aurons à mener au niveau local.

A ce jour, la baisse des dotations de l'Etat n'est annoncée que jusqu'en 2017. Elle pourrait se poursuivre au-delà en cas de difficultés économiques persistantes. **La prudence est donc de mise et l'exercice de la prospective ne peut plus se concevoir comme il y a quelques années**, en mesurant et corrigeant les éventuels écarts par rapport à des données de référence.

Pour cette raison, c'est le pragmatisme qui doit primer. Nous devons aborder la programmation de ce mandat, en distinguant l'essentiel de nos engagements, en acceptant de discuter des conditions de leur faisabilité si les contraintes extérieures s'avèrent trop fortes et en adaptant nos politiques publiques : à court terme dès 2015 aux moyens nouveaux qui sont les nôtres, mais surtout à moyen terme, en préparant et en ajustant progressivement notre action pour ne pas avoir à subir la contrainte de brusques revirements.

Nous l'avons fait jusqu'à présent, en nous appuyant sur les atouts de la Ville : un service public de qualité qui a fait ses preuves, la force de l'administration en régie, la modernité d'une gestion au service des Bisontines et des Bisontins, des fondamentaux de gestion sains et solides.

Le budget 2015 sera construit dans cet esprit, avec l'objectif d'amorcer une transition vers un nouveau modèle.

Pour appuyer le débat d'Orientations Budgétaires, **le rapport de présentation est construit en six parties successives** :

- I. La situation financière de la Ville au 31/12/2014**
- II. La nouvelle donne des finances locales**
- III. De l'exécution du budget 2014 à la préparation du budget 2015**
- IV. La nécessaire adaptation des budgets futurs**
- V. La construction du BP 2015**
- VI. La structure budgétaire du BP.**

I. La situation de la Ville au 31/12/2014

1. Une stratégie constante depuis 2001

1.1. Une logique de mandats

La bonne situation financière de la Ville constitue un atout et un point d'appui pour la poursuite de son action dans le contexte actuel. C'est la conséquence d'une stratégie municipale posée en 2001, déclinée et actualisée régulièrement depuis. Le débat d'Orientations Budgétaires est un moment privilégié pour s'en expliquer. Non seulement la situation financière est transparente et maîtrisée, mais surtout les fondamentaux de la Ville sont positifs. Comme toute approche de cette nature, les choix et les réalisations sont à apprécier sur la durée.

Le premier mandat 2001-2008 a été un mandat de consolidation : consolidation des équilibres financiers de la Ville, renforcement de ses marges de manœuvre budgétaires, mise en place d'une nouvelle gouvernance, modernisation de l'administration municipale et des services publics, programmation des grands projets pluriannuels inscrits au PPI, affichage d'une stratégie de développement résumée dans Besançon 2020, inscription du développement durable au cœur de nos politiques, amorce d'un rapprochement progressif avec l'Agglomération au travers de compétences significatives transférées au Grand Besançon : les transports, les déchets, le développement économique notamment. C'est cette vision globale qui a permis de préparer Besançon aux grands changements qui sont autant d'enjeux aujourd'hui : les enjeux climatiques, énergétiques et de déplacements ; la création de richesses pour le territoire ; le renforcement des connexions avec les agglomérations voisines ; la qualité de l'habitat et du développement urbain ; le service public, pour qu'il soit à la fois compétitif et de qualité, rassembleur et citoyen.

Les bases posées ont permis un effort considérable de développement partagé avec l'Agglomération sur le mandat 2008-2014. Nous avons choisi de renouveler en profondeur la Ville : avec le projet de Tramway, la requalification des espaces publics, la création de « locomotives » en terme de développement et d'attractivité, notamment culturelle, le renforcement des pôles de Temis 1 et Temis 2, l'accueil de la LGV, l'engagement dans une transition écologique et énergétique, etc... Pour la Ville, cette stratégie était aussi une stratégie d'investissement, nécessitant la mobilisation progressive de marges de manœuvre affectées à une politique très clairement volontariste.

Cette stratégie a été renforcée à partir de 2009 et de 2010, en raison de la dégradation du contexte économique, la Collectivité se positionnant clairement comme donneur d'ordres. Cette orientation a aussi été portée par le CCAS qui a renouvelé ses interventions, pour soutenir les plus fragiles, accompagner les personnes éloignées de l'activité et atténuer globalement les effets de la crise. Au final, les trois dernières années ont marqué Besançon de leur empreinte. Le tramway porté par le Grand Besançon y est pour beaucoup, même si le développement de la Ville ne se limite pas, bien sûr, à ce seul projet.

Après un mandat exceptionnel de mobilisation des énergies et de nos moyens financiers, le retour progressif à une situation normalisée était une évidence. C'est ce que prévoient les perspectives initiales : la poursuite des efforts de maîtrise de nos budgets et d'encadrement des dépenses de fonctionnement, le ralentissement puis le recalibrage de l'investissement (justifiant un moindre recours à l'emprunt), la valorisation des projets menés ou restant à mener, la priorité donnée au développement de nos atouts en s'appuyant sur les grandes réalisations de ces dernières années et la qualité de l'action publique.

Cette évolution stratégique était amorcée dans le budget 2014 ; elle sous-tendait le programme que nous avons défendu en mars 2014 auprès des Bisontines et des Bisontins : le choix de renforcer nos politiques, en privilégiant le développement de l'Agglomération et les complémentarités territoriales, en faisant fructifier les investissements réalisés ou programmés et en repositionnant l'action de la Ville sur ses missions de proximité, dans les quartiers et auprès de nos concitoyens.

Après un mandat de consolidation puis un mandat de mobilisation, 2014-2020 sera un mandat de stabilisation et de transition, ce qui n'est en aucun cas synonyme d'inertie ou de recul. A l'inverse, c'est la traduction d'une approche raisonnée du développement de notre territoire, avec la montée en puissance du Grand Besançon, l'intercommunalité représentant un atout qu'il nous faut encore renforcer. C'est aussi le mouvement général dans lequel s'inscrivent aujourd'hui les Collectivités Locales et les Territoires en redessinant de nouvelles cartes et de nouvelles collaborations pour démultiplier leurs potentiels. Nous voulons plus de proximité et de services auprès des habitants et un partage assumé des compétences au niveau du Grand Besançon. C'est l'aboutissement d'un mouvement amorcé dès 2001, c'est aussi la logique des politiques encouragées par l'Etat, qu'il s'agisse des nouvelles règles en matière de finances publiques, du rôle accordé aux intercommunalités ou de la réforme institutionnelle territoriale. Ce choix stratégique est aussi en parfaite cohérence avec notre volonté de renforcer le poids de Besançon au sein de la future grande région Bourgogne Franche-Comté.

Enfin, ce positionnement assumé du nouveau mandat est en cohérence avec la stratégie budgétaire pluriannuelle, puisqu'il s'agit au cours de ces six ans d'amortir les efforts budgétaires volontairement consentis entre 2008 et 2014, comme le prévoient les simulations et les modèles financiers. Il est aussi impératif de maintenir notre situation financière, en révisant le cadrage de référence, avec **une priorité politique forte : la stabilisation de la pression fiscale.**

C'est donc une stratégie d'ensemble que nous avons choisi de décliner dès 2015.

1.2. Une stratégie budgétaire assumée

L'évolution des finances publiques et l'importance de l'effort demandé aux Collectivités Locales depuis 2014 va nous obliger à être plus rigoureux encore. Comme indiqué précédemment, cela ne signifie pas un brutal changement de cap, mais une accentuation des contraintes de pilotage que nous nous étions nous-mêmes fixées. De ce point de vue, l'approche pluriannuelle des budgets et l'ajustement régulier de nos modes d'intervention est un atout. Il nous a permis d'anticiper. Aujourd'hui, comme demain, c'est ce principe de responsabilité et de sincérité qui primera, car il serait incohérent d'annoncer des promesses irréalistes, comme de nier les difficultés actuelles des finances publiques. Pour autant, nous avons les moyens d'y faire face, sans renier nos politiques et nos engagements.

A titre de rappel, la politique budgétaire menée depuis 2008 avait deux aspects : optimiser l'investissement (donc le dynamisme économique et l'emploi), mais aussi **maîtriser les charges de fonctionnement de la Collectivité (notamment les crédits d'exploitation et les dépenses de personnel).**

Le critère majeur de l'action municipale est et demeure l'efficacité de nos actions, car toute intervention de la Ville se traduit par la mobilisation de moyens et d'argent publics, dont nous sommes responsables auprès des Bisontines et des Bisontins. Optimisation de l'investissement, recherche permanente d'économies sur le fonctionnement et maîtrise de l'endettement et de la fiscalité représentent ainsi les facettes d'une même réalité. On peut rappeler que sur le mandat précédent plusieurs limites avaient été fixées à ces différents indicateurs : une capacité de désendettement réalisée qui devait rester inférieure à 8 ans (alors que le choix était très clairement de faire progresser l'investissement, donc pour partie le financement par emprunt), un encadrement de l'épargne brute avec l'objectif de maintenir ce ratio, compte tenu de la structure budgétaire, au-dessus de 20 M€/an, enfin une évolution des taux d'impositions communaux qui devait s'inscrire en tout état de cause en-deçà de l'inflation sur le mandat.

Pour atteindre ces objectifs, un pilotage serré et le développement des outils de contrôle et d'analyse étaient nécessaires. Là aussi, la Ville a su anticiper, en modernisant ses outils. Elle a aussi su rester fidèle à ses valeurs, par exemple en mobilisant des emprunts éthiques et sans céder aux facilités des emprunts toxiques. Pour mémoire, l'encours de dette ne comporte aucun emprunt structuré au 01/01/2015.

Anticiper c'est aussi accompagner le changement et s'adapter aux contraintes externes. Il n'est pas inutile non plus de rappeler que si la baisse des dotations de l'Etat est aujourd'hui d'une ampleur particulièrement importante, le mouvement a été initié dès 2008. Entre 2008 et 2012, les dotations versées par l'Etat à la Ville, comme d'ailleurs à toutes les Collectivités Locales, ont été désindexées, partiellement puis totalement, puis gelées et enfin diminuées. Et dans le même temps, le désengagement de l'Etat ou le transfert insidieux de compétences non compensées a commencé à prendre des proportions inédites. Sur cette période, il a fallu apprendre à renoncer à plusieurs millions d'euros par an. Alors que la plupart des grandes Collectivités ont commencé dès cette période à baisser leur investissement, Besançon et le Grand Besançon ont à l'inverse choisi de ne pas différer les grands projets prévus entre 2008 et 2014, pour donner à la Ville et à l'Agglomération l'élan nécessaire à leur développement.

Au-delà du financement par emprunt, tous les leviers ont été mobilisés : un effort supplémentaire sur les crédits d'exploitation, le recalibrage du fonds de roulement, la mobilisation de nos partenaires et la recherche de cofinancements, la gestion active de la dette et du patrimoine, le renforcement des outils de contrôle de gestion et le développement de la mutualisation. Cette stratégie a permis de rendre compatibles les choix politiques, les contraintes de la crise financière et les impératifs de la sécurité budgétaire, au service de la réalisation du plan de mandat. La politique de transition écologique et énergétique de la Ville de Besançon a permis dès les mandats précédents de s'engager dans une réduction significative des dépenses énergétiques structurelles, l'émission de GES (qualité de l'air, de l'eau, des sols...) et d'amorcer de nouvelles pratiques quotidiennes pour lutter contre la vulnérabilité énergétique des plus précaires. Ces efforts ont bénéficié à l'ensemble des politiques de la Ville. Ils lui permettent d'être citée comme exemplaire au niveau national et international (label Gold Award Energy).

Avant d'aborder les inflexions à mettre en œuvre sur la période 2015-2020, il est utile de rappeler que les objectifs fixés ont été atteints.

2. Les résultats obtenus

Fin 2013, la Ville a renouvelé son logiciel et ses outils informatiques de prospective financière. Cette évolution fait suite au changement du système d'informations financières qui a donné lieu à l'acquisition et à l'installation d'un nouveau progiciel en 2012 (groupement de commandes Ville/Agglomération/CCAS), puis au renouvellement des outils de gestion de dette en 2013. Un outil développé par la société RCF (Ressources Consultants Finances) a été choisi. Cet outil, pleinement opérationnel depuis avril 2014, permet à la fois de disposer d'un instrument performant mais aussi d'une série de prestations (accès à des études thématiques, actualisations régulières des dispositions votées par exemple en lois de finances et lois de finances rectificatives).

Les données issues de ces outils confirment la tenue de notre cadrage budgétaire, confortent la stratégie retenue et les orientations données.

Ces résultats sont le fruit, à la fois d'une stratégie sur le long terme, mais également d'un cadrage annuel, et infra-annuel constant. Certes, la nouvelle donne des finances locales, et les perspectives sur les dotations de l'Etat nous obligent à retravailler nos orientations. Mais cette adaptation est rendue possible (sans nier l'ampleur jusque-là inégalée des efforts demandés), grâce à une situation financière saine et préservée. Ce ne sera pas le cas, loin de là, pour toutes les collectivités locales.

2.1. Les résultats budgétaires sur le long terme

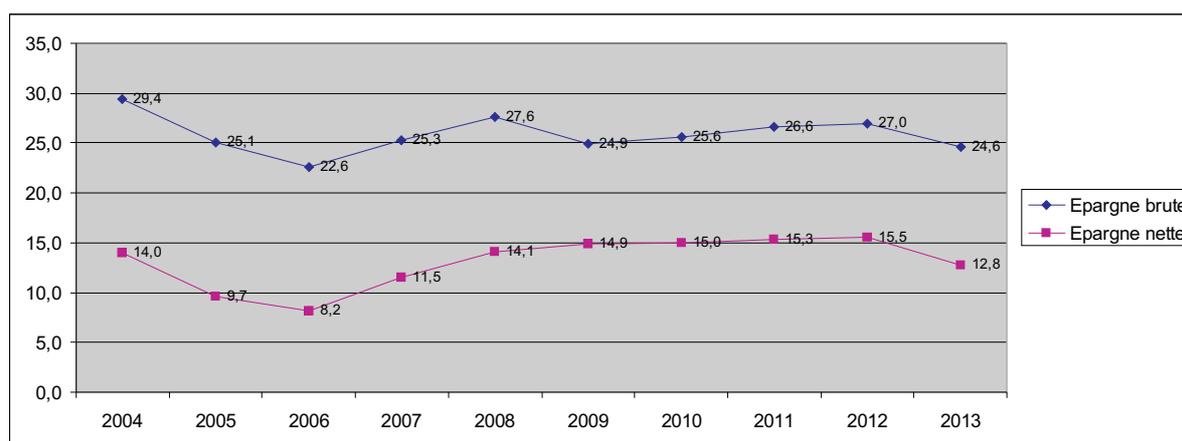
Plusieurs indicateurs sont utilisés pour appréhender la situation financière d'une collectivité.

L'**autofinancement** tout d'abord. Il mesure la solidité des finances d'une collectivité. En effet, en cas de baisse des recettes de fonctionnement ou de hausse non maîtrisée des dépenses, c'est ce ratio qui se dégrade le premier, sous l'impact d'un effet de ciseau. L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement : sur une période longue, elle s'apprécie hors cessions (ce sont des recettes ponctuelles, même si elles participent, notamment dans le cas de la Ville, à l'optimisation des recettes) et hors excédent. L'épargne nette correspond à ce que la

collectivité peut dégager pour investir, après remboursement du capital de la dette. Les données fournies par RCF retraitent également les opérations d'ordre correspondant aux travaux en régie, en investissement. Elles diffèrent donc logiquement des ratios fournis annuellement.

Sur la période 2004-2013 (le Compte administratif 2014 n'étant pas voté, les données fournies courent jusqu'en 2013), les montants d'épargne (hors cessions et résultat de fonctionnement, avec retraitement des travaux en régie) s'établissent comme suit :

Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette de 2004 à 2013 (en M€)



On voit que sur la période, la Ville a globalement maintenu ses niveaux d'épargne et donc garanti, d'une part une bonne sécurité financière et d'autre part sa capacité à investir en limitant le recours à l'emprunt. Cette évolution témoigne également d'une capacité à maîtriser l'effet de ciseau qui résulte d'un faible dynamisme des recettes des Collectivités Locales.

Cette stabilité tient donc aux **efforts de maîtrise des dépenses.**

Le tableau ci-après retrace l'évolution réelle (retraitée de l'inflation pesant sur les dépenses) des charges de fonctionnement : elle est très significative des efforts de gestion réalisés, puisqu'elle est de 0,7 % en moyenne sur 2004-2013, y compris les intérêts de la dette.

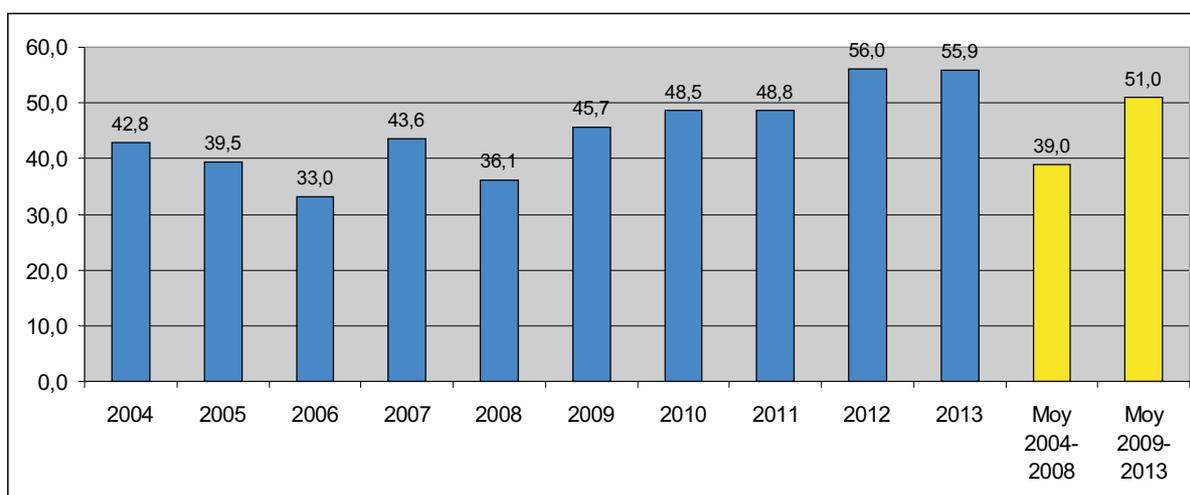
	Moy.	2005/04	2006/05	2007/06	2008/07	2009/08	2010/09	2011/10	2012/11	2013/12
Charges de fonctionnement hors intérêts de la dette	0,7 %	2,1 %	- 0,9 %	1,3 %	- 1,0 %	3,1%	- 0,4%	3,0 %	- 0,1 %	- 0,8 %
Charges de fonctionnement avec intérêts de la dette	0,7 %	1,8 %	- 0,9 %	1,2 %	- 1,3 %	2,8%	- 0,7%	3,2 %	0,4 %	- 0,4 %
Dont										
Charges de personnel	0,0 %	1,0 %	- 5,2 %	3,8 %	- 1,4 %	2,0 %	1,1%	-0,9 %	1,7 %	- 1,9 %

Cette maîtrise du fonctionnement a permis de mener le programme d'investissement prévu, avec un recours à l'emprunt maîtrisé.

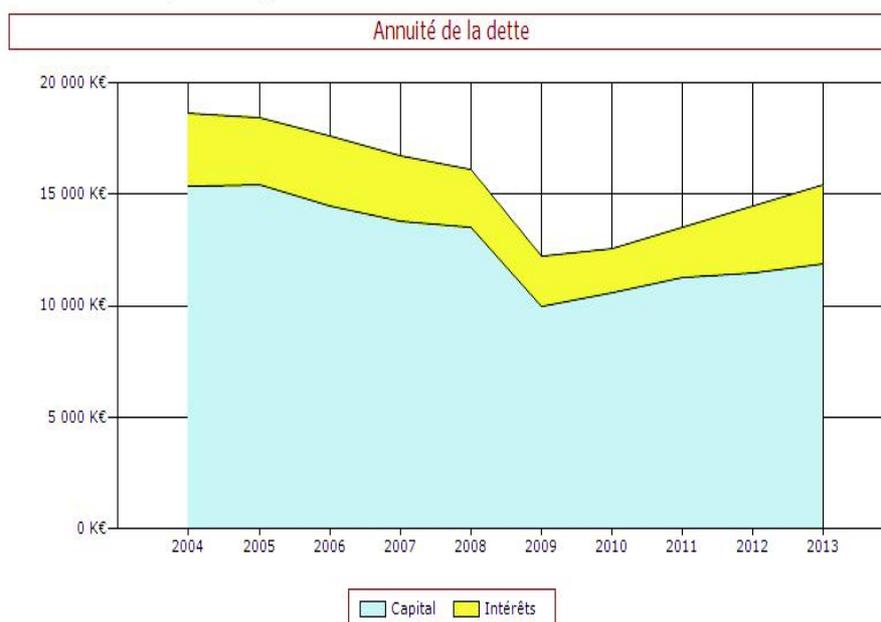
Le graphique ci-après montre le niveau d'investissement, y compris les travaux en régie, réalisé par la ville depuis 2004. Il montre très clairement **l'effort d'investissement porté par l'équipe municipale à partir de 2009.**

En moyenne entre 2004 et 2013 (et sur le budget principal uniquement), la Ville a investi près de 45 M€ / an. Entre 2009 et 2013, cette moyenne s'établit à 51 M€, avec un pic en 2012 et 2013 à près de 56 M€. C'est loin d'être négligeable, en termes d'emplois et de création de richesses durables pour le territoire. Et cela a été fait sans pénaliser l'avenir et sans reporter la charge de ces équipements sur les générations à venir, **avec un endettement maîtrisé et une dette saine et sans risques.**

Dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette en M€ (avec travaux en régie)



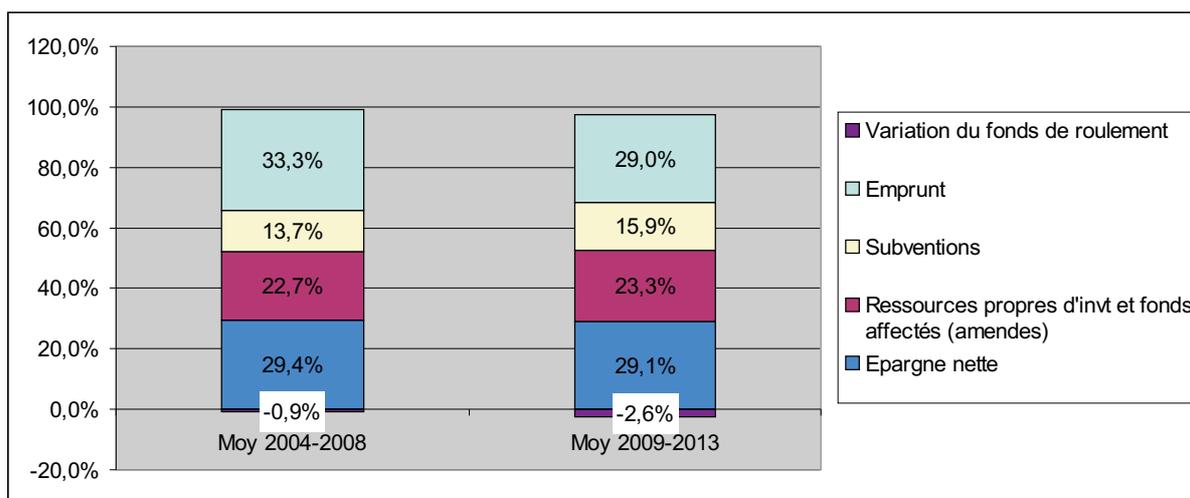
Le recours à l'emprunt n'a jamais été la solution de facilité, mais bien la dernière variable d'ajustement, après une optimisation maximale des autres recettes. La dette fait l'objet d'une partie spécifique dans le présent rapport.



Le financement de l'investissement a donc obligé prioritairement à mobiliser l'autofinancement avec le fonds de roulement, mais également au travers de la recherche de subventions, la mobilisation de partenariats, mais aussi la mise en œuvre d'un programme de cessions du patrimoine municipal.

La structure du financement de l'investissement, hors remboursement du capital de la dette est présentée ci-dessous, en moyenne de 2004 à 2008 puis de 2009 à 2013. Comme toutes les analyses RCF, elle ne prend pas en compte les cessions. La part de l'emprunt diminue, passant de 33 % à 29 % tandis que sont mobilisées les recettes propres et les subventions de nos partenaires.

Structure du financement de l'investissement : moyennes 2004-2008 et 2009-2013



2.2. L'analyse comparative par ratios

A titre de complément, différents indicateurs financiers sont présentés, notamment par comparaison avec des villes de la même strate.

Un préalable s'impose : **ces ratios sont à prendre avec mesure et à apprécier en grandes tendances**. En effet, sur les 34 villes françaises de 100 000 à 300 000 habitants, existent des situations très diverses, tant en termes de choix de gestion (régie ou externalisation), d'intercommunalité et d'intégration intercommunautaire, que de structuration des budgets (budgets annexes). Ces choix impactent de manière conséquente les ratios et les analyses qui en sont faits.

Les données, issues de la base SFL, sont celles des comptes administratifs, non retraitées des changements de périmètre (fréquents d'une année sur l'autre), tant pour la Ville de Besançon que pour les autres villes. Sur 2012, certaines informations fournies pour la moyenne des communes ont légèrement évolué par rapport aux informations transmises cette année, suite à un ajout tardif de données d'une ville de la strate (Argenteuil). De même, les données pour 2013 ne sont pas encore complètement définitives et sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année 2015.

La comparaison avec les villes de même strate sur 2013 confirme les tendances des années précédentes. 2014 ne devrait pas fondamentalement modifier la situation relative de Besançon. Les ratios confortent ainsi Besançon comme **une ville avec une bonne sécurité financière, peu endettée, avec un niveau fort de service public et un réel dynamisme en matière d'équipement**. Il faut noter que sur la période, il n'a pas été décidé d'importants transferts à l'intercommunalité, et que le système de services communs à l'Agglomération n'a été initié qu'à partir de 2012. Ce n'est pas forcément le cas pour toutes les communes de même strate.

De 2008 à 2013, les dépenses de fonctionnement par habitant sont très proches de la moyenne de la strate. En 2012 notamment, l'augmentation faciale est liée aux changements de périmètres, et notamment aux mises à disposition de personnel, à la création d'établissements publics et aux systèmes de facturations/remboursements induits, qui modifient la structure des budgets, en dépenses et en recettes. Le léger écart (5 €/hab. en 2013) de Besançon avec la moyenne de la strate tient à des choix de gestion et à la priorité donnée à la régie pour nombre de ses services (crèches, restauration scolaires, etc.). N'oublions pas qu'à chaque donnée budgétaire correspond un service à la population.

En €/h	Besançon						Moyenne des villes de 100 à 300 000 habitants					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013
DRF/habitant (hors travaux en régie) (*)	1 095	1 148	1 149	1 212	1 238	1 245	1 142	1 144	1 161	1 182	1 210	1 240

Parallèlement, la Ville a su maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant, conforme à la prospective. **Il reste supérieur à la moyenne de la strate. Alors qu'on constate une forte dégradation de l'épargne brute par habitant de la strate entre 2012 et 2013 (- 14 %), celle de Besançon se maintient et résiste.**

En €/h	Besançon						Moyenne des villes de 100 à 300 000 habitants					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Epargne brute/habitant (hors excédent et travaux en régie) (*)	226	211	224	258	250	249	187	191	211	215	233	200

Pour maintenir l'épargne, la priorité a été clairement donnée à la maîtrise des dépenses, pour mieux modérer la pression fiscale, conformément aux engagements pris.

Les taux de fiscalité communale de la Ville de Besançon sont restés stables depuis 2011 (et depuis 2010 pour la taxe d'habitation). En moyenne, les 41 villes de plus de 100 000 habitants auront augmenté leur taux de 1,4 % de 2008 à 2014 : c'est le double de Besançon (0,7 %).

En €/h	Besançon						Moyenne des 41 plus grandes villes de France					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Evolution moyenne annuelle des taux des taxes communales directes (TH-TF-TFB)	0	2	1	1	0	0	0,1	3,6	4,1	0,3	0,1	0

Parallèlement, et conformément à la prospective, **Besançon a maintenu un niveau d'investissement élevé, en maîtrisant le recours à l'emprunt, ce que lui permettait son pilotage strict et son cadrage budgétaire serré.** Pour être complet, il faudrait compléter ces données des budgets annexes, et notamment les budgets Eau, Assainissement et Chauffage Urbain, mais aussi des réalisations de l'Agglomération, qui ont également contribué fortement à l'investissement et à l'emploi durant cette période.

En €/h	Besançon						Moyenne des villes de 100 à 300 000 habitants					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses d'équipement brut avec travaux en régie/habitant	275	348	317	325	369	361	265	278	237	252	274	294

En €/h	Besançon						Moyenne des villes de 100 à 300 000 habitants					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Annuité de dette/habitant (hors gestion active)	132	101	103	111	119	127	135	124	130	126	133	130

Le niveau relatif de l'annuité de dette de Besançon reste en 2013 inférieur de 3 €/habitant à celui de la strate, comme en 2008.

II. La nouvelle donne des finances locales

1. La stratégie de redressement des comptes publics de l'Etat

1.1. Le contexte et les perspectives économiques

La stratégie de redressement des comptes publics affichée par l'Etat depuis 2013 s'inscrit dans un contexte économique qui reste peu favorable. Il oblige à un exercice de vérité pour tenir les engagements pris devant les Français et les Instances Européennes : la réduction des déficits publics comme condition d'assainissement et de rétablissement de nos marges de manœuvre et le soutien à l'activité économique, avec la mise en œuvre des conditions nécessaires à la croissance et à l'emploi. L'un et l'autre sont indispensables.

La situation économique fin 2014/début 2015 n'est pas aussi favorable que celle qui était attendue. La croissance peine à se confirmer en Europe et les effets de la crise de 2008/2009 ne sont pas effacés au sein de la zone euro. Même si la France a plutôt mieux résisté que certains de ses voisins, elle connaît pourtant une croissance faible depuis 3 ans, les quelques signes de reprise restent à concrétiser. L'inflation atteint aujourd'hui des plus bas historiques, malgré les décisions sans précédent prises par la Banque Centrale Européenne.

Cette nouvelle stratégie européenne pourrait relancer les initiatives françaises destinées à encourager les politiques de relance de l'investissement européen.

Si on se penche sur **la note de conjoncture publiée par l'INSEE en décembre dernier**, le tableau reste en demi-teinte malgré des signes favorables. La légère accélération de l'activité mondiale s'est confirmée à l'été 2014. Elle s'est prolongée au 3^{ème} trimestre 2014, tirée par les pays anglo-saxons. Les pays européens ont diversement réagi : quasi stagnation en Allemagne, signaux positifs en France, reprise en Espagne. Au troisième trimestre 2014, le PIB de la zone euro a progressé de 0,2 % (+ 0,3 % en France).

L'INSEE table sur une croissance globalement stable au dernier trimestre, en raison de facteurs positifs de desserrement des contraintes externes : la dépréciation relative de l'euro et la baisse du prix du pétrole, notamment.

Pour l'INSEE, du fait de la mise en place d'un salaire minimum outre Rhin et de l'instauration de mesures favorables au revenu des ménages, la consommation pourrait accélérer au premier trimestre 2015 en zone euro. L'investissement des entreprises pourrait aussi se redresser légèrement, la croissance des exportations jouant un rôle moteur pour l'économie européenne.

La France pourrait bénéficier pleinement de cette évolution favorable. D'ailleurs, l'INSEE souligne que le climat des affaires en France s'est plutôt amélioré en novembre. C'est aussi ce que démontrent les enquêtes de conjoncture, même s'il paraît prématuré d'en tirer des conclusions définitives. Pour autant, la production manufacturière pourrait progresser, notamment sur le premier trimestre 2015. Ce signal positif reste à relativiser, le climat des affaires étant encore fragile : l'activité dans les services marchands progresserait sur un rythme proche de sa moyenne depuis 2010. Le secteur de l'immobilier est un bon exemple de cette situation mitigée : possibilité de reprise dans le bâtiment résidentiel, mais situation toujours dégradée dans l'immobilier non résidentiel et dans les travaux publics.

Selon l'INSEE, l'acquis de croissance annuelle serait de + 0,7 % mi-2015. C'est un facteur encourageant, après 3 années qualifiées de «très ternes». Pour le Gouvernement, cette situation devrait être confortée par les mesures issues des politiques économiques nationales, avec une légère progression de l'emploi d'ici à la mi-2015.

L'inflation resterait très faible d'ici mi-2015 avec une évolution des prix qui pourrait être quasi nulle. L'inflation sous-jacente est au plus bas depuis 1990. Le pouvoir d'achat pourrait se redresser. De mi-2014 à mi-2015, la progression de la consommation des ménages serait de 1 %. **Cette situation favorable à la demande aurait un effet positif sur la situation des entreprises**, même si les évolutions de l'investissement productif simulées par l'INSEE restent timides. On peut rappeler toutefois que les niveaux de taux d'intérêts réels restent très bas et que les cours des matières premières sont plutôt orientés à la baisse.

L'investissement des entreprises constitue pour l'INSEE un des aléas majeurs de ces scénarios, en France comme dans la zone euro. Si l'amélioration conjoncturelle et celle des perspectives ressenties se poursuit, **une évolution vertueuse reste possible dans ce climat plutôt instable.** Les facteurs de ressenti, comme la confiance des chefs d'entreprises et des marchés, sont donc indispensables pour encourager le mouvement de reprise. C'est un élément majeur de la stratégie développée par l'Etat.

De ce point de vue, il est particulièrement important que la dimension structurelle des politiques suivies traduise aussi sans ambiguïté la parole de la France.

1.2. Les choix politiques et le programme de stabilité

La stratégie de l'Etat est résumée dans le rapport de présentation du projet de loi de finances 2015.

Le respect des engagements européens de la France reste une priorité dans un contexte économique difficile. Cela passe par la résorption des déficits mais aussi par un cap économique maintenu, avec la mise en œuvre de l'ensemble des mesures annoncées en faveur de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi.

Ces mesures destinées à accroître le potentiel économique de notre pays accompagnent un plan sans précédent de **50 Md€ d'économies sur 2015-2017**, pour tous les acteurs concernés, Collectivités Locales comprises. Alors que le déficit public est prévu à hauteur de 4,3 % en 2015, il s'agit d'atteindre moins de 3 % en 2017.

Si la faiblesse de la croissance économique n'a pas permis d'atteindre une baisse significative du déficit public nominal, **le déficit structurel a lui été réduit de près de moitié sur les 18 premiers mois de la législature pour atteindre 2,5 % du PIB fin 2013.** C'est le plus bas historique depuis 2001. La poursuite des efforts de redressement amorcés depuis 2012 devrait permettre de réduire chaque année le déficit structurel de 0,5 % du PIB. L'objectif du Gouvernement est ainsi de faire passer le ratio des dépenses publiques de 56,5 % du PIB en 2014 à 54,5 % en 2017. Cette nouvelle trajectoire des finances

publiques est très volontariste. Elle devra aussi s'adapter au contexte macroéconomique, celui d'une inflation toujours basse et d'une reprise progressive de l'activité sur 2015-2017.

Le rapport de présentation du projet de loi de finances exposait comme suit **la nouvelle trajectoire des finances publiques** :

Nouvelle trajectoire des finances publiques

En % du PIB	2014	2015	2016	2017
Prélèvements obligatoires	44,7	44,6	44,5	44,4
Dépenses publiques hors crédits d'impôt	56,5	56,1	55,5	54,5
Dettes publiques	95,3	97,2	98,0	97,3
Dette publique hors engagements européens	92,1	94,0	94,9	94,4
Solde public au sens de Maastricht	- 4,4	- 4,3	- 3,8	- 2,8

Comme indiqué ci-avant, la stratégie du Gouvernement est double. **Le premier pilier en 2015 est le soutien à l'emploi et à l'investissement grâce au Pacte de responsabilité et de Solidarité.** Après la mise en place du CICE, plus de 20 Md€ sur 3 ans devront permettre aux entreprises de retrouver les marges nécessaires pour embaucher, former les salariés, investir et innover. Le volet du Pacte relatif aux ménages permettra **d'améliorer les conditions de vie des ménages à revenus moyens et modestes, en allégeant leur impôt sur le revenu.** Les mesures 2014 et 2015 bénéficieront à 9 millions de ménages pour un montant de 3,2 Md€.

Le second pilier est la poursuite de la mise en œuvre du plan d'économies de 50 Md€ en 3 ans annoncé par le Premier Ministre en avril 2014. Son objectif est de limiter la croissance moyenne des dépenses publiques à 0,2 % en volume sur la période 2015-2017 (hors crédits d'impôts). C'est un effort inédit puisque la dépense publique a évolué de + 2 % en moyenne entre 2002 et 2011, avant d'être freinée à 1,1 %, puis 1,3 % en volume en 2012 et 2013. Ainsi, la dépense publique progressera moins vite que le PIB sur 2015-2017.

Pour atteindre cet objectif, **le programme d'économies est réparti de la façon suivante :**

En Md€	2015	2015-2017
Etat et Agences de l'Etat	7,7	19,0
Collectivités Locales	3,7	11,0
Protection Sociale	9,6	20,0
TOTAL	21,0	50,0

L'année 2015 constitue la deuxième année du programme pluriannuel annoncé en 2013. On peut rappeler que la contribution des Collectivités Locales a déjà été de 1,5 Md€ en 2014, soit un effort cumulé de 5,2 Md€ en 2015.

Il s'agit pour l'Etat de ramener la progression de l'ensemble des ressources des Collectivités Locales à un rythme proche de l'inflation en 3 ans, ce qui revient de fait à imposer des baisses compte tenu des évolutions contraintes ou indexées malgré l'accroissement volontaire de la péréquation horizontale.

Pour être complet, il faut souligner que ce programme s'accompagne d'une série de réformes destinées en parallèle à mettre en œuvre sur 2015-2017 les priorités du Gouvernement : en direction de la jeunesse (contrat de génération), en faveur des dépenses d'avenir (investissements d'avenir notamment), pour la sécurité et pour la protection des plus fragiles (politiques sociales).

2. La contribution des Collectivités Locales

2.1. La situation des finances locales

En octobre dernier, le rapport annuel de la Cour des Comptes sur les finances locales a été l'occasion de nouvelles polémiques sur la gestion des Collectivités. Didier MIGAUD, son Premier Président, a été invité à venir s'en expliquer en novembre devant le Comité des Finances Locales. Au terme d'un dialogue courtois, les élus ont fait part de leur «ras le bol» à être continuellement désignés, notamment au travers des commentaires de ce rapport dans les médias, comme de mauvais gestionnaires. C'est particulièrement vrai du bloc local (communes et intercommunalités) considéré comme le lieu privilégié d'économies à réaliser. **Les critiques des élus** ont porté sur les notions de «déficit», de «dette locale», sur l'approche sans nuance de certains considérants, mais aussi sur les critiques récurrentes portant sur la gestion de la masse salariale, alors que la Cour elle-même reconnaît que 40 % de l'augmentation de la masse salariale des Collectivités Locales serait due à des décisions prises par l'Etat.

Il ne s'agit pas de discuter ici des analyses de la Cour des Comptes dont les approches s'établissent à un niveau macroéconomique non discutable. En revanche, les critiques portées contre «le procès en mauvaise gestion collective» sont représentatives **des difficultés croissantes auxquelles les Collectivités sont confrontées**, du fait des décisions imposées par l'Etat.

La dégradation des comptes locaux avait déjà été soulignée par l'**Observatoire des Finances Locales (OFL)**, lors de la publication en juillet 2014 de son rapport 2013. Le constat est sans appel : les dépenses des APUL (Administrations Publiques Locales) ont progressé de 3,4 % alors que les recettes n'ont augmenté que de 1,1 %.

Il en résulte une forte progression du besoin de financement des Collectivités (ce que le Traité de Maastricht considère comme un déficit public) : de 0,7 Md€ en 2011 à 9,2 Md€ en 2013. C'est pour l'essentiel la traduction d'une hausse des investissements mais aussi d'une poursuite de la hausse des dépenses de fonctionnement, notamment des frais de personnel (+ 3,1 %). Pour mémoire, il faut rappeler que 2013 a vu notamment l'amorce de la revalorisation des bas salaires, comme une forte augmentation des cotisations à la CNRACL poursuivie en 2014. Dans le même temps, les recettes de fonctionnement des Collectivités Locales n'ont augmenté que de 1,5 %. Et cet état des lieux s'établissait avant l'annonce de la baisse des dotations de l'Etat, dont l'année 2014 constituait la première année de mise en œuvre.

Un document plus récent (la note de conjoncture des finances locales de la Banque Postale, octobre 2014) complète cet état des lieux, avec une estimation des résultats de l'exercice 2014.

L'analyse n'est pas très optimiste. Elle rappelle d'abord la faible part des Collectivités Locales dans les déficits publics et dans la dette publique (autant que le fait que s'y applique «la règle d'or» c'est-à-dire l'impossibilité à financer des dépenses courantes par l'emprunt). Elle souligne surtout que **pour la troisième année consécutive l'épargne brute des Collectivités Locales devrait diminuer** (- 5,6 %), malgré le ralentissement des dépenses de gestion (+ 2,9 %), en raison de la faiblesse des recettes (+ 1,2 %). Ces dernières seraient impactées par la baisse des dotations mais aussi par la faible croissance des recettes fiscales. **Ce contexte difficile amènerait à une baisse des investissements locaux que la Banque Postale estime globalement à - 7,4 %**. Dans un contexte d'incertitude financière, le financement des investissements resterait majoritairement positionné sur ressources propres. Pour l'organisme d'étude, ces tendances concernent tous les niveaux de Collectivités. La baisse de l'investissement est une des plus fortes observée depuis le début de la décentralisation. Elle atteint jusqu'à - 10,2 % pour les communes. Quant à la baisse de l'épargne brute, elle aurait atteint - 10 % pour les départements, sans les mesures exceptionnelles décidées en loi de finances pour le financement de la solidarité. La première baisse des dotations de l'Etat (- 1,5 Md€) a un effet immédiat sur les comptes 2014. Et même si les dépenses de gestion continuent à décélérer depuis 3 ans, **l'évolution n'est pas assez rapide pour avoir un effet immédiat suffisant.**

Ce constat (même si à ce stade il ne s'agit que de tendances) **explique la difficulté de l'exercice de l'équilibre budgétaire pour les années à venir**. Il y a bien sûr l'impact de la baisse accentuée des dotations confirmée par la loi de finances 2015. Il y a aussi les incertitudes pesant sur les conséquences des réformes institutionnelles (la réforme territoriale) et budgétaires (la soutenabilité de la montée en charge de la péréquation inter-collectivités, les effets de la réforme des valeurs locatives cadastrales). Enfin, la poursuite de la sollicitation des Collectivités (réforme des rythmes scolaires, politique de la Ville, emplois d'avenir par exemple) et les impacts indirects subis par les partenaires des Collectivités sont autant de **contraintes supplémentaires**.

C'est dans ce contexte que l'Agence de notation Moody's a estimé en décembre dernier que la perspective financière des Collectivités Locales françaises devrait être considérée comme négative, du fait de **«tensions accrues sur les équilibres financiers locaux»**. Cette annonce faisait suite à la dégradation par Standard and Poor's de la notation de plusieurs départements, non pas du fait de leur situation propre mais en raison du «cadre institutionnel et financier».

L'ensemble de ces signaux convergents explique l'inquiétude des élus locaux, au regard de l'ampleur de l'effort demandé.

2.2. Les inquiétudes des Maires

Lors du Congrès des Maires en novembre dernier, de nombreux élus ont attiré l'attention du Gouvernement sur les difficultés et les risques induits par la baisse brutale des dotations en loi de finances.

Il ne s'agit pas d'en contester le principe. Le redressement des comptes publics est une nécessité et la solidarité nationale implique que tous les acteurs y participent à due concurrence de leurs moyens et de leurs responsabilités. Il convient pourtant de bien mesurer les conséquences des baisses de budgets imposées : conséquences en termes de pression fiscale (au risque d'obtenir un effet inverse à celui recherché), conséquences en terme économique (alors que les Collectivités constituent de très loin le premier investisseur public et l'investissement local un pourvoyeur utile d'emplois non délocalisables), conséquences sociales (notamment du fait du rôle d'amortisseur social que constituent nombre de politiques locales, par exemple dans les quartiers). Or, si on peut saluer le volontarisme du Gouvernement après des dizaines d'années d'inertie ou de facilité, il n'en demeure pas moins que **tous les effets de ces décisions n'ont pas pu être mesurés dans des délais aussi courts**, alors que certains soutiens demeurent indispensables, par exemple s'agissant des partenaires de l'économie sociale et solidaire.

C'est pourquoi, les principales associations d'élus, dont l'AMF et l'AMGVF, ont régulièrement sollicité des Pouvoirs Publics depuis 2013, **un étalement de la réforme**, un dispositif d'évaluation et un système de concertation permanent avec les représentants des Collectivités Locales. Le Gouvernement a partiellement répondu à ces dernières demandes mais l'échéancier présenté à Bruxelles n'a pas été modifié.

Pour les élus locaux, une des questions essentielles est bien de s'assurer que l'effort qui sera fait par tous sera non seulement équitable mais pleinement productif.

Pour cela, **il est nécessaire d'accompagner durablement les baisses de dotations** : par un allègement des contraintes notamment normatives qui paralysent l'action des élus, mais aussi par l'arrêt des décisions susceptibles d'alourdir la dépense locale. Il y a dans ce domaine une réelle prise de conscience et une écoute qui n'existait pas dans un passé récent. Mais il reste beaucoup à faire pour garantir aux élus locaux, et notamment aux Maires qui sont en prise directe avec les attentes de leurs concitoyens, la lisibilité et la stabilité des moyens nécessaires à leur action. **Cette position est portée par la Ville de Besançon dans les associations d'élus locaux où elle est représentée, notamment à l'AMGVF.**

Pour ce qui la concerne, l'Association des Maires et des Présidents des Communautés de France, a synthétisé dans un document daté de janvier 2015 **les différentes inquiétudes et points critiques** portés par ses membres. Ils sont de différentes natures.

L'AMF fait ainsi remarquer qu'alors que le programme de stabilité prévoit de ralentir le rythme naturel des dépenses de l'Etat, la suppression de dotations a un effet direct sur le niveau de la dépense locale puisque **les dépenses nettes réelles devront baisser**. Et pourtant la responsabilité du monde local dans le creusement des déficits publics est marginale comme cela a déjà été démontré. Par ailleurs, sur 28 Md€, le bloc local aura à en supporter la plus grosse part (soit 15,8 Md€) alors que les communes et les EPCI réalisent plus de 63 % des investissements publics locaux avec seulement 4,1 % de la dette nationale.

L'AMF rappelle aussi les contraintes qui pèsent sur les dépenses du bloc communal. Elles sont connues, qu'il s'agisse de la sollicitation pour la mise en œuvre de politiques nationales ou la mise en place de mesures nouvelles (coût que la Cour des Comptes évaluait à 1,3 Md€ en 2012). Hors réforme des rythmes scolaires, revalorisations salariales et hausse de la TVA, les textes présentés depuis 2013 à la Commission Consultative d'Evaluation des Normes (CCEN) devraient générer à eux seuls une charge de + 2 Md€, ce qui est considérable. A ces mesures subies, s'ajoutent **d'autres dépenses récurrentes** : le GVT, les contrats de service ou d'entretien, la fourniture d'énergie par exemple. Les dépenses contraintes ont toujours évolué ces dernières années plus vite que l'inflation. **L'exercice de gestion dans ces conditions est de plus en plus difficile, mais aussi mal compris de nos concitoyens**, habitués à plus de services, dont ils ne payent que très partiellement le coût. Le service public peut être aussi performant, voire davantage, que le secteur privé, quand il lutte à armes égales. Les services de l'eau et de l'assainissement et ceux de la maîtrise de l'énergie sont là pour le prouver.

Au-delà de ces éléments, que nous avons déjà intégrés dans notre stratégie, l'inquiétude majeure des Maires est **l'effet que pourrait avoir une baisse sans précédent de l'investissement local**. La Ville pour sa part avait prévu cette diminution, après les efforts réalisés sur le mandat précédent. Depuis 2001, elle s'est régulièrement positionnée au-dessus de la moyenne des dépenses d'équipement par habitant. La baisse progressive et programmée n'est pas de même nature qu'une diminution anticipée, tant l'investissement et la croissance sont liés. C'est pourquoi nous continuerons à **plaider pour des dispositifs compensateurs**, la mise en place de plans de relance locaux, de dispositifs de soutien à l'investissement et l'analyse économique de chaque projet d'investissement.

Au-delà des simulations réalisées actuellement, l'année 2015 devrait permettre de mesurer les incidences des baisses de dotations sur l'investissement, sur l'activité et sur les tissus économiques locaux.

La Ville et l'Agglomération se sont coordonnées dès cette année pour profiter pleinement dès 2015 des opportunités ouvertes par le CPER qui devrait être signé début 2015 et par la nouvelle génération des fonds européens, notamment du FEDER, dont l'autorité de gestion est désormais confiée à la Région. Nous nous mobiliserons pour utiliser à plein ces effets de levier.

III. De l'exécution du budget 2014 à la préparation du budget 2015

1. Les premières tendances de l'exécution du budget 2014

A la date de rédaction des Orientations Budgétaires, la journée complémentaire de l'exercice 2014 n'est pas achevée. Les données définitives sur l'exécution du budget de 2014 seront présentées lors du vote du compte administratif. Les indications ci-après constituent donc des tendances destinées à éclairer le contexte budgétaire.

1.1. Rappels sur le budget 2014

Le budget voté par le Conseil Municipal du 17/04/2014 était très clairement présenté comme un budget de transition, pour achever un certain nombre d'opérations initiées auparavant, mais aussi parce qu'il devait intégrer la première baisse des dotations inscrites dans la stratégie pluriannuelle 2014-2017 adoptée par le Parlement. Il s'inscrivait aussi, comme une étape annonçant le retour à un niveau d'investissement moyenné, après les niveaux élevés des années antérieures.

L'introduction du rapport précisait : «en termes financiers, c'est un budget resserré, en baisse par rapport à l'exercice précédent. Avec les mouvements d'ordre et de reprise, le budget général s'établit à 339 M€ (il était de 359,8 M€ en 2013). La baisse était programmée en investissement. En fonctionnement, la maîtrise des dépenses permet de maintenir les ratios financiers à des niveaux satisfaisants, tout en faisant face aux charges supplémentaires et aux baisses de dotations attendues en 2014».

Outre une baisse des dotations évaluée à plus de 1,5 M€, le BP 2014 devait aussi absorber un certain nombre de charges imposées, par exemple l'impact de la hausse du taux de TVA et l'augmentation des cotisations à la CNRACL. A ces mesures procédant de la politique budgétaire nationale s'ajoutait **la mise en œuvre, pour la première année, de la réforme des rythmes scolaires** (même si budgétairement l'impact était limité au seul dernier trimestre de l'année 2014, la réforme entrant en vigueur sur l'année scolaire 2014/2015).

Dans le droit fil des orientations précédentes, la construction du BP 2014 confirmait les choix en fonctionnement et en investissement, avec notamment une évolution des dépenses de personnel permanent inférieure à 2 % de BP à BP et une baisse limitée de l'investissement (les dépenses d'équipement sur le budget principal étant prévues à hauteur de 40 M€ et l'emprunt réduit de 2,5 M€ au BP).

Enfin, pour la troisième année consécutive, le budget 2014 était construit sans augmentation des taux de la fiscalité directe communale, les efforts de gestion au BP 2014 permettant de supporter en totalité les baisses de recettes et les hausses de charges. A titre d'exemple, la baisse des crédits d'exploitation des services était de 2 % de BP à BP mais de - 4,8 % après retraitement. Globalement, à périmètre constant, les dépenses de fonctionnement de la Ville sur le budget principal n'augmentaient que de 0,7 %.

Ces éléments sont à rappeler car ils démontrent la continuité des efforts de gestion de la Collectivité. Cela nous oblige pour demain à plus de volontarisme, mais aussi à des choix courageux puisque l'enjeu sera de recalibrer le service public municipal, donc de nous adapter.

Les choix politiques et les choix budgétaires doivent être convergents. Pour agir, il faut savoir être volontaires et prudents, en un mot : responsables.

L'exemple du budget 2014 montre qu'il est possible de concilier rigueur et stratégie, tant dans les phases de montée en charge que de réduction progressive de l'investissement. Le tableau ci-après qui permet de comparer les modes de financement de l'investissement montre cette approche équilibrée.

En M€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	2014/2013	
Dépenses réelles hors dette (1)	43,61	46,55	40,08	- 6,47	- 13,9 %
Dépenses d'équipement (dépenses imprévues incluses)	34,04	36,41	28,24	- 8,17	-2 2,4 %
Subventions d'équipement versées	9,48	10,10	11,8	1,70	16,8 %
Autres	0,09	0,04	0,04	0,00	0,0 %
Recettes réelles hors emprunts (2)	12,17	14,56	12,72	- 1,84	- 12,6 %
FCTVA	4,15	5,00	5	0,00	0,0 %
Subventions reçues	2,63	1,63	0,99	- 0,64	- 39,3 %
Cessions immobilières	3,28	1,82	4,86	3,04	167,0 %
Autres	2,11	6,11	1,87	- 4,24	- 69,4 %
Besoin financement (3) = 1 – 2	31,44	31,99	27,36	- 4,63	- 14,5 %
Recettes réelles de fonctionnement	181,08	180,27	181,24	0,97	0,5 %
Dépenses réelles de fonctionnement	156,13	156,02	158,15	2,13	1,4 %
Epargne brute	24,95	24,25	23,09	- 1,16	- 4,8 %
Emprunts	19	20	17,5	- 2,50	- 12,5 %
% / dépenses hors dette	43,60 %	43,00 %	43,7 %		
Remboursement dette capital	12,52	12,26	13,23	0,97	7,9 %
Endettement	6,48	7,74	4,27	- 3,47	- 44,8 %

1.2. L'évolution constatée des recettes et des dépenses

D'après les premiers résultats constatés, l'effet de ciseau devrait se poursuivre en 2014. Malgré cela, les ratios prudentiels fixés par la Ville seront respectés, l'épargne brute restant nettement supérieure aux 20 M€, et la capacité de désendettement inférieure à 5 ans.

• Premières tendances en recettes

Les recettes de contributions directes devraient faiblement progresser, en raison de la seule progression des bases. Cette évolution positive reste satisfaisante dans le contexte de choix de non augmentation des taux de la fiscalité directe communale. En revanche, les **recettes de fiscalité indirecte**, plus sensibles à la conjoncture économique, devraient être quasi stables avec une assez faible augmentation des droits de stationnement (pour partie encore liée aux travaux du Tramway) et à des évolutions décevantes des autres lignes de recettes. Dans ces conditions et compte tenu de la situation économique globale, la prévision budgétaire 2015 devra rester prudente.

Comme prévu, les dotations de l'Etat reçues en fonctionnement seront en baisse sensible : - 1,7 M€ et - 4,1 %. C'est la traduction des décisions nationales inscrites en loi de finances et la mesure des premiers effets du programme de redressement des finances publiques décidé par l'Etat. Les autres subventions et participations, les produits de gestion courante et les autres recettes devraient progresser légèrement, même si les chiffres bruts seront à retraiter au Compte Administratif, pour distinguer les recettes pérennes et les recettes exceptionnelles.

En 2014, les cessions réalisées par la Ville devraient s'établir à nouveau à un niveau élevé (de l'ordre de 5 M€). Là aussi, ces données seront à retraiter, dans la mesure où un certain nombre de ces recettes sont partiellement compensées par des dépenses. D'autres recettes prévues initialement en 2014 sont différées (cession de l'Hôtel Aubert ou de l'ex-Conservatoire par exemple).

Pour ce qui est des **recettes d'investissement**, le volume des dotations devrait être particulièrement élevé (de l'ordre de 6,5 M€), notamment en raison des **recettes de FCTVA** qui sont mécaniquement liées aux réalisations des dépenses d'équipement antérieures.

Pour la même raison, les subventions reçues de nos partenaires resteront à un niveau significatif (de l'ordre de 7 M€ contre 8,1 M€ en 2013). La prospective budgétaire de la Ville prévoit la diminution à moyen terme de ces recettes, au rythme du réajustement des dépenses d'investissement.

Enfin, l'emprunt mobilisé devrait s'établir à un niveau légèrement inférieur au 18,1 M€ du CA 2013.

• Premières tendances en dépenses

En dépenses, comme en recettes, les chiffres du budget devront être retraités pour tenir compte des évolutions de périmètres et comparer des données comparables. Cet exercice n'est pas fait ci-après.

Conformément aux objectifs fixés lors de la préparation puis de l'exécution du budget, **les dépenses de fonctionnement ont été tenues.** Globalement, elles devraient être globalement stables, la progression contenue des dépenses de personnel étant équilibrée par la diminution des autres postes de dépenses.

Le poste des RH reste le premier poste de dépenses de la Ville sur la section de fonctionnement. Dans l'ensemble, l'évolution des dépenses de personnel est marquée par un certain nombre de facteurs conjoncturels (par exemple : l'organisation des élections ou la mise en place de la réforme des rythmes scolaires). **Pour s'en tenir aux seules dépenses de personnel permanent, l'évolution constatée devrait être de + 1,5 %.** C'est un bon résultat ; il signifie que les mesures internes de gestion des personnels et d'optimisation des RH ont compensé l'impact des mesures d'ordre national subies par la Ville (revalorisations, cotisations, évolutions indiciaires). C'est un signal important qui nous incite à poursuivre les efforts entrepris pour une maîtrise effective et structurelle de ces dépenses. C'est aussi la preuve de notre bonne gestion, étant entendu qu'au-delà de l'impact budgétaire c'est aussi la qualité de nos services publics qui est en jeu.

Les autres dépenses de fonctionnement regroupent pour l'essentiel **les dépenses subies** (ou dépenses à évolution contrainte) et **les crédits d'exploitation.** Ces deux postes seront **en baisse au CA 2014 de l'ordre de 5 % et de 2 % avant retraitements.** Là aussi, il s'agit de premiers résultats parlants et le fruit d'une adaptation continue de nos modes d'intervention. Ces baisses auront été réalisées sans diminution de la qualité du service public municipal.

Les subventions devraient être globalement stables d'un exercice sur l'autre et les charges d'intérêts et frais financiers en très légère baisse (- 1,3 %) malgré l'accroissement de l'encours (générant une hausse de 0,9 M€ des remboursements en capital).

Conformément à la prospective et aux choix politiques et budgétaires du budget, **les dépenses d'équipement seront en baisse au CA 2014 (de l'ordre de 15 %).** C'est aussi la conséquence logique de l'achèvement d'un certain nombre de grandes opérations livrées l'année dernière. Les dépenses d'équipement devraient s'établir à près de 45 M€ (contre 53,1 M€ en 2013). Elles reviendront dès 2015 en-deçà de 40 M€, ce qui correspond à un niveau d'investissement normal, adapté aux capacités et aux choix financiers de la Ville. De ce point de vue, 2014 marque un tournant après les années 2011 à 2013 qui avaient porté un effort d'investissement exceptionnel.

2. La stratégie de construction du BP 2015

2.1. Les marges de manœuvre en recettes et en dépenses

Comme le montrent les premières tendances de l'exécution du budget 2014, les contraintes qui pèsent sur l'évolution des dépenses et des recettes sont partagées par la Ville, autant que par les principales Collectivités Locales.

• Le levier des recettes

En recettes, la politique fiscale est une contrainte librement choisie. C'est un engagement politique explicite qui résulte d'un constat : les difficultés croissantes que la pression fiscale locale fait peser sur nos concitoyens. Pour cette raison, nous avons choisi sur le mandat précédent de n'augmenter qu'une seule année le taux de la taxe d'habitation avec une augmentation modérée du taux du foncier bâti. Les taux sont restés globalement stables sur les 3 dernières années. **Nous poursuivrons en ce sens en 2015 comme nous nous y sommes engagés.** Dans ces conditions, le produit fiscal n'évoluera qu'en raison de l'effet cumulé de l'évolution nominale votée en loi de finances et de l'évolution physique de l'assiette. La progression de ces recettes sera donc directement impactée par le dynamisme des bases, représentatif de l'attractivité des politiques menées, notamment en matière d'urbanisme.

Sur le plan budgétaire, c'est un choix qui n'est pas sans conséquence dans la mesure où le levier fiscal est quasiment le seul qui reste à disposition des élus locaux pour assurer un financement direct et significatif de leurs politiques. C'est aussi le renoncement à près de 0,8 M€ de recettes supplémentaires par an. **La réforme des valeurs locatives** initiée par le Gouvernement devrait permettre progressivement de corriger les inégalités du système actuel. C'est une nécessité. S'agissant du foncier professionnel, la réforme devrait entrer en vigueur en 2016. Elle sera en test au niveau national pour les impôts ménages, dès cette année.

Second poste de recettes en volume sur la section de fonctionnement, les dotations de l'Etat, devraient baisser à nouveau de près de 3,7 M€ en 2015 comme indiqué précédemment. Pour donner un ordre de grandeur c'est près d'un tiers de la subvention de la Ville au CCAS ou des crédits d'exploitation affectés au fonctionnement des services municipaux (hors dépenses de personnel). Nous nous y sommes préparés avec une série de redéploiements et de mesures d'économies évoqués dans la suite du rapport.

S'agissant des autres recettes, subventions, fiscalité indirecte, produits de gestion et d'exploitation notamment, les marges de manœuvre restent limitées, d'autant que les sommes en jeu sont nettement moins importantes (les produits de gestion et d'exploitation représentent moins de 15 % des recettes de fonctionnement). En 2015, il s'agira de poursuivre les actions menées pour l'optimisation de ces recettes, en les inscrivant dans la stratégie globale de la Ville, politique par politique. C'est le cas notamment de la réflexion tarifaire qui a été menée en 2014 pour reprendre et actualiser certains prix pratiqués (avec la prise en compte des quotients familiaux).

• Le levier des dépenses

Le poste des dépenses de personnel représente à lui seul plus de 50 % des dépenses réelles de fonctionnement fin 2014. Mais c'est bien plus qu'un simple enjeu budgétaire : c'est la condition de mise en œuvre des politiques municipales, la traduction de nos priorités par exemple s'agissant de la régie ou de nos politiques sociales. En ces périodes où la dépense publique est volontiers critiquée, nous renouvelons notre attachement au service public, en soulignant le rôle essentiel des agents publics dans la proximité avec les habitants. D'ailleurs, l'actualité montre régulièrement à quel point certaines de ces fonctions sont loin d'être de tout repos (agressions, menaces, pressions constantes). La suite du rapport fera état d'un certain nombre de mesures budgétaires intégrées à la politique RH, mais il serait très réducteur de n'aborder cette question que sous cet angle.

Au-delà de la poursuite de la maîtrise de la masse salariale, les efforts budgétaires en 2015 porteront sur les postes de subventions et les crédits d'exploitation.

Ces derniers sont en baisse régulière depuis plusieurs années. Cela a encore été le cas en 2014. Nous poursuivrons encore ce mouvement au BP 2015, avec les efforts de gestion et de réorganisation qui se poursuivront. Pour autant, l'année 2015 marquera un tournant. Après les décisions de 2014 et à venir en 2015, il faudra envisager des choix plus radicaux pour les années ultérieures. **Cette volonté de rationalisation, nous avons choisi de la faire partager à nos partenaires dès 2015**, qu'il s'agisse de l'évolution des subventions versées ou des participations affectées aux différents établissements publics municipaux, notamment dans le domaine culturel. Force est de constater toutefois qu'en 2015 **ces baisses des subventions seront limitées** et moins impactantes que les efforts que la Ville s'impose à elle-même. Enfin, nous avons fait le choix pour la préparation du BP de **ne pas faire diminuer la subvention de la Ville au CCAS, à périmètre constant**. Là aussi, il s'agit d'un arbitrage politique fort. Cela n'exonère d'ailleurs pas le CCAS de décisions propres destinées à lui permettre aussi de s'adapter à cette nouvelle donne. Mais la nature de ses interventions et la structure de son budget ont amené à ce choix en 2015, dans un contexte où les politiques sociales restent une priorité et une nécessité.

Les autres grands postes de dépenses sont plus contraints. C'est vrai d'une série de dépenses faiblement élastiques en fonctionnement (énergie, contrats par exemple). Dans ce domaine, nous poursuivrons nos actions d'optimisations, en particulier s'agissant des consommations énergétiques où l'effet des mesures prises par la Ville se mesure en millions d'euros.

Les dépenses d'investissement obéissent elles à une logique propre, qu'il s'agisse du PPI ou des programmes de tranches annuelles. Quant à la dette, sa gestion et surtout son optimisation restent étroitement liées aux arbitrages sur le mode de financement des dépenses d'équipement.

2.2. Le mode de préparation et les choix du BP 2015

La préparation du BP 2015 par les élus de la Majorité, a donné lieu à une série de réunions et de séminaires de travail à partir de mai dernier (présentation de la problématique des Finances Locales, analyse du budget et des engagements de la Ville, actualisation de la prospective, mesure des différentes options, travail fin par délégations et par directions, simulations et réunions d'arbitrage).

Pour mémoire, le budget devait notamment absorber **la montée en charge de la réforme des rythmes scolaires (en année pleine en 2015) et la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat, en plus des multiples ajustements, actualisations et charges nouvelles résultant de l'exercice normal de la préparation budgétaire.**

Il a fallu tenir compte des incertitudes existant avant la rentrée scolaire 2014/2015 sur la fréquentation du nouveau dispositif périscolaire et réviser complètement la prospective budgétaire, en fonction des décisions successives du Gouvernement sur la baisse des dotations.

Au final, la préparation budgétaire a été construite en plusieurs temps s'agissant de l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement.

Au-delà de la reprise des hypothèses du cadrage budgétaire, l'ensemble des lignes de dépenses du budget ont été reprises au regard des priorités politiques du mandat, avec la consigne d'optimiser les modes de gestion et de retravailler les projets. Nous avons aussi souhaité ouvrir une série de chantiers de plus long terme sur des thématiques transversales, relevant du contrôle de gestion.

Ces différents travaux se poursuivent sur l'exercice 2015. **La Ville est clairement engagée dans une mobilisation qui doit l'amener progressivement à revoir ses modalités d'intervention dans le sens d'une plus grande sobriété**, à l'instar de ce que le Gouvernement demande à toutes les Collectivités Locales.

Ce travail d'analyse fine et de remise à plat, à l'occasion du renouvellement de l'équipe municipale, a également été fait pour **les différents projets d'investissement inscrits au PPI** et prévus au programme municipal, pour mesurer leur état d'avancement technique, leurs évolutions possibles, les options de programmation et de financement, compte tenu des priorités municipales.

Car, même si l'exercice budgétaire est plus difficile que prévu et que l'ampleur des choix gouvernementaux pèse plus fortement sur la prospective que les simulations actualisées en 2013, puis début 2014, **la volonté réaffirmée est celle de la mise en œuvre du programme municipal.**

Cela va nous obliger à des adaptations dès 2015, dans le respect des orientations proposées. En effet, le projet municipal porté pour les élections de mars 2014 a été conçu sans artifice et sans démagogie. C'est un projet réaliste, dans la continuité de l'action des équipes qui ont remodelé la Ville depuis 2001. Nous l'avons voulu centré sur un certain nombre de priorités, adapté aux besoins des habitants et aux enjeux du territoire, modulable sauf sur l'essentiel : le rayonnement et l'attractivité de la Ville, le dynamisme et la création d'activités, la qualité du service public avec une attention renouvelée aux actions de proximité. C'est sur ce point en particulier que les élus sont attendus, non seulement dans les quartiers mais sur toute la Ville.

IV. La nécessaire adaptation des budgets futurs

1. La prospective budgétaire révisée et l'enjeu du fonctionnement

1.1. Les données brutes et l'ampleur des efforts à réaliser

Sur la période 2008-2014, la stratégie de la Ville a consisté pour l'essentiel à neutraliser au maximum l'effet de ciseau entre les charges et les produits de fonctionnement courant.

Cette politique s'est traduite par une grande stabilité de l'excédent brut courant sur la période. Elle a été obtenue par **une maîtrise effective** :

- **De l'évolution des charges d'exploitation** (croissance encadrée des charges de personnel, baisse des crédits d'exploitation des services, modération de l'évolution des dépenses contraintes). Globalement, les dépenses ont évolué moins vite que celles du bloc communal au niveau national avec un effort constant de maîtrise des dépenses de personnel.
- **De la pression fiscale** puisque la hausse des taux ménage a été limitée à 0,7 %/an sur le mandat précédent.

Dès 2013, l'actualisation de la prospective a nécessité de prévoir des mesures encore plus rigoureuses pour continuer à stabiliser le niveau d'épargne. La stratégie révisée présentée lors des Orientations Budgétaires 2014, sans augmentation de la pression fiscale des ménages, s'appuyait donc sur une nouvelle série d'hypothèses et d'objectifs volontaristes :

- Evolution des dépenses de personnel permanent de 1,7 % en 2014, puis stabilisation progressive après 2015.
- Nouvelle baisse de près de 3 % des dépenses contraintes en 2014, puis évolution de l'ordre de 1 %/an maximum.
- Stabilisation des subventions à horizon 2015.
- Poursuite de la diminution régulière des crédits des services avec un objectif de - 1 %/an.
- Provision de 1,5 M€ en année pleine pour la réforme des rythmes scolaires (montants bruts, hors recettes du fonds d'amorçage).
- Retour des dépenses d'équipement au niveau moyen constaté sur le mandat 2001-2008, soit 38 M€/an (40 M€/an avec les travaux en régie).

Ce scénario a été plusieurs fois actualisé sur le courant de l'année 2014 : en intégrant les données du CA 2013 et la construction du projet de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, mais surtout pour tenir compte de l'évolution des annonces gouvernementales en matière de baisse des dotations aux Collectivités. En effet, **il faut rappeler que si la loi de finances 2014 a décidé d'une première diminution de 1,5 Md€ au niveau national, l'ampleur de l'effort et sa durée n'ont été que progressivement confirmées**. Une première annonce en janvier 2014 a été aggravée en mars 2014, puis fin avril 2014 au travers des déclarations du Premier Ministre.

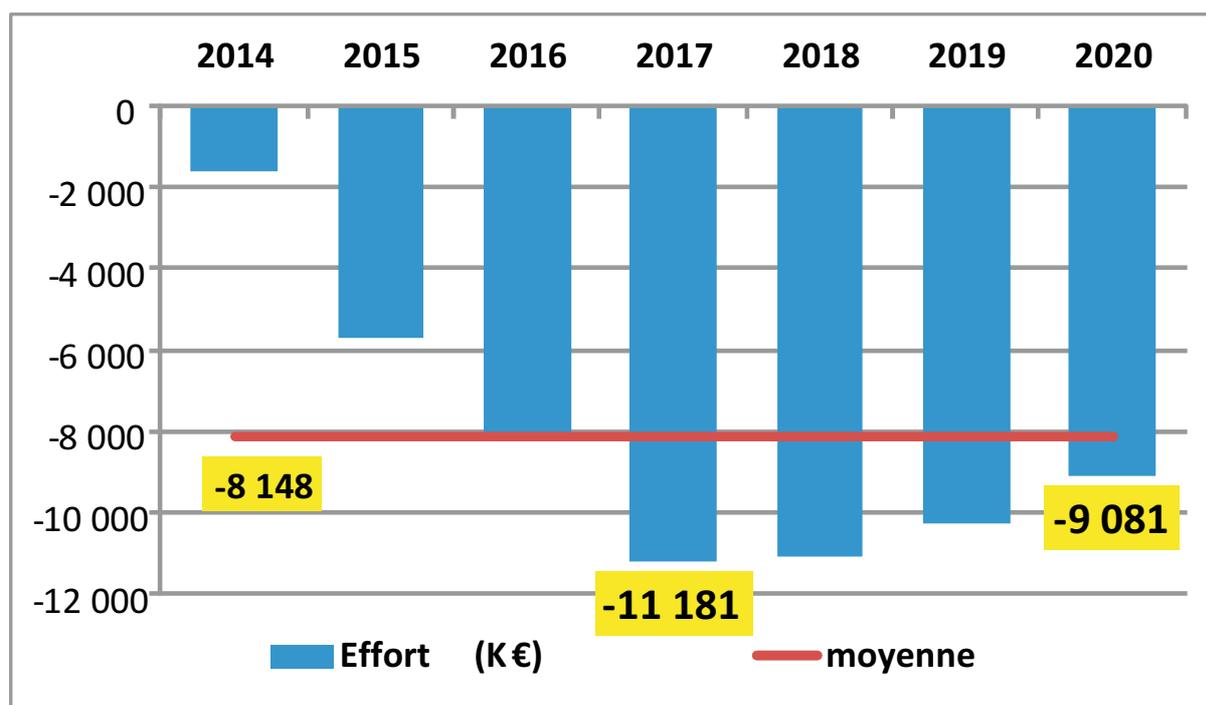
Au final, ce sont 11 Md€ qui sont venus s'ajouter aux 1,5 Md€ de 2014, soit 12,5 Md€ sur 2014-2017. **Ces évolutions successives ont eu pour effet de dégrader nettement le cadrage budgétaire de référence, en raison notamment de l'effet cumulatif des mesures annoncées.**

Au niveau national en Md€				
2014	2015	2016	2017	TOTAL
- 1,5	- 1,5	- 1,5	- 1,5	
	- 3,7	- 3,7	- 3,7	
		- 3,7	- 3,7	
			- 3,6	
- 1,5	- 5,2	- 8,9	- 12,5	- 28

Pour la Ville, cela devrait représenter une perte cumulée de l'ordre de 28 M€ (sous réserve des lois de finances à venir, des décisions du Comité des Finances Locales et des évolutions de périmètres Ville/Agglomération).

L'actualisation, avant décisions, de la prospective budgétaire de début 2014 amenait donc à une estimation des efforts à réaliser de près de 8 M€ en moyenne, en fonction des hypothèses de base et de l'évolution naturelle des recettes et des dépenses.

Elle peut être présentée comme suit :



Cette première approche est à prendre avec précaution, comme tout exercice de prospective budgétaire en raison **des facteurs d'incertitude** inhérents à ce type d'exercice.

C'est encore plus vrai, compte tenu du caractère absolument inédit du contexte dans lequel nous sommes :

- Comme indiqué précédemment la situation économique reste particulièrement incertaine. Les facteurs conjoncturels que constituent la faiblesse des taux du marché monétaire, la baisse du prix du pétrole et dans une certaine mesure la baisse de l'inflation peuvent avoir des effets budgétaires directs en cas de retournement de tendance ou de confirmation sur le long terme.
- L'inversion de la courbe à compter de 2018 tient à l'hypothèse faite d'une stabilisation de l'effort demandé aux Collectivités Locales après 2017. Une hypothèse plus pessimiste est envisageable. A l'inverse, en cas d'amélioration progressive de la situation économique un desserrement de la contrainte est aussi possible.
- La simulation prend en compte les baisses de dotations inscrites dans le programme de stabilité de l'Etat, avec l'hypothèse qu'il aille à son terme. Comme indiqué précédemment, la position des élus locaux est moins unanime, en raison des effets induits possibles que dénoncent les associations d'élus sur l'investissement local, sur l'activité et sur l'emploi.
- Enfin cette actualisation est établie à législation constante, dans un paysage budgétaire et institutionnel qui n'est pas stabilisé : évolution des périmètres et des flux financiers entre la Ville et l'EPCI, impact de la réforme territoriale, réforme de la fiscalité locale notamment.

Face à des enjeux sociétaux et à des volumes inédits, les facteurs d'incertitude doivent inciter à éviter de tirer toute conclusion définitive hâtive. Les tendances obligent toutefois à réagir.

1.2. Les facteurs de révisions et les décisions prises

L'importance des montants simulés **ne permet pas d'envisager une solution unique de résorption de l'impasse prévisionnelle**. Ni la réduction des effectifs, ni la seule baisse des crédits d'exploitation, ni l'ajustement sur les subventions ou le niveau d'investissement ne peuvent être actionnés comme un levier unique pour tendre vers l'équilibre budgétaire. La hausse des taux des taxes locales à législation inchangée est exclue par principe.

Pour la Ville, le fait d'anticiper permet d'éviter des mesures trop brutales à l'emporte-pièce, auxquelles ne pourront peut-être pas échapper les Collectivités Locales aux situations budgétaires plus fragiles que la Ville de Besançon.

C'est donc à la combinaison de ces différentes solutions qu'il revient de recalibrer la prospective et l'équilibre budgétaire.

Au regard des différentes simulations produites, il a été aussi décidé **d'affiner les indicateurs de pilotage budgétaire**. Les deux indicateurs de référence mis en place auparavant restent d'actualité :

- Un calibrage de l'endettement tel que la capacité de désendettement de la Ville reste inférieure à 8 ans en fin de période de simulation budgétaire,
- Un niveau d'autofinancement suffisant pour garantir un niveau d'indépendance financière prudentiel. Sur le mandat précédent, l'objectif fixé avait été de maintenir l'épargne brute à un niveau supérieur à 20 M€ par an.

Il est proposé de renforcer cette exigence par le pilotage d'un troisième indicateur, celui de l'épargne nette (épargne brute - remboursement du capital de la dette). Il permet de mesurer les ressources dégagées par la Collectivité et affectées au financement de l'investissement nouveau (même si les principes d'équilibres budgétaires donnent une définition plus large des ressources propres affectées au financement des dépenses réelles d'investissement). Il s'agira de viser dans la prospective un niveau d'épargne nette permettant a minima de financer l'entretien courant du patrimoine municipal, donc hors emprunt et autres recettes propres.

Au final, la stratégie retenue par la Municipalité et l'actualisation de la prospective budgétaire pour le retour à l'équilibre simulé passent, à compter de 2015 :

- **Par une confirmation et un renforcement des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement**, avec la possibilité de moduler l'évolution de ces dernières, délégations par délégation. Cette approche individualisée sera mise en œuvre dès le BP 2015, en cohérence avec les priorités politiques du mandat, permettant une évolution différenciée des subventions ou des crédits d'exploitation.
- **Par un réajustement du volume d'investissements prévus sur le mandat, inférieur à ce que prévoient les Orientations Budgétaires 2014. L'objectif est ramené à 32 M€/an sur le budget principal.** C'est sur cette base que sera construit le BP 2015 hors reports. Cela a nécessité, comme en fonctionnement, un réexamen de toutes les opérations et de tous les projets pour actualiser le PPI au plan de mandat et à ses moyens de financement. L'actualisation amorcée en 2014 intègre aussi les opportunités de financement nouvelles, notamment sur le CPER 2015-2020 et sur la nouvelle génération de fonds européens.
- **Par un renforcement des liens budgétaires entre la Ville et l'Agglomération** de façon à travailler à l'optimisation des dotations et des flux financiers partagés. Ce travail est amorcé. Il devra donner lieu à une consolidation. Il passe aussi par une amélioration des coefficients d'intégration de la Communauté d'Agglomération, donc par une poursuite et un renforcement des mouvements de transferts et de mutualisations. Les décisions prises en 2013 et 2014 seront donc prolongées en 2015.
- **Par une exigence renouvelée sur le pilotage des dépenses de personnel** avec une attention particulière aux déroulements de carrière, à la formation et à la polyvalence, à l'organisation des services, aux recours aux vacataires et aux heures supplémentaires, aux conditions de travail et à l'absentéisme. Ces orientations seront poursuivies et développées en liaison avec les organisations syndicales.
- **Par une nouvelle approche de la construction et de l'exécution des budgets au travers d'un renforcement du dialogue de gestion, l'ouverture de chantiers et de programmes de travail transversaux pour dégager davantage d'économies d'échelles sur les services fonctionnels et opérationnels et notamment les fonctions supports.** Ces chantiers qui seront ouverts au Budget Primitif, constituent le prolongement et la systématisation de mesures déjà expérimentées. Ils devront aussi être menés en lien étroit avec l'Agglomération, le CCAS et nos établissements publics. Ce travail ne suffira pas à lui seul à faire face aux défis d'adaptation du service public auquel nous sommes confrontés. Il s'articulera avec un travail de révision et de priorisation permanente du plan de mandat pour préparer les décisions nécessaires à inscrire aux budgets 2016 et suivants, dans le cadre que nous avons arrêté. Il nous faudra travailler au recalibrage du service public et inventer peut-être, sur les 6 années à venir, d'autres formes d'interventions.

L'ensemble de ces mesures devra nous permettre **de générer des économies structurelles sans dégrader significativement la qualité du service public municipal.**

2. La programmation de l'investissement et l'actualisation du PPI

2.1. Les dépenses d'équipement

Nous l'avons vu : la nouvelle donne des finances locales et les baisses de dotations prévues impliquent, pour les Collectivités, d'actionner conjointement plusieurs leviers.

En effet, faire porter l'intégralité des efforts sur le seul fonctionnement pourrait pénaliser trop durement le service public, le quotidien des Bisontins. Priorité reste donnée à retravailler le fonctionnement, qui touche la structure même de la Collectivité, même s'il possède une certaine inertie budgétaire.

Agir sur l'investissement par une baisse très brutale paraîtrait à première vue plus facile. Mais l'investissement, c'est de l'emploi, c'est de la richesse, c'est du dynamisme pour le territoire et cela reste une nécessité.

Nous ne nous voilons pas la face : l'équilibre est loin d'être aisé, d'autant que la capacité d'investissement dépend en partie de l'autofinancement dégagé en fonctionnement. **La Ville a donc choisi d'intervenir à la fois sur le fonctionnement et l'investissement. Il ne s'agit pas de ne plus investir, ce serait irresponsable** : nous avons à cœur de conserver une ville dynamique, vivante, agréable, et l'investissement public ce sont aussi des emplois, notamment dans le secteur du BTP.

Rappelons que les investissements locaux représentent près des $\frac{3}{4}$ des investissements publics civils, hors dépenses militaires et de recherche-développement (données 2013 - la Banque Postale). Les seules communes, budgets annexes compris, portent plus de la moitié de ces investissements.

L'investissement local constitue un indéniable soutien à la croissance économique, nous en sommes convaincus. C'est pourquoi, bien loin d'une position de repli, nous avons choisi de maintenir un niveau d'investissement raisonnable, permettant à la fois de garantir la santé financière et de financer de nouveaux équipements, tout en conservant un patrimoine entretenu et la qualité de vie qui fait la spécificité et la fierté de Besançon. **Ce niveau sera proche de 32 M€**, hors travaux en régie. C'est évidemment plus bas que les années précédentes, mais c'est loin d'être négligeable. A titre d'exemple, c'est quasiment équivalent aux investissements que les villes de Toulon, Tours ou encore Caen ont réalisé en 2013. Et cela reste proche de ce que la Ville réalisait au début du premier mandat.

Il faut également souligner que beaucoup de réalisations ont été livrées les années précédentes : une ville rénovée, avec des espaces urbains réhabilités, de nombreux équipements neufs dans les quartiers, des opérations d'urbanisme programmées. Même si les besoins restent importants, notamment en termes d'entretien du patrimoine municipal, le niveau d'investissement recalibré à partir de 2015 permettra d'y répondre.

Certes, l'actualisation du niveau d'investissement implique des priorisations et des lignes directrices fortes. Plus que jamais, les projets seront envisagés en coûts global et d'objectif dès l'amont ; toutes les pistes d'optimisation seront recherchées, tout au long de la vie du projet. Nous y sommes habitués.

Plusieurs critères ont guidé nos choix : **notre ambition pour le territoire et notre vision de son avenir, les besoins des habitants, la qualité et la proximité**. Dans un contexte difficile, qui nécessite une adaptabilité forte, le pire des choix aurait été de ne pas en faire. La pire des solutions aurait été de ne pas avoir de cap. Ces critères, omniprésents, constituent un guide pour la mise en œuvre d'un plan de mandat responsable.

La proximité est au cœur de nos préoccupations. L'échelon communal reste le plus proche des habitants, et l'investissement touche tous les domaines de la vie quotidienne. Cette ligne directrice, ancrée sur des convictions fermes, guide nos actions de manière transversale dans tous nos domaines d'intervention : la sécurité, l'éducation, la politique de la ville, la cohésion sociale et la solidarité, la transition écologique et énergétique... En investissement, le souci de la proximité s'exprimera, en concertation avec la population, dans de nombreux domaines d'intervention : la qualité des espaces publics, des espaces verts et sportifs, des aires de jeux, l'élaboration des nouveaux Programmes de Rénovation Urbaine, l'accessibilité, la prévention et la vidéoprotection, la garantie d'un accès à la culture et au sport pour tous, dans des équipements adaptés, le bien-vivre au cœur des quartiers notamment.

Cette proximité, indispensable au bien-être des citoyens et à la qualité de vie, ne suffit bien évidemment pas en elle-même à construire un territoire fort, attractif, rayonnant. C'est pour cela qu'elle doit être conjuguée à une **politique volontariste de développement du territoire**. Alors même que le Contrat de Plan 2015-2020 est en cours d'élaboration, et que la fusion des régions se prépare, il est essentiel que Besançon puisse tenir une place essentielle dans un territoire élargi, qu'elle puisse continuer à constituer un pôle attractif et innovant. **De nombreux grands projets, en lien étroit avec ceux de l'Agglomération, répondront à cet objectif dans les années qui viennent, en matière d'attractivité commerciale, touristique, culturelle, de déplacements urbains durables, d'enseignement supérieur.**

Le Plan Pluriannuel d'Investissement actualisé présenté ci-après, mais également la refonte des tranches annuelles, qui sera développée ultérieurement, sont le résultat de ces choix.

2.2. L'actualisation du PPI

Le Plan Pluriannuel d'Investissement, présenté chaque année lors du Débat d'Orientations Budgétaires, permet de visualiser sur les cinq prochaines années les grands projets d'investissement de la Ville. Il s'agit d'un document révisable et actualisable chaque année. Il est ajusté pour prendre en compte les résultats d'appels d'offre, le planning de réalisation des opérations, les résultats des études, mais aussi les choix de programmation, en adéquation avec les capacités budgétaires de la Ville. Les montants estimatifs ci-dessous concernent l'inscription de crédits en investissement (à titre d'exemple, les études menées en interne n'y figurent pas). Les dépenses prévisionnelles de 2015 à 2019 s'entendent brutes (les recettes correspondantes n'étant pas déduites), TDC (Toutes Dépenses Confondues), hors reports éventuels de crédits à intervenir sur 2015.

Le PPI est un instrument de pilotage et non un cadre fermé.

Projet	Total	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL SECTEUR DES VAITES	12 310 000					
Etudes et acquisitions	60 000					
Aménagement (subvention d'équipement)	3 000 000					
Programme d'équipements publics	9 250 000					
RENOVATION MUSEE BEAUX-ARTS	9 872 482					
NOUVEAU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE	7 850 000					
Etudes	150 000					
REHABILITATION SECTEURS PLANOISE/GRETTE ET AUTRES QUARTIERS DEGRADEES	7 700 000					
TOTAL AMENAGEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT AU TRAMWAY ET SUBVENTION CAGB	6 998 735					
Aménagements connexes	998 735					
Participation à la CAGB pour la construction du Tramway (subvention d'équipement)	6 000 000					
TOTAL SECTEUR DES PRES DE VAUX	6 361 646					
Démolition immeuble RHODIA	4 950 000					
Acquisition et aménagement du bâtiment VNF	560 000					
Acquisition du bâtiment SUPERIOR	851 646					
CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VAUBAN	5 025 000					
RENOVATION URBAINE PALENTE/ORCHAMPS : POLE DES TILLEULS	4 490 000					
TOTAL ZAC PASTEUR	3 529 380					
Aménagement des rues adjacentes (rachat d'ouvrages)	1 779 380					
Equipement incendie parking	600 000					
Parking (VEFA)	1 150 000					
RENOVATION ECOLE DURER	3 395 000					
JARDIN DES SAVOIRS	3 000 000					
REORGANISATION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	3 000 000					
EQUIPEMENT NAUTIQUE	2 500 000					
SITE SAINT-JACQUES (études et aménagements)	2 050 000					
REQUALIFICATION RUE DE LA REPUBLIQUE (hors tranche annuelle)	1 900 000					
ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE : rachat d'ouvrages	1 800 000					
MUTUALISATION DEPARTEMENT TIC (subvention d'équipement)	1 759 680					
MISE EN PLACE VIDEOPROTECTION	1 700 000					
POLE MULTIMODAL GARE VIOTTE Aménagements Nord et Sud (subvention d'équipement)	1 600 000					
TOUR DE LA PELOTE	1 360 000					

Projet	Total	2015	2016	2017	2018	2019
INSTITUT FEDERATIF DE CANCEROLOGIE (<i>subvention d'équipement</i>)	1 250 000					
REHABILITATION MAISON DU PEUPLE	1 210 000					
EXTENSION CIMETIERE DE SAINT-CLAUDE	1 163 240					
SIEGE DE LA COMUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	1 100 000					
RENOVATION COMPLEXE SPORTIF DE ROSEMONT	1 100 000					
Rénovation des vestiaires	800 000					
Rénovation du boulodrome	300 000					
PRU 1 DE CLAIRS-SOLEILS Participation d'équilibre CPA SEDD (<i>subvention d'équipement</i>)	1 003 560					
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CENTRE-VILLE	1 000 000					
OPERA THEATRE : réhabilitation du plateau technique	1 000 000					
REAMENAGEMENT HANGARS DES TORCOLS	1 000 000					
MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION : travaux de sécurité et de rénovation	920 000					
CREATION D'UN SKATE PARK INDOOR	900 000					
OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN URBANISME : requalification des quartiers et du centre-ville	880 000					
TOTAL PRU 1 DE PLANOISE	835 637					
Aménagement secteur Forum	795 637					
Programme de réhabilitation GBH (<i>subvention d'équipement</i>)	40 000					
TOTAL COMPLEXE SPORTIF DES ORCHAMPS	832 500					
Création d'un stade de rugby	137 000					
Aménagement d'un terrain synthétique de football	695 500					
RESTAURATION DES QUAIS (VAUBAN et STRASBOURG)	800 000					
MAISON des SCIENCES HUMAINES (<i>subvention d'équipement</i>)	700 000					
RENOVATION QUARTIER FONTAINE ECU	600 000					
RAP Citadelle (<i>subvention d'équipement</i>) (à périmètre constant)	518 500					
CREATION D'UN GARAGE PARTICIPATIF	500 000					
MISE EN SECURITE DES FALAISES	500 000					
PEPINIERES COMMERCIALES DONT BATTANT	500 000					
AMENAGEMENTS AVENUE GAULARD	450 000					
AMENAGEMENT MUR ANTI-CRUE - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	427 000					
RU CHATEAUFARINE (<i>subvention d'équipement</i>)	400 000					

Projet	Total	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL SECTEUR BATTANT / MADELEINE	360 000					
Réfection salle Battant	200 000					
Secteur Battant / Madeleine CPA SEDD (subvention d'équipement)	160 000					
REHABILITATION DU QUARTIER VAUBAN : études et acquisitions	310 000					
SYSTÈME INDIQUANT PLACES LIBRES EN TEMPS REEL	300 000					
EPCC SCENE NATIONALE (subvention d'équipement)	240 000					
AMENAGEMENT DES LOCAUX MUNICIPAUX	200 000					
BTC TENNIS (subvention d'équipement)	200 000					
POLITIQUE DE STATIONNEMENT DANS LES QUARTIERS	200 000					
LA RODIA (subvention d'équipement)	160 000					
AIDE FONCIERE AUX OPERATEURS (subvention d'équipement)	150 000					
PC SECURITE DES BATIMENTS MUNICIPAUX	150 000					
REMPLACEMENT DU PYLONE DE PLANOISE	150 000					
SECTEUR SAUVEGARDE - CENTRE ANCIEN	150 000					
EPCC ISBA (subvention d'équipement)	148 000					
PARC STATIONNEMENT GARE VIOTTE (subvention d'équipement)	110 000					
BORNES DE RECHARGE	100 000					
SYNDICAT MIXTE LUMIERE (subvention d'équipement)	87 500					
EQUIPEMENTS SCENIQUES (subvention d'équipement)	80 000					
AIDE A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE QUARTIER (subvention d'équipement)	75 000					
ETUDES SECTORIELLES SUITE AU PLAN LOCAL URBANISME	50 000					
SECTEUR BRULARD (études)	50 000					
SM ORCHESTRE V. HUGO FC (subvention d'équipement)	50 000					
GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS / INTRANET	30 000					

V - La construction du BP 2015

1. Les grands projets et les choix d'investissements en 2015

Ces grands projets participent au développement de la Ville.

L'année 2014 a été marquée par l'achèvement de grands projets urbains. La mise en service du Tramway, porté par l'Agglomération a été un moment fort. La Ville a pleinement accompagné ce projet en portant la transformation du paysage urbain dans de nombreux secteurs (aménagement sur l'entrée du CHRU, le boulevard Diderot et le pont De Gaulle, participation aux travaux du Pont Battant). 3,2 M€ y auront été consacrés en 2014. De même, 2014 a vu émerger un pôle Viotte complètement remodelé : plus accessible, plus convivial, plus ouvert sur les quartiers, il favorise le report modal au Nord et au Sud (3,4 M€ mobilisés au titre de 2014).

Par ailleurs, le pôle rugby aux Orchamps est aujourd'hui terminé. Concernant le patrimoine Vauban, la première phase de restauration au titre du CPER 2007-2014 est en voie d'achèvement (1,7 M€ mobilisés en 2014) et une étude est en cours pour définir un nouveau programme de travaux sur le CPER 2015-2020.

En 2015, de nombreuses opérations vont débiter ou se finaliser afin de poursuivre l'embellissement de la Ville. Citons par exemple le projet phare des «**Passages Pasteur**» qui constitue un enjeu important pour la dynamisation du centre-ville (l'ouverture du centre commercial est prévue à l'automne). En matière d'équipement culturel, 2015 verra le lancement du chantier de rénovation du **Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie**, dans la continuité de l'aménagement des réserves communes qui s'est achevé en 2014. De même, la modernisation du **Musée de la Résistance et de la Déportation** va débiter par d'importants travaux de sécurité et de mises aux normes, préalables à une réflexion sur sa transformation. Sur le secteur Palente-Orchamps, les travaux engagés sur le **pôle des Tilleuls** vont se poursuivre avec la finalisation de la médiathèque, qui sera suivi par la création d'une nouvelle salle polyvalente et la réhabilitation des locaux de la MJC.

Dans le domaine universitaire, les travaux pour l'installation du **siège de la Communauté universitaire Bourgogne Franche-Comté** sur le site de l'Observatoire démarreront en 2015. C'est un projet important et un symbole fort pour la Ville, qui prend ainsi pleinement sa place dans la coopération entre les 2 universités mais également, dans le futur pôle métropolitain Besançon-Dijon, entité constituant la colonne vertébrale de la future région.

Les études se poursuivent sur le secteur **Saint-Jacques Arsenal** et les **quartiers définis comme prioritaires** au sens de la nouvelle politique de la Ville afin de disposer d'une programmation claire et coordonnée des travaux à mener. De même, concernant l'**ex-usine Rhodiaceta**, les dernières décisions juridiques permettent à la Ville de devenir propriétaire avec jouissance des lieux et ainsi de préparer la déconstruction de ce site emblématique préfigurant le projet de quartier des Prés de Vaux. Par ailleurs, les premiers aménagements d'espaces publics vont débiter sur les futurs **éco-quartiers des Vaïtes et de Vauban**.

Si ces investissements concernent essentiellement le budget principal, il faut y ajouter les grands projets financés dans le cadre des budgets annexes. La nouvelle **chaufferie bois et gaz de Planoise** s'achèvera cette année. Au titre des budgets Eau et Assainissement, la réhabilitation de la **station d'épuration de Port Douvot** et la mise en conformité de la **station de traitement d'eau de Chenecey** devraient démarrer en 2015.

Dans le cadre de la priorisation nécessaire des investissements et avec le souci accru de la proximité, le BP 2015 verra aussi l'aboutissement d'une réflexion sur la **refonte des tranches annuelles**.

Pour mémoire, les tranches annuelles correspondent à des dépenses d'investissement récurrentes. Traditionnellement appelées «le programme des petits travaux», elles permettent de financer les travaux de mise aux normes, de mise en sécurité, d'acquisitions de matériel et de mobilier nouveau pour les services, de rénovations ou de créations d'équipements ponctuels.

Ces dépenses sont **primordiales en termes de proximité**, car elles visent, non seulement à maintenir le patrimoine communal (écoles, aires de jeux, crèches, locaux associatifs et culturels, voirie, cimetières...) en état mais, au-delà, à répondre aux besoins quotidiens, au plus proche des habitants.

Malgré la baisse de la capacité d'investissement, il a été considéré comme essentiel de renforcer ces programmes pour mieux répondre aux attentes des habitants. Il était également nécessaire, dans un contexte économique et social difficile, de garantir **la visibilité et la cohérence de ces interventions, autour de priorités partagées** : la qualité de la vie quotidienne et des équipements municipaux, la maîtrise de l'énergie et la protection de la biodiversité, l'accessibilité aux personnes handicapées, l'entretien du patrimoine naturel et hydraulique (berges du Doubs notamment), l'organisation des modes doux, l'accès facilité à l'administration...

La refonte des tranches annuelles, fusionnées à partir de 2015 avec les enveloppes annuelles (qui ne figurent donc plus dans le PPI) répond à ces objectifs, et permettra ainsi d'envisager globalement **la consolidation progressive et l'adaptation annuelle de ces programmes**.

En 2015, la priorité sera ainsi donnée plus spécifiquement à l'entretien du patrimoine bâti (travaux de rénovation et mise en accessibilité) dont les montants de tranches annuelles seront augmentés, pour mieux répondre aux besoins.

2. Les politiques mises en valeur en 2015

2.1. La sécurité et la tranquillité publique

Cette priorité a fait l'objet d'un long débat lors du dernier Conseil Municipal.

De nombreux sujets ont été évoqués. Ils seront très logiquement repris au BP 2015.

• En fonctionnement :

- Embauche de 4 premiers ASVP. Ces agents viendront compléter l'équipe de 9 ASVP déjà présents et permettront de décharger les policiers municipaux de cette mission. Cela permettra d'améliorer le niveau de contrôle et la rotation des véhicules. En permettant ainsi de mieux partager l'espace public, les automobilistes, usagers des secteurs réglementés trouveront plus de places de stationnement. Cela devrait également permettre d'accroître les recettes liées au stationnement. L'ensemble des ASVP sera également doté de gilets pare-balles afin de limiter les risques pour leur intégrité.
- Embauche de 6 opérateurs de vidéoprotection. L'arrivée de ces agents permettra d'augmenter l'amplitude horaire d'activation du Centre de Supervision urbaine de 73,5 heures avec un fonctionnement désormais 7j/7.
- Embauche de policiers municipaux supplémentaires. Il est prévu de créer 16 nouveaux postes de gardiens de police municipale d'ici la fin du mandat. A l'occasion du dernier Conseil Municipal, l'embauche de premiers policiers municipaux dès cette année a été décidée.
- La mise en place du Conseil des droits et devoirs des familles sera également programmée en 2015.
- La poursuite de l'activité en médiation avec les correspondants de nuit a également été décidée en 2015, le temps de discuter des modalités de la poursuite de l'action en médiation, au-delà de l'année en cours.
- La poursuite des actions de lutte contre l'alcoolisation massive des jeunes sera aussi poursuivie avec l'organisation de soirées alternatives et la mise en œuvre de la charte de la vie nocturne.

- Les premières actions de la nouvelle stratégie territoriale vont se mettre en place, sur la base des crédits alloués au service pour 2015.

- Enfin, l'enquête réalisée tous les deux ans sur le sentiment d'insécurité sera menée cette année.

• **En investissement**

- Le déploiement du dispositif de vidéoprotection se poursuivra en 2015, tant pour la mise en place de caméras complémentaires que pour le développement de l'équipement du CSU ;

- Des crédits sont consacrés à l'acquisition des terminaux nécessaires à la mise en place du Procès-Verbal électronique ;

- Des crédits sont également consacrés à l'équipement des agents du service de Police municipale, avec notamment le renouvellement de certains véhicules.

- Enfin l'aménagement de l'espace public en réponse à des problématiques de tranquillité publique soulevées par des habitants ou travaillées en cellule de veille de proximité, donnera lieu à inscription dans les programmes d'actions 2015.

2.2. La réforme des rythmes scolaires

Les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place à la rentrée de septembre 2014. Issus de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, ils visent à mettre davantage en conformité les vingt-quatre heures d'enseignement hebdomadaires avec les rythmes biologiques des enfants et, ainsi, favoriser la réussite de tous les élèves.

La déclinaison bisontine de cette réforme a consisté à proposer à l'Éducation Nationale un nouveau cadre horaire harmonisé pour les écoles publiques permettant de positionner les deux tiers des heures de classe le matin, au moment où les enfants sont les plus attentifs.

En complément, la Municipalité a choisi de privilégier quatre axes pour accompagner cette réforme :

- développer l'ouverture culturelle de tous les enfants à travers la généralisation de parcours culturels en temps scolaire
- développer la pratique sportive en club, après la classe, via le dispositif «Le sport après l'école»
- faciliter l'organisation des familles le mercredi en instaurant un nouveau temps d'accueil périscolaire et une véritable articulation entre école et accueils de loisirs
- développer les accueils périscolaires, notamment l'après-midi, en élargissant les plages d'accueil et en développant leur contenu éducatif.

Les moyens mobilisés en 2014 ont permis de **proposer aux enfants et aux familles de nouvelles offres :**

- 164 classes bénéficient de l'un des 27 parcours culturels proposés aux écoles élémentaires
- plus de 230 enfants ont intégré l'un des 26 nouveaux créneaux sportifs associatifs à proximité des écoles pour leur permettre une première pratique sportive.

En outre, les accueils de loisirs ont pu se mobiliser pour faciliter aux familles la transition avec l'école le mercredi en fin de matinée. L'ASEP qui jusqu'ici n'ouvrait son accueil de loisirs que pendant les vacances scolaires a été accompagnée, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, pour l'ouverture de 46 places le mercredi dès la fin de matinée. Six organisateurs prennent en charge le déplacement avec les écoles de proximité, en plus des Francas du Doubs qui organisent deux circuits de bus pour amener les enfants dans les lieux d'accueil. D'autres accueils ont privilégié une ouverture seulement en début d'après-midi, en lien avec les besoins de la population à laquelle ils s'adressent. A l'heure actuelle, les capacités d'accueil correspondent au besoin des familles.

Enfin, le périscolaire a pris une nouvelle dimension : hausse de 10 % du nombre d'enfants présents à l'accueil périscolaire du matin, de 90 % l'après-midi et plus de 900 enfants fréquentent le nouvel accueil périscolaire du mercredi midi. Au-delà de ces statistiques, la dimension éducative de l'accueil de l'après-midi a été davantage développée. Après une période d'ajustements, un séquençage alternant temps de détente, d'activité et d'études a été généralisé, de même que l'instauration d'horaires de sortie permettant d'assurer la sécurité des enfants tout en préservant des temps d'activité. La généralisation des espaces ludo-éducatifs, dont le contenu s'adapte selon les écoles, permet de développer des activités différentes : activités créatives, jeux sportifs, jeux collectifs. Pour mener à bien cette mutation des accueils, 20 référents ont été recrutés pour organiser les équipes d'animation, faire le lien avec les équipes enseignantes et les parents. Leur plus-value sur le terrain est d'ores et déjà reconnue.

L'État a annoncé la pérennisation de son accompagnement financier par la transformation du Fonds d'amorçage en Fonds de soutien.

Les objectifs suivants seront poursuivis en 2015 :

- la poursuite de la démarche partenariale de suivi et d'évaluation via le Comité de suivi et d'évaluation,
- la conclusion d'un projet éducatif de territoire,
- la consolidation des différents axes : parcours culturels, sport après l'école, accueils de loisirs et évolution du périscolaire.

2.3. La nouvelle politique de la Ville

L'objectif de la politique de la ville est de remédier aux graves inégalités, sociales et urbaines qui affectent les quartiers les plus défavorisés et leurs habitants.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) remodèle en profondeur la politique de la ville pour la rendre plus lisible, plus cohérente et plus efficace.

Ces politiques sont très présentes à Besançon depuis plusieurs années à travers deux séries de dispositifs : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) dédié au développement social local et les Programmes de Renouvellement Urbain (PRU), dédiés à la transformation physique des quartiers dont Planoise et les Clairs-Soleils ont bénéficié.

Si la politique de la ville a manifestement contribué à enrayer certaines difficultés sociales et urbaines, et malgré les efforts accomplis par la Ville et ses partenaires, beaucoup reste encore à faire afin de remédier durablement aux difficultés des habitants des quartiers les plus défavorisés.

La loi Lamy pose plusieurs principes complémentaires qui seront mis en œuvre au cours de l'année 2015 par la Ville, la CAGB et leurs partenaires :

- intégration des dimensions «sociales» et «urbaines» de la politique de la ville dans un même outil : le «contrat de ville» qui sera signé en début d'année (contrat cadre fixant les principes d'action des partenaires),

- participation des habitants et des associations, organisés au sein de conseils citoyens, et associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions menées (en cours de constitution)
- mobilisation des acteurs nationaux et locaux, via leurs outils techniques, humains et financiers de droit commun auxquels viendront s'ajouter des crédits spécifiques,
- géographie prioritaire resserrée sur les quartiers les plus concernés du territoire national.

Dans l'agglomération bisontine :

- 5 quartiers ont été désignés «quartiers prioritaires» par l'Etat : Planoise, Cité Brulard, Montrapon, Clairs-Soleils, Palente-Orchamps,
 - 3 quartiers sont «sortis» de la géographie prioritaire mais demeurent des quartiers «en veille» : Battant, Amitié, Vareilles,
 - 6 quartiers ont été placés «en observation» par les partenaires locaux : Cité Viotte, Pelouse, Schlumberger, Rosemont-Pesty, Hauts de Saint-Claude à Besançon et Curie/Pasteur à Novillars.
- poursuite des opérations relevant de la dimension urbaine de la politique de la ville : **Planoise est reconduit au titre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) ; la cité Brulard est désignée en tant qu'opération d'intérêt régional** et sera à ce titre intégrée au contrat de plan Etat-Région. A ces deux quartiers, pourrait venir s'ajouter le quartier Orchamps-Palente au cours de ces prochaines semaines.
- enfin, le contrat de ville est désormais passé à l'échelle intercommunale, ce qui a entraîné des modifications des périmètres de compétences respectives de la Ville et de la CAGB ainsi que la création d'un service mutualisé, dédié à l'animation des nouveaux dispositifs.

Ce nouveau dispositif va se mettre en place progressivement en 2015 :

- suite à la signature du contrat-cadre, les partenaires vont mettre en œuvre les objectifs opérationnels et dispositifs spécifiques,
- le programme urbain définitif sera signé à l'horizon 2016 avec l'ANRU et les partenaires. L'année 2015 sera consacrée à l'élaboration de ce programme pour les quartiers de Planoise et la cité Brulard ; un protocole de préfiguration sera signé avec l'ANRU à mi- 2015 pour définir précisément les modalités de construction du programme définitif qui comporteront notamment des études complémentaires

Le contrat de ville et la politique de la ville couvrent un champ très large de thématiques complémentaires (développement économique, habitat, logement, formation/ apprentissage, emploi, éducation, participation des habitants, tranquillité publique, parentalité, sport, culture, loisirs, gestion urbaine et sociale de proximité ...). Les différents partenaires se mobiliseront autour de ces thématiques au service des quartiers et de leurs habitants.

Afin d'atteindre ces objectifs de transformation des quartiers et d'amélioration de la vie de leurs habitants, qui constituent des objectifs centraux de l'action municipale pour le mandat en cours, la Ville continuera, comme elle l'a toujours fait, **à mobiliser, toutes délégations confondues, ses crédits de droit commun, ses politiques publiques et ses équipes.**

Au-delà et afin de marquer l'intérêt porté à cette politique publique, il a été décidé de reconduire en 2015 l'enveloppe de crédits spécifiques ex-CUCS notamment dirigée sur le financement des actions issues de l'appel à projets annuel lancé par la Ville et ses partenaires dans le cadre du contrat de ville.

2.4. Les politiques sociales avec le CCAS

Le contexte socio-économique national se répercute aussi à l'échelon local.

L'analyse des besoins sociaux fait ressortir des chiffres à la hausse de manière constante depuis 2008 pour la plupart des catégories de population vulnérables. Le CCAS, qui est au cœur de la solidarité à l'échelon bisontin, se doit de répondre à des enjeux de plus en plus difficiles à relever.

Le budget 2015 du CCAS, pour lequel la dotation municipale constitue une ressource essentielle, se construit dans une optique de stricte maîtrise de ses dépenses, sans obérer ses capacités d'intervention en direction des publics qui ont recours à lui. Les efforts engagés dans ce sens depuis plusieurs années seront poursuivis ou accentués.

La logique de **recentrage sur les compétences propres** à l'échelon communal se poursuit, à travers un dialogue soutenu avec le Département du Doubs, l'Etat et les partenaires associatifs notamment.

- La Solidarité, l'urgence sociale et la lutte contre l'exclusion

Les politiques de solidarités se traduisent au travers des Antennes Sociales de Quartier, de la réponse à l'urgence sociale, et des dispositifs d'aide à l'hébergement ou d'accès au logement. La mise en réseau avec les partenaires, qui viennent compléter ou renforcer l'action propre du CCAS, mais aussi de l'Etat et du Département sont une priorité.

L'accompagnement social des bénéficiaires du RSA devrait être repris, au cours de l'année, par le Département, chef de file de l'action sociale, qui souhaite promouvoir une prise en charge plus globale des personnes en situation précaires, et non plus exclusivement à travers le dispositif du RSA.

S'agissant des dispositifs d'urgence (SAAS, Abri de Nuit), ils sont arrivés à saturation depuis plusieurs années. L'émergence du Groupement de Coopération Sociale du Doubs (GCS 25), dans laquelle le CCAS a joué un rôle majeur, a permis de voir se concrétiser le transfert de plusieurs compétences ou fonctions assurées jusqu'alors en interne (SAO, gestion des nuitées hôtelières...). Ce processus se poursuivra dans les mois à venir (pour le 115 notamment).

Après la fermeture de l'ancien FORUM, programmée dans le cadre de l'ANRU 1, la prise en gestion de l'AGORA, situé sur le quartier de Montrapon, constituera un autre enjeu de l'année 2015.

La lutte contre l'exclusion passe aussi par de nombreuses actions menées autour de l'axe santé-solidarité, notamment à travers la participation au Contrat local de santé, en lien étroit avec la Direction Hygiène-Santé de la Ville et l'ARS.

- Le soutien à l'autonomie et l'accompagnement du vieillissement

Sont concernés : les services aux personnes âgées et aux personnes handicapées ainsi que la mission accessibilité, cette dernière étant mutualisée avec la CAGB et la Ville de Besançon.

La prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie constitue un enjeu majeur pour la Ville de Besançon et son CCAS.

L'année 2015 devra voir l'élaboration et la présentation en Conseil Municipal d'un plan d'action actualisé. La Maison des Seniors, porteuse de nombreuses actions d'information et de prévention, peut être considérée comme l'emblème de cette démarche. Cette dernière qui bénéficie d'une aide du Département pour ses actions d'information (CLIC) aura à se coordonner avec la future Maison départementale de l'Autonomie dont l'ouverture est annoncée pour le second semestre 2015.

La sensibilisation du public (et notamment les scolaires) aux questions liées au handicap ou pour contribuer à la prise en compte des nouvelles règles d'accessibilité par l'ensemble des protagonistes demeure aussi une priorité.

De nombreuses évolutions sont en effet à prendre en compte au niveau national, avec l'adoption attendue de la loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement. Ce premier volet, centré sur l'aide à domicile et le renforcement de la prévention et l'adaptation du logement, rejoint un axe majeur des interventions du CCAS et de sa direction de l'autonomie : le soutien à domicile.

La qualité des prestations servies à domicile par le CCAS est largement reconnue et le nombre d'usagers qui est en progression en est un bon indicateur. Il en est de même pour le volet hébergement où le souci de l'accueil dans les 5 logements foyers gérés par le CCAS est constant. Les travaux d'amélioration du bâti et de la sécurité menés dans les différents établissements seront achevés à la fin du premier semestre avec la réhabilitation du Foyer du Marulaz.

En conclusion, le CCAS, qui porte une part majeure de la politique sociale municipale, remplit des fonctions essentielles aux Bisontins et notamment aux plus vulnérables d'entre eux. Il sait s'adapter pour répondre à de nouveaux besoins et aux défis organisationnels qui se posent à lui.

VI. La structure budgétaire du BP

1. Les principaux changements de périmètres de 2014 à 2015

Le BP 2015 sera marqué, plus encore peut-être que les années passées, par **des modifications de périmètre très conséquents, qui nécessiteront une analyse à périmètre constant dans le rapport de vote du BP.**

Tout d'abord, d'importantes modifications interviendront dans la structuration du budget, du fait de **l'évolution des services communs entre la Ville de Besançon, le CCAS et le Grand Besançon**, conformément à la délibération du 11 décembre 2014. Le rattachement des services communs à l'Agglomération à partir du 1^{er} janvier 2015 et le transfert de plein droit des agents concernés à l'intercommunalité, impactera de nombreux postes budgétaires, en dépenses et en recettes, et notamment l'Attribution de Compensation de la taxe Professionnelle (ACTP) reversée par la CAGB, les facturations réciproques, les crédits des services, et bien évidemment la masse salariale de la Ville. A titre d'exemple, ce ne sont pas moins de 6,8 M€ de dépenses de personnel qui seront transférés à l'Agglomération, les mécanismes de compensation assurant la neutralité budgétaire, à périmètre mutualisé constant. Les relations avec le CCAS seront également modifiées par l'évolution des services communs.

Par ailleurs, le BP 2015 prend en compte la **réforme des rythmes scolaires en année pleine**. Lancée en septembre 2014 à Besançon, cette réforme n'avait été logiquement budgétée que pour un trimestre au BP 2014. Elle est désormais en place, dans un processus d'évaluation et d'améliorations continues, dans l'objectif toujours constant de l'épanouissement de l'enfant. Le budget 2015 intégrera donc les 2 trimestres supplémentaires, ainsi que la pérennisation du fonds d'amorçage annoncée par le Gouvernement en 2014.

Enfin, sera intégré dans le budget, le coût **de l'organisation des deux élections qui interviendront en 2015, départementale et régionale.**

Il s'agit là des principaux changements de périmètre qui impacteront le budget 2015 et qui seront détaillés dans le rapport de présentation du BP 2015.

2. La stratégie d'emprunt et d'endettement

La loi de modernisation de l'action publique a modifié la rédaction de l'article L2312-1 du CGCT qui est rédigé comme suit : «dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8». Ainsi, la question de l'endettement, de la structure de la dette et des stratégies suivies par la Collectivité doit donner lieu à des développements spécifiques. Cette préoccupation fait suite aux difficultés qu'ont connues certaines collectivités ayant souscrit des emprunts structurés particulièrement risqués.

La Ville de Besançon n'a jamais été concernée par des emprunts toxiques, le seul emprunt structuré qu'elle possédait étant très modeste et sans risque au sein de son encours. En 2015, la Ville ne possède plus d'emprunt structuré, suite à renégociation avec la SFIL en 2014, et a désormais un encours à 100 % en catégorie 1 A de la charte Gissler.

La stratégie générale développée par la Ville résulte de la convergence de sa stratégie pluriannuelle définie sur le mandat et des grands principes rappelés annuellement, lors d'une délibération spécifique en décembre (la dernière en date étant celle du 11 décembre 2014).

Cette stratégie se définit par la poursuite de plusieurs objectifs :

- Au travers des outils de gestion financière et par une veille attentive des marchés financiers, rechercher la plus grande performance financière compatible avec une gestion saine et responsable de la dette ;
- Obtenir une structure d'encours équilibrée entre taux fixes performants, pour environ deux-tiers de l'encours, et taux variables ou révisables. Cette structure permet de bénéficier de la stabilité budgétaire qu'offrent les taux fixes, tandis que l'encours positionné sur taux variables offre la souplesse compatible avec la recherche de la performance financière décrite précédemment.

A ce jour, l'encours de dette de la Ville présente une structure sécurisée, avec une part de taux fixe sur le budget général de 63 % (au 31/12/2014).

Le recours à des emprunts à taux fixes bas, notamment en 2014, a permis de limiter l'impact des variations des marchés et donc de sécuriser la dette, après les bouleversements des années 2009 et suivantes. C'était déjà le cas pour les budgets annexes où la mobilisation d'emprunts majoritairement à taux fixes permet de ne pas impacter d'éventuelles variations des taux sur le prix facturé à l'utilisateur.

Au travers d'emprunts à taux monétaires (qui représentent un quart de l'encours au 31/12/2014), il s'agit de se laisser la possibilité de bénéficier des baisses de taux d'intérêt et d'adapter l'encours mobilisé aux besoins de consolidation de la trésorerie.

Après plusieurs années de hausses des conditions financières et de limitations des financements offerts aux collectivités, 2014 a vu le retour à un fonctionnement des marchés caractérisé notamment par des taux bas et une baisse des marges pratiquées par les banques, sur fond de concurrence accrue. La Ville en a profité pour réaménager son seul prêt structuré à un niveau de taux fixe performant (2,40 %) et capter des financements à des taux faibles.

Au 31/12/2014, l'encours de dette s'élève à 162,8 M€, dont 125,3 M€ sur le budget principal. Dans le tableau suivant, la dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément, sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés :

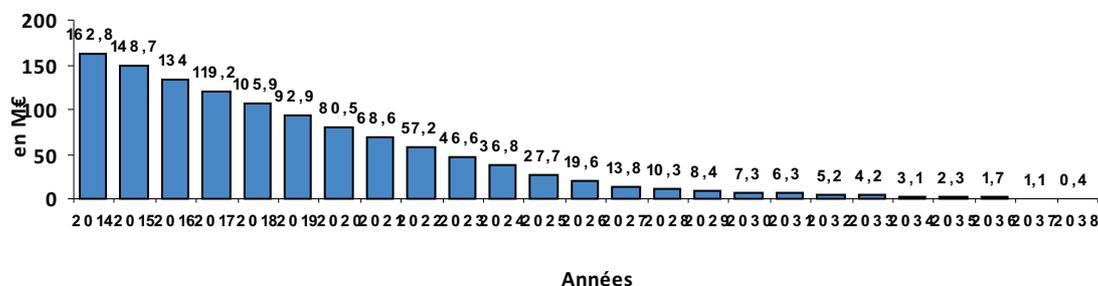
	Dette classée 1A		
Budget Principal	125,3 M€	100 %	83 contrats
Budget Eau	8,3 M€	100 %	26 contrats
Budget Assainissement	12,6 M€	100 %	41 contrats
Budget Forêts	0,1 M€	100 %	6 contrats
Budget Chauffage Urbain	16,5 M€	100 %	9 contrats
Tous budgets	162,8 M€	100 %	165 contrats

L'encours de la dette envisagée au 31/12/2015 (hors emprunts à contractualiser en 2015) est de 148,7 M€ pour le budget général.

Le seul prêt structuré détenu par la Ville, classé en 3E, a été renégocié auprès de la Société de Financement Locale. Cette opération de réaménagement a permis de refinancer ce prêt à taux fixe de 2,40 % sur la durée résiduelle du prêt (2019) et est assortie d'un financement nouveau de 6 M€ sur 15 ans au taux fixe de 2,14 %.

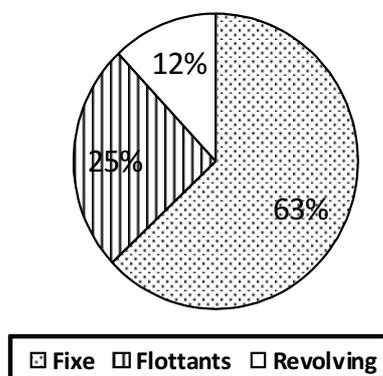
Au 31 décembre 2014, le profil d'extinction de la dette, exprimé en M€ est le suivant :

Encours au 31 décembre - Budget Général



La structure de l'encours (capital restant dû) du Budget Général au 1^{er} janvier 2015 s'établit ainsi :

- Dette à taux fixe :	103,2 M€	soit 63 %
- Dette à taux flottant :	40,5 M€	soit 25 %
- Emprunts «revolving» :	<u>19,1 M€</u>	soit 12 %
	162,8 M€	

Répartition entre taux fixes et taux variables au 01/01/2015 - Budget Général

Les emprunts revolving sont des emprunts de long terme qui présentent des options particulières : la possibilité de moduler le niveau de remboursement anticipé, par des tirages et des remboursements ponctuels, pour tenir compte de la réalité quotidienne de la trésorerie. La Ville a longtemps privilégié ce type d'outils, pour bénéficier de conditions de financement favorables. A ce jour, ce type de produit n'est plus proposé par les banques. Son utilisation est aussi en déclin au regard de la stratégie mise en place désormais, qui vise à calibrer le fonds de roulement au plus juste.

La Ville entend maintenir sa stratégie. Le Conseil Municipal a retenu le principe d'exclure les produits classifiés 2 à 6/C à F, au sens de la circulaire interministérielle du 25/06/2010. Il a aussi décidé, pour des raisons éthiques, de privilégier la mobilisation d'emprunts répondant à des caractéristiques de transparence.

Il s'agit donc d'optimiser le recours à des produits de financement classique, en conservant un volume d'emprunt strictement calibré aux capacités de financement de la Collectivité. C'est la capacité de désendettement maintenue en-deçà de 8 ans qui garantit le respect de cette règle. La prospective actualisée confirme la tenue de cet objectif.

3. Les grandes masses du BP 2015

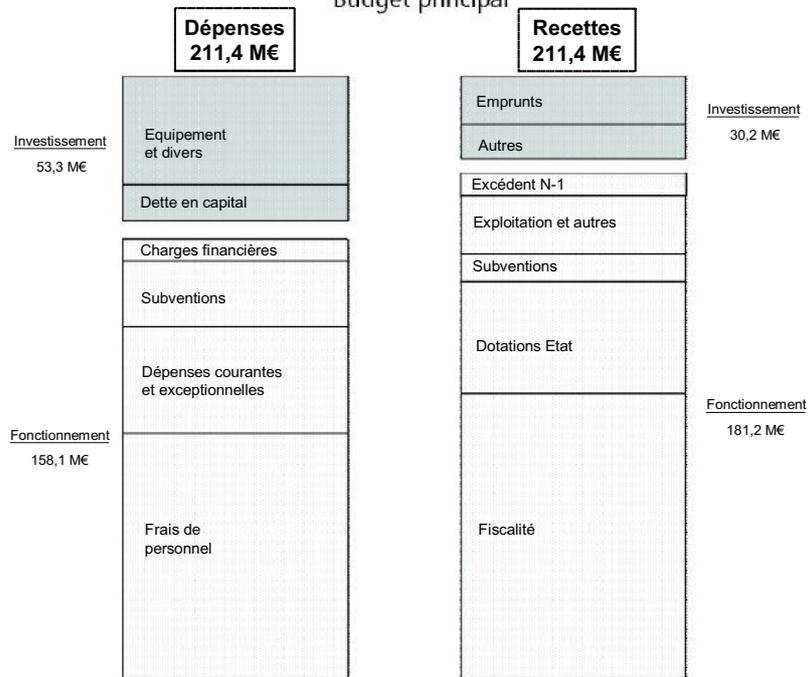
Compte tenu des indications données précédemment, le budget principal 2015 pourrait être en baisse de près de 16 M€ en mouvement réels. Pour autant, cette approche ne tient pas compte des retraitements nécessaires suite aux changements de périmètres.

Les graphiques ci-après permettent de comparer succinctement les équilibres, sous réserve des derniers ajustements du BP 2015 qui seront présentés en mars lors du vote du Conseil Municipal.

Pour mémoire

Les grands équilibres du Budget Primitif 2014

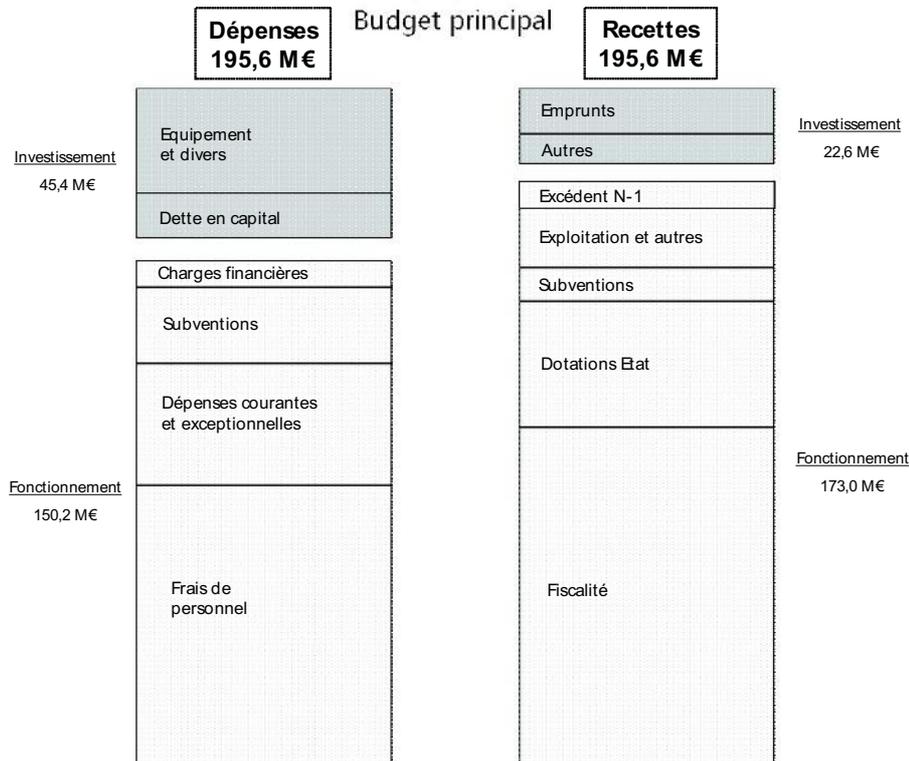
Budget principal



Les grands équilibres du Budget Primitif 2015

(projet)

Budget principal



Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de débattre des Orientations Budgétaires.

ANNEXE

I - ETUDE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**II - ETUDE COMPARATIVE DES COMPTES ADMINISTRATIFS
ANNEES 2009 A 2013**

Les études mentionnées ci-dessus sont réalisées sur les opérations réelles de chacun des exercices considérés, par agrégation des mandats payés ou des recettes encaissées, sans tenir compte des opérations d'ordre budgétaires.

Elles reprennent les concepts utilisés dans le Guide des finances des communes de plus de 10 000 habitants publié par le Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales. La définition et le mode de calcul de ceux-ci se trouvent en fin de document.

Afin qu'une comparaison significative sur plusieurs exercices des différentes données puisse être établie, il n'a pas été tenu compte des mouvements financiers induits par la gestion active de la dette.

Il convient aussi de signaler que la Zone Franche Urbaine, le soutien à la Mission Locale et le soutien à l'ASQAB ont été transférés à la CAGB le 01/01/2009. A cette même date un nouveau budget annexe a été créé, celui de l'Archéologie Préventive. Il faut noter également, à partir du 01/06/2009, la mise en place de la mutualisation des services Ressources Humaines de la Ville, du CCAS et de la CAGB.

A compter du 17/06/2010, un nouveau budget annexe a été créé pour l'aménagement de la zone d'activités Madeleine Brès.

Des changements de périmètre financier sont intervenus :

- au 01/01/2011 : création de l'établissement public – Citadelle – Patrimoine mondial (RAP), de l'Entente Intercommunale Besançon, Montbéliard, Pays de Montbéliard Agglomération, de la RAP Rodia ;
- au 01/07/2011 : création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) pour l'Ecole Régionale des Beaux Arts ;
- au 01/01/2013 : création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) 2 Scènes et du Syndicat Mixte de l'Orchestre et création de services communs dans le cadre de la mutualisation des services.

- 2 -

I - ETUDE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**Balance générale**

(en milliers d'euros)

A) DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE (1)

	Budget Principal	Eau	Assainis- sement	S.S.A.D.P.A.	Forêts	ZA Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage Urbain	Archéologie	ZA Madeleine Bres	TOTAL
Investissement	67 788	3 480	6 027	24	227	0	0	8 081	21	0	85 628
Fonctionnement	150 727	5 916	5 429	546	296	0	0	263	585	148	163 911
Total	218 515	9 376	11 456	570	523	0	0	8 344	606	148	249 539

1) conformément aux définitions du Guide des finances des communes de plus de 10 000 habitants les travaux en régie ont été déduits des dépenses de fonctionnement pour être ajoutées aux dépenses d'investissement.

B) RECETTES REELLES DE L'EXERCICE (2)

	Budget Principal	Eau	Assainis- sement	S.S.A.D.P.A.	Forêts	ZA Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage Urbain	Archéologie	ZA Madeleine Bres	TOTAL
Investissement	36 751	1 719	3 993	172	245	0	0	5 661	28	0	48 589
Fonctionnement	180 773	9 155	10 051	564	493	0	88	1 029	490	26	202 687
Total	217 524	10 874	14 044	736	738	0	88	6 690	518	26	251 236

2) la part de l'excédent de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement a été reprise dans les recettes d'investissement.

C) CONSTITUTION DES EXCEDENTS 2013

	Budget Principal	Eau	Assainis- sement	S.S.A.D.P.A.	Forêts	ZA Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage Urbain	Archéologie	ZA Madeleine Bres	TOTAL
Montants cumulés 2012	9 464	1 768	956	287	245	-5	-187	618	388	-237	13 297
Part affectée à l'investissement 2013	1 284	594	395	172	245	0	0	0	25	0	2 725
Résultat antérieur disponible	8 170	1 174	561	115	0	-5	-187	618	363	-237	10 572
Montants exercice 2013 (B-A)	-991	1 498	2 588	166	215	0	88	-1 654	-88	-123	1 697
Montants cumulés 2013	7 179	2 672	3 149	281	215	-5	-101	-1 036	275	-360	12 268

- 3 -

REPARTITION ENTRE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
(en milliers d'euros)

DEPENSES RELLES TOTALES	2012		2013	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget principal	217 778	85,19	218 515	87,57
Eau	11 736	4,59	9 376	3,76
Assainissement	20 238	7,92	11 456	4,59
S.S.A.D.P.A.	507	0,20	570	0,23
Forêts communales	487	0,19	523	0,21
ZA Champs Montants	0	0,00	0	0,00
ZA Thomas Edison	0	0,00	0	0,00
Chauffage urbain	4 172	1,63	8 344	3,34
Archéologie	718	0,28	606	0,24
ZA Madeleine Bres	10	0,00	149	0,06
Total	255 646	100,00	249 539	100,00

**REPARTITION ENTRE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**
(en milliers d'euros)

DEPENSES RELLES TOTALES	2012		2013	
	Valeurs	%	Valeurs	%
INVESTISSEMENT (avec travaux en régie)	91 994	35,98	85 628	34,31
FONCTIONNEMENT (hors travaux en régie)	163 652	64,02	163 911	65,69
Total	255 646	100,00	249 539	100,00

- 4 -

VENTILATION FONCTIONNELLE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
(avec travaux en régie)
(en milliers d'euros)

BUDGET PRINCIPAL	2012		2013	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux - Administration générale	6 118	9,07	5 571	8,22
Enseignement - Formation	3 256	4,83	6 715	9,91
Culture - Enseignement supérieur	7 473	11,08	7 464	11,01
Vie des quartiers	1 304	1,93	685	1,01
Sports	2 662	3,95	2 586	3,81
Action sociale - Santé	1 598	2,37	517	0,76
Protection civile - Ordre public	7	0,01	737	1,09
Actions économiques	1 054	1,56	1 824	2,69
Urbanisme - Aménagement urbain	25 244	37,43	22 747	33,55
Espaces verts - Environnement	1 394	2,07	1 380	2,04
Voirie - Stationnement - Circulation	5 048	7,48	4 337	6,40
Eclairage public	674	1,00	1 228	1,81
Remboursement dette en capital	11 488	17,03	11 876	17,52
Divers	125	0,19	121	0,18
Sous-total	67 445	100,00	67 788	100,00
BUDGETS ANNEXES (Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie - ZA Madeleine Bres)	24 548		17 840	
Total	91 993		85 628	

VENTILATION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
(avec travaux en régie et hors remboursement de la dette en capital)
(en milliers d'euros)

	2012	2013
	Valeurs	Valeurs
BUDGET PRINCIPAL	55 957	55 912
BUDGETS ANNEXES	22 743	15 713
	78 700	71 625

- 5 -

VENTILATION FONCTIONNELLE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
(hors travaux en régie)
(en milliers d'euros)

BUDGET PRINCIPAL	2012		2013	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux - Administration générale	35 160	23,39	35 976	23,87
Information - Communication - Relat. publiques	3 710	2,47	3 485	2,31
Enseignement - Formation	13 371	8,89	14 251	9,45
Culture - Enseignement supérieur	25 922	17,24	25 136	16,68
Vie des quartiers	6 495	4,32	6 441	4,27
Sports	9 207	6,12	8 632	5,73
Action sociale	20 493	13,63	20 504	13,61
Santé	1 246	0,83	1 256	0,83
Protection civile - Ordre public	4 251	2,83	4 368	2,90
Actions économiques	2 719	1,81	2 664	1,77
Urbanisme - Aménag. urbain - Eclairage public	7 725	5,14	7 194	4,77
Espaces verts - Environnement	6 723	4,47	6 577	4,36
Voirie - Stationnement - Circulation	10 160	6,76	10 429	6,92
Opérations financières (1)	2 971	1,98	3 539	2,35
Divers	179	0,12	275	0,18
Sous-total	150 332	100,00	150 727	100,00
BUDGETS ANNEXES (Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie - ZA Madeleine Bres)	13 320		13 184	
Total	163 652		163 911	

(1) en tenant compte des intérêts de dette

- 6 -

**REPARTITION DES SUBVENTIONS
D'INVESTISSEMENT ENCAISSEES (Totalité du compte 13)**
(en milliers d'euros)

BUDGET PRINCIPAL	2012		2013	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux	26	0,27	0	0,00
Enseignement - Formation	0	0,00	60	0,61
Culture - Enseignement supérieur	1 504	15,49	2 506	25,45
Vie des quartiers	28	0,29	89	0,90
Sports	33	0,34	80	0,81
Action sociale - Santé	316	3,25	774	7,86
Actions économiques	111	1,14	153	1,55
Urbanisme - Aménag. urbain - Eclairage public	5 210	53,65	4 186	42,49
Environnement - Forêts - Espaces verts	170	1,75	71	0,72
Voirie - Stationnement - Circulation	2 274	23,42	1 651	16,76
Divers	39	0,40	281	2,85
Sous-total	9 711	100,00	9 851	100,00
BUDGETS ANNEXES (Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie - ZA Madeleine Bres)	2 127		1 487	
Total	11 838		11 338	

- 7 -

BUDGET PRINCIPAL
REPARTITION DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA VILLE
PAR SECTEURS D'ACTIVITES (EQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT)
(en milliers d'euros)

	2012		2013	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Equipement :				
Secteur Culture - Enseignement supérieur	1 763	16,10	856	7,08
Secteur Economie - Aménagement urbain	8 898	81,28	10 985	90,81
Secteur Social - Vie des quartiers	110	1,00	208	1,72
Secteur Sportif	176	1,61	48	0,40
Sous-total	10 947	100	12 097	100
Fonctionnement :				
Secteur Culture - Enseignement supérieur - Education	8 383	32,33	6 616	27,26
Secteur Economie - Aménagement urbain	1 585	6,11	1 577	6,50
Secteur Social - Vie des quartiers - Administration générale	13 920	53,70	14 066	57,96
Secteur Sportif	2 038	7,86	2 009	8,28
Sous-total	25 926	100,00	24 268	100,00
Total	36 873		36 365	

BUDGET PRINCIPAL
GRANDES MASSES DES DEPENSES REELLES
(en milliers d'euros)

	2012		2013	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Dépenses d'équipement (avec travaux en régie)	44 831	66,47	43 695	64,46
Subvention d'équipement et fonds de concours	10 947	16,23	12 096	17,84
Remboursement de la dette en capital	11 488	17,03	11 876	17,52
Autres dépenses d'investissement	179	0,27	121	0,18
Dépenses réelles d'investissement (avec travaux en régie)	67 445	100,00	67 788	100,00
Rémunérations et charges personnel (hors tx en régie)	85 824	57,09	84 635	56,16
Remboursement de la dette - intérêts	2 971	1,98	3 539	2,35
Subventions de fonctionnement versées	25 926	17,25	24 269	16,10
Charges à caractère général (hors tx en régie)	29 967	19,93	28 404	18,84
Charges de gestion courante (hors subventions)	4 512	3,00	7 461	4,95
Autres dépenses de fonctionnement	1 132	0,75	2 419	1,60
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie)	150 332	100,00	150 727	100,00
Dépenses réelles totales de l'exercice	217 777		218 515	
Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice précédent	15 715		19 025	
DEPENSES REELLES TOTALES	233 492		237 540	

- 8 -

BUDGET PRINCIPAL
LES GRANDES MASSES DES RECETTES REELLES
(en milliers d'euros)

	2012		2013	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Subv. d'investissement - dotations (FCTVA...)	16 550	43,42	15 941	43,38
Emprunts	17 460	45,81	18 149	49,38
Autres recettes d'investissement	277	0,73	1 367	3,72
Part excédent affectée à la couverture des dépenses d'investissement reportées de l'exercice	3 828	10,04	1 294	3,52
Recettes réelles d'investissement de l'exercice	38 115	100,00	36 751	100,00
Contributions directes	74 385	41,19	76 696	42,43
Autres recettes fiscales et taxes diverses (fiscalité indirecte)	12 606	6,98	11 555	6,39
Dotations de l'Etat	42 885	23,75	42 495	23,50
Subventions et participations	9 013	4,99	7 607	4,21
Fiscalité reversée	17 982	9,96	14 120	7,81
Produits d'exploitation et de gestion courante	18 685	10,35	21 258	11,76
Autres recettes de fonctionnement	5 022	2,78	7 042	3,90
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	180 576	100,00	180 773	100,00
Recettes réelles totales de l'exercice	218 691		217 524	
Autofinancement de l'investissement de l'exercice précédent	15 715		19 025	
Résultat exercice précédent	12 379		9 464	
Part excédent affectée à la couverture des dépenses d'investissement de l'exercice	-3 828		-1 294	
Résultat exercice précédent disponible	8 551		8 170	
RECETTES REELLES TOTALES	242 957		244 719	

- 9 -

II - ETUDE COMPARATIVE DES C.A. 2009 A 2013 - BUDGET PRINCIPAL
(en milliers d'euros)

1) INVESTISSEMENT

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'investissement : (avec travaux en régie)	55 698	59 114	60 049	67 445	67 788
<i>% dépenses réelles totales</i>	28,6	29,7	28,9	31,0	31,0

DONT

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'équipement : (A) (hors travaux en régie)	40 232	36 674	37 483	42 143	40 968
dont immo. incorporelles (compte 20)	1 861	2 070	955	1 287	572
dont immo. corporelles (compte 21)	13 957	17 527	15 858	17 661	14 703
dont immo. en cours (compte 23)	24 414	17 077	20 670	23 195	25 693
- Travaux en régie : (B)	1 939	1 981	2 116	2 688	2 727
Sous-total dépenses réelles d'équipement (avec travaux en régie) (A)+(B)	42 171	38 655	39 599	44 831	43 695
- Subventions versées (compte 204) : (C)	3 392	9 460	8 878	10 947	12 096
Total avec travaux en régie (A)+(B)+(C)	45 563	48 115	48 477	55 778	55 791

	2009	2010	2011	2012	2013
- Remboursement emprunts en capital :	9 987	10 607	11 298	11 488	11 876
<i>% dépenses réelles d'investissement</i>	17,9	17,9	18,8	17,0	17,5

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles d'investissement :	32 740	32 829	32 565	38 115	36 751

	2009	2010	2011	2012	2013
- Emprunts réalisés :	10 021	13 904	15 070	17 460	18 149
<i>% dépenses d'équipement et sub. versées (hors travaux en régie)</i>	23,0	30,1	32,5	32,9	34,2

	2009	2010	2011	2012	2013
- Subventions et dotations encaissées : (*)	16 659	16 109	15 543	16 550	15 941

(*) Comptes 10 et 13 (hors 1068) : amendes de police, TLE, FCTVA, Subventions d'équipement, etc...

- 10 -

2) FONCTIONNEMENT

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles de fonctionnement : (hors travaux en régie)	138 916	140 069	147 498	150 332	150 727

	2009	2010	2011	2012	2013
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	2 257	2 006	2 286	2 971	3 539
<i>% dépenses réelles de fonctionnement</i>	1,6	1,4	1,5	2,0	2,3

	2009	2010	2011	2012	2013
- Frais de personnel : (avec travaux en régie)	81 519	83 687	84 651	87 718	86 638
<i>% dépenses réelles de fonctionnement (travaux en régie inclus)</i>	57,9	58,9	56,6	57,3	56,5

	2009	2010	2011	2012	2013
- Subventions de fonctionnement versées :	20 811	21 391	25 202	25 926	24 269
<i>% évolution</i>		2,8	17,8	2,9	-6,4
<i>% dépenses réelles de fonctionnement</i>	15,0	15,3	17,1	17,2	16,1

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles de fonctionnement :	164 506	167 331	178 848	180 576	180 773
<i>% d'évolution</i>		1,7	6,9	1,0	0,1

	2009	2010	2011	2012	2013
- Contributions directes : (compte 7311 et 73111 à partir de 2012)	67 359	69 421	71 929	74 385	76 696
<i>% d'évolution</i>		3,1	3,6	3,4	3,1
<i>% recettes réelles de fonctionnement</i>	40,9	41,5	40,2	41,2	42,4
<i>% dépenses réelles totales</i>	34,6	34,9	34,7	34,2	35,1

	2009	2010	2011	2012	2013
- Subventions de fonctionnement + dotations + participations :	52 568	50 714	52 639	51 897	50 101
<i>% recettes réelles de fonctionnement</i>	32,0	30,3	29,4	28,7	27,7
<i>% dépenses réelles totales</i>	27,0	25,5	25,4	23,8	22,9

- 11 -

3) RENSEIGNEMENTS FINANCIERS COMPLEMENTAIRES

	2009	2010	2011	2012	2013
- Epargne brute :	25 590	27 262	31 350	30 244	30 046

	2009	2010	2011	2012	2013
- Taux de réalisation des opérations d'équipement avec travaux en régie : (comptes 20 sauf 204 +21 +23)	62,2%	61,1%	56,6%	66,0%	69,2%

	2009	2010	2011	2012	2013
- Solde global du compte administratif :	11 135	9 480	12 379	9 464	7 178

	2009	2010	2011	2012	2013
- Reports de crédits :					
RECETTES	21 416	24 381	24 442	22 384	21 921
DEPENSES	24 048	25 349	28 271	23 678	20 987
Besoin d'autofinancement des reports de crédits	2 632	968	3 829	1 294	-934

	2009	2010	2011	2012	2013
- Fonds disponibles :					
Solde du CA	11 135	9 480	12 379	9 464	7 178
Besoin d'autofinancement des reports de crédits	-2 632	-968	-3 829	-1 294	934
Solde CA disponible	8 503	8 512	8 550	8 170	8 112
Reprise anticipée d'excédent au BP	8 503	8 512	8 550	8 170	8 112

	2009	2010	2011	2012	2013
- Taux d'inflation annuel :					
Indice tous ménages avec tabac	0,1%	1,5%	2,1%	2,0%	0,9%
Indice tous ménages sans tabac	0,1%	1,5%	2,1%	1,9%	0,7%

- 12 -

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles totales :	194 614	199 183	207 547	217 777	218 515

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles totales :	197 246	200 160	211 413	218 691	217 524

	2009	2010	2011	2012	2013
- Annuités d'emprunts (ICNE inclus) :	12 244	12 613	13 584	14 459	15 415
<i>% dépenses réelles totales</i>	6,3	6,3	6,5	6,6	7,1

	2009	2010	2011	2012	2013
- Epargne de l'exercice :					
1 - Recettes réelles de foncion. de l'exercice	164 506	167 331	178 848	180 576	180 773
2 - Dépenses de gestion (DF réelles - tx en régie - intérêts de la dette)	136 659	138 062	145 212	147 361	147 188
3 - Epargne de gestion (1-2)	27 847	29 269	33 636	33 215	33 585
4 - Remboursement intérêts payés	2 257	2 006	2 286	2 971	3 539
5 - Epargne brute (3-4)	25 590	27 263	31 350	30 244	30 046
6 -Taux d'épargne brute (5/1)*100	15,6%	16,3%	17,5%	16,7%	16,6%
7 - Remboursement dette en capital	9 987	10 607	11 298	11 488	11 876
8 - Epargne nette (5-7)	15 603	16 656	20 052	18 756	18 170

- 13 -

CONCOURS GLOBAUX DE L'ETAT

1) Dotations sous enveloppe (référence 2012)

(A compter de 2009, la notion de contrat de stabilité disparaît au profit d'un périmètre de dotations élargi).

<u>Fonctionnement</u>	2009	2010	2011	2012	2013
a) D.G.F.					
- Dotation forfaitaire	30 150	30 035	29 639	29 481	29 383
% d'évolution		-0,4	-1,3	-0,5	-0,3
- DGF permanents syndicaux	53	56	94	80	99
Total DGF	30 203	30 091	29 733	29 561	29 482
% des recettes de fonctionnement	18,4%	18,0%	16,6%	16,4%	16,3%
b) D.S.U.C.S.	5 717	5 785	5 872	5 972	6 076
% d'évolution		1,2	1,5	1,7	1,7
c) D.N.P.	1 142	1 376	1 533	1 495	1 406
% d'évolution		20,5	11,4	-2,5	-6,0
d) Dotation spéciale instituteurs	14	8	8	6	6
% d'évolution		-42,9	0,0	-25,0	0,0
e) D.G.D.	1 128	1 129	1 132	1 131	1 122
% d'évolution		0,1	0,3	-0,1	-0,8
Variables d'ajustement :					
f) D.C.T.P.	1 583	1 439	1 332	1 114	932
% d'évolution		-9,1	-7,4	-16,4	-16,3
g) Compensation des exo. de taxes foncières	1 017	999	963	794	677
% d'évolution		-1,8	-3,6	-17,5	-14,7
Total	40 804	40 827	40 573	40 073	39 701
% d'évolution		0,1	-0,6	-1,2	-0,9

2) Autres concours globaux de l'Etat

<u>Fonctionnement</u>	2009	2010	2011	2012	2013
a) Compensation des exo. de taxe d'habitation	2 346	2 576	2 652	2 751	2 733
% d'évolution		9,8	3,0	3,7	-0,7
b) Compensation suppression taxes appareils...	93	58	58	0	0
% d'évolution		-37,6	0,0	-100,0	
c) Compensation taxe add. droits enregistrement	12	12	11	9	8
% d'évolution		0,0	-8,3	-18,2	-11,1
d) Dotation de recensement	26	27	29	27	27
% d'évolution		3,8	7,4	-6,9	0,0
e) Dotation pour les titres sécurisés	13	25	25	25	25
% d'évolution		92,3	0,0	0,0	0,0
<u>Investissement</u>					
f) F.C.T.V.A. (*)	8 012	5 278	3 081	5 396	5 145
% d'évolution		-34,1	-41,6	75,1	-4,7
g) Produit des amendes de police	1 373	1 107	1 370	1 411	1 382
% d'évolution		-19,4	23,8	3,0	-2,1
Total	11 875	9 083	7 226	9 619	9 320
% d'évolution		-23,5	-20,4	33,1	-3,1
Total général concours globaux de l'Etat	52 679	49 910	47 799	49 692	49 021
% d'évolution		-5,3	-4,2	4,0	-1,4
dont fonctionnement	43 294	43 525	43 348	42 885	42 494
% d'évolution		0,5	-0,4	-1,1	-0,9
dont investissement	9 385	6 385	4 451	6 807	6 527
% d'évolution		-32,0	-30,3	52,9	-4,1

(*) Le FCTVA encaissé en 2009 correspond au remboursement partiel de la TVA payée sur les investissements de 2007 et 2008

- 14 -

BUDGETS ANNEXES

1) EAU

- Dépenses réelles d'investissement : (avec travaux en régie)	2009	2010	2011	2012	2013
	4 498	4 377	5 972	5 729	3 460
- Remboursement emprunts en capital :	2009	2010	2011	2012	2013
	291	241	381	544	644
- Dépenses réelles de fonctionnement : (hors travaux en régie)	2009	2010	2011	2012	2013
	5 990	6 892	5 365	6 008	5 916
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	2009	2010	2011	2012	2013
	36	34	116	248	305
- Dépenses réelles totales :	2009	2010	2011	2012	2013
	10 488	11 269	11 337	11 737	9 376
- Recettes réelles d'investissement :	2009	2010	2011	2012	2013
	3 081	3 304	4 046	3 323	1 719
- Emprunts réalisés :	2009	2010	2011	2012	2013
	0	2 000	3 000	2 670	900
- Recettes réelles de fonctionnement :	2009	2010	2011	2012	2013
	8 396	8 788	8 308	8 993	9 155
- Recettes cumulées :	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes réelles totales de l'exercice	11 477	12 092	12 354	12 316	10 874
Résultats antérieurs reportés	2 725	1 020	1 231	1 463	1 768
Part affectée à l'investissement	2 694	612	784	275	594
Résultat antérieur disponible	31	408	447	1 188	1 174
- Recettes cumulées	11 508	12 500	12 801	13 504	12 048
- Excédents cumulés :	2009	2010	2011	2012	2013
	1 020	1 231	1 463	1 768	2 672
- Produit de vente d'eau : (y compris locations compteurs)	2009	2010	2011	2012	2013
	5 874	6 147	6 237	6 806	6 605
- Prix de vente du m3 H.T. (en euros) :	2009	2010	2011	2012	2013
% évolution	0,86	0,89	0,92	0,95	0,97
		3,5	3,4	3,3	2,1

- 15 -

2) ASSAINISSEMENT

- Dépenses réelles d'investissement : (avec travaux en régie)	2009	2010	2011	2012	2013	
	7 843	8 043	9 321	14 707	6 027	
- Remboursement emprunts en capital :	2009	2010	2011	2012	2013	
	1 203	921	893	1 011	1 225	
- Dépenses réelles de fonctionnement : (hors travaux en régie)	2009	2010	2011	2012	2013	
	3 943	4 555	5 270	5 531	5 429	
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	2009	2010	2011	2012	2013	
	100	82	73	251	404	
- Dépenses réelles totales :	2009	2010	2011	2012	2013	
	11 786	12 598	14 591	20 238	11 456	
- Recettes réelles d'investissement :	2009	2010	2011	2012	2013	
	6 568	4 796	4 294	9 133	3 993	
- Emprunts réalisés :	2009	2010	2011	2012	2013	
	0	0	0	7 630	2 800	
- Recettes réelles de fonctionnement :	2009	2010	2011	2012	2013	
	8 837	8 845	11 328	10 439	10 051	
- Recettes cumulées :	2009	2010	2011	2012	2013	
	Recettes réelles totales de l'exercice	15 405	13 641	15 622	19 572	14 044
	Résultats antérieurs reportés	8 641	6 598	4 501	1 843	956
	Part affectée à l'investissement	5 662	3 140	3 689	222	395
	Résultat antérieur disponible	2 979	3 458	812	1 621	561
	- Recettes cumulées	18 384	17 099	16 434	21 193	14 605
- Excédents cumulés :	2009	2010	2011	2012	2013	
	6 598	4 501	1 843	956	3 149	
- Produit de la redevance d'assainissement :	2009	2010	2011	2012	2013	
	5 376	5 545	5 507	5 721	5 573	
- Valeur en euros de la taxe d'assainissement par m³ H.T. :	2009	2010	2011	2012	2013	
	0,91	0,91	0,91	0,91	0,92	
% évolution		0,0	0,0	0,0	1,1	

- 16 -

3) SERVICE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'investissement :	39	26	9	0	24

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles de fonctionnement :	575	537	557	507	546

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles totales :	614	563	566	507	570

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles d'investissement :	116	105	108	148	172

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles de fonctionnement :	584	529	643	581	564

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice	700	634	751	729	736
Résultats antérieurs reportés	181	158	130	212	287
Part affectée à l'investissement	110	99	104	147	172
Résultat antérieur disponible	71	59	26	65	115
- Recettes cumulées	771	693	777	794	851

	2009	2010	2011	2012	2013
- Excédents cumulés : (y compris réserve de compensation)	158	130	212	287	280

	2009	2010	2011	2012	2013
- Forfait global annuel de soins proposé par la D.D.A.S.S. :	578	520	638	579	551

- 17 -

4) FORETS COMMUNALES

- Dépenses réelles d'investissement : (avec travaux en régie)	2009	2010	2011	2012	2013	
	282	143	156	182	227	
- Remboursement emprunts en capital :	2009	2010	2011	2012	2013	
	16	25	26	27	28	
- Dépenses réelles de fonctionnement : (hors travaux en régie)	2009	2010	2011	2012	2013	
	341	318	312	305	296	
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	2009	2010	2011	2012	2013	
	1	2	3	2	1	
- Dépenses réelles totales :	2009	2010	2011	2012	2013	
	623	461	468	487	523	
- Recettes réelles d'investissement :	2009	2010	2011	2012	2013	
	207	114	179	231	245	
- Emprunts réalisés :	2009	2010	2011	2012	2013	
	78	0	0	0	0	
- Recettes réelles de fonctionnement :	2009	2010	2011	2012	2013	
	Recettes d'exploitation du service	158	149	187	183	342
	Participation du Budget Principal	373	377	333	317	151
	Recettes réelles de fonctionnement	531	526	520	500	493
- Recettes cumulées :	2009	2010	2011	2012	2013	
	Recettes réelles totales de l'exercice	738	640	699	731	738
	Résultats antérieurs reportés	129	114	179	231	245
	Part affectée à l'investissement	129	114	179	231	245
	Résultat antérieur disponible	0	0	0	0	0
	- Recettes cumulées	738	640	699	731	738
- Excédents cumulés :	2009	2010	2011	2012	2013	
	114	179	231	245	215	
- Participation du Budget Principal : % dépenses réelles totales	2009	2010	2011	2012	2013	
	373 59,9	377 81,8	333 71,2	317 65,1	151 28,9	
- Produit des coupes de bois :	2009	2010	2011	2012	2013	
	154	141	179	178	335	

- 18 -

5) ZA DES CHAMPS MONTANTS

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'investissement :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles de fonctionnement :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles totales :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles d'investissement :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles de fonctionnement :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles totales :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Excédents ou déficits cumulés :	-5	-5	-5	-5	-5

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultats antérieurs reportés	-5	-5	-5	-5	-5
Part affectée à l'investissement	0	0	0	0	0
Résultat antérieur disponible	-5	-5	-5	-5	-5
- Recettes cumulées	-5	-5	-5	-5	-5

- 19 -

6) ZA THOMAS EDISON

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'investissement :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles de fonctionnement :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles totales :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles d'investissement :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles de fonctionnement :	0	0	0	0	86

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles totales :	0	0	0	0	86

	2009	2010	2011	2012	2013
- Excédents ou déficits cumulés :	-187	-187	-187	-187	-101

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice	0	0	0	0	86
Résultats antérieurs reportés	-187	-187	-187	-187	-187
Part affectée à l'investissement	0	0	0	0	0
Résultat antérieur disponible	-187	-187	-187	-187	-187
- Recettes cumulées	-187	-187	-187	-187	-101

- 20 -

7) CHAUFFAGE URBAIN

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'investissement :	2 858	1 662	1 410	3 909	8 081

	2009	2010	2011	2012	2013
- Remboursement emprunts en capital :	178	227	224	224	231

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles de fonctionnement :	321	294	266	263	263

	2009	2010	2011	2012	2013
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	186	156	155	152	143

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles totales :	3 179	1 956	1 676	4 172	8 344

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles d'investissement :	1 573	3 329	2 769	2 872	5 661

	2009	2010	2011	2012	2013
- Emprunts réalisés :	0	0	0	0	3 835

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles de fonctionnement :	732	1 187	806	913	1 029

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice	2 305	4 516	3 575	3 785	6 690
Résultats antérieurs reportés	94	-793	2 748	2 647	618
Part affectée à l'investissement	13	-981	2 000	1 642	0
Résultat antérieur disponible	81	188	748	1 005	618
- Recettes cumulées	2 386	4 704	4 323	4 790	7 308

	2009	2010	2011	2012	2013
- Excédents cumulés :	-793	2 748	2 647	618	-1 036

- 21 -

8) ARCHEOLOGIE

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'investissement :	39	58	54	22	21

	2009	2010	2011	2012	2013
- Remboursement emprunts en capital :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles de fonctionnement :	120	899	1 484	696	585

	2009	2010	2011	2012	2013
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles totales :	159	957	1 538	718	606

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles d'investissement :	0	3	10	8	28

	2009	2010	2011	2012	2013
- Emprunts réalisés :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles de fonctionnement :	163	1 083	1 673	817	490

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice	163	1 086	1 683	825	518
Résultats antérieurs reportés	0	3	129	280	388
Part affectée à l'investissement	0	3	-5	0	25
Résultat antérieur disponible	0	0	134	280	363
- Recettes cumulées	163	1 086	1 817	1 105	881

	2009	2010	2011	2012	2013
- Excédents cumulés :	3	129	280	388	276

- 22 -

9) ZA MADELEINE BRES

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'investissement :		0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles de fonctionnement :		0	466	10	149

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles totales :		0	466	10	149

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles d'investissement :		0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles de fonctionnement :		0	0	240	26

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles totales :		0	0	240	26

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice		0	0	240	26
Résultats antérieurs reportés		0	0	-466	-237
Part affectée à l'investissement		0	0	0	0
Résultat antérieur disponible		0	0	-466	-237
- Recettes cumulées		0	0	-226	-211

	2009	2010	2011	2012	2013
- Excédents ou déficits cumulés :		0	-466	-237	-359

Définition et mode de calcul des concepts utilisés (nomenclature M14)*** Dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie :**

Total des dépenses d'investissement, dont sont déduits les dépenses d'investissement d'ordre [les reprises sur apports, sur dotations et réserves (compte 10), sur subventions d'investissement (compte 139), sur provisions (comptes 14, 15, 29, 39, 49, 59), les différences sur réalisations d'immobilisations (compte 19) et les charges à répartir (compte 481)] et le déficit antérieur reporté. A ces dépenses on ajoute les travaux en régie (R72).

*** Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie :**

Total des dépenses de fonctionnement, dont sont déduits les dépenses d'ordre, les subventions ou dotations d'équipement en nature (compte 6741), la valeur comptable des immobilisations cédées (compte 675), la différence sur réalisations transférées en investissement (compte 676), les dotations aux amortissements et provisions (compte 68)], le déficit antérieur reporté et les travaux en régie (R72).

*** Dépenses réelles totales :**

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

*** Dépenses réelles d'équipement brut y compris travaux en régie :**

Total des immobilisations incorporelles (compte 20), immobilisations corporelles (compte 21), travaux en cours (compte 23) en mouvements réels et les travaux en régie (R72).

*** Remboursement de la dette en capital :**

Compte 16 en dépenses réelles.

*** Intérêts de la dette (ICNE inclus) :**

Compte 661 en dépenses réelles.

*** Annuité de la dette (ICNE inclus) :**

Somme des intérêts payés et du remboursement de la dette en capital (comptes 16 + 661 en dépenses réelles).

*** Charges de personnel et frais assimilés :**

Compte 621 : personnel extérieur au service, compte 64 : charges de personnel, compte 631 : impôts et taxes, compte 633 : versement transports, cotisations au FNAL, aux centre de gestion de la FPT et participations des employeurs à la formation continue.

*** Recettes réelles d'investissement de l'exercice :**

Recettes réelles d'investissement auxquelles on ajoute l'excédent d'investissement reporté (R 001) et la part de l'excédent de fonctionnement affectée aux investissements de l'exercice (compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé moins le compte D 001 : déficit d'investissement reporté).

- 24 -

* **Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice hors travaux en régie :**

Total des recettes de fonctionnement, dont sont déduits les recettes de fonctionnement d'ordre [les travaux en régie (compte 72), la différence sur réalisations d'immobilisations (compte 776), la quote-part des subventions d'investissement transférées au résultat de l'exercice (compte 777), les reprises sur amortissements et provisions (compte 78), les transferts de charges (compte 79 sauf compte 7911 indemnités de sinistre)] et l'excédent antérieur reporté.

* **Recettes réelles totales :**

Somme des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice et des recettes réelles d'investissement.

* **Dotations, subventions d'investissement reçues :**

Compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13 en recettes.

* **Emprunts contractés :**

Compte 16 en mouvements réels en recettes.

* **Dotations, subventions et participations de fonctionnement reçues :**

Compte 74.

* **Produit des 4 taxes :**

Contributions directes (compte 7311 – 73111 à partir de 2012).

* **Epargne de gestion :**

Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors intérêts de la dette.

* **Epargne brute ou autofinancement brut :**

Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

* **Epargne nette ou autofinancement net :**

Epargne brute après déduction du remboursement de la dette en capital.

«**M. LE MAIRE** : Je rappelle d'ailleurs que c'est au Conseil Municipal du 30 mars prochain que sera voté le Budget Primitif 2015. Les orientations budgétaires représentent un exercice classique, vous le savez et pourtant le budget 2015 ne va pas ressembler à celui des exercices précédents. A cela il y a plusieurs raisons, tout d'abord une raison de circonstance puisque nous sommes au début d'un nouveau mandat et ce budget trace des perspectives pour les 6 années à venir afin de mettre en œuvre les engagements qui sont les nôtres.

Deuxièmement, une raison de contexte. Vous savez que l'Etat a décidé de réduire très fortement ses dotations aux collectivités locales depuis 2014. A Besançon, comme ailleurs, il va nous falloir faire avec moins, ce qui nous oblige à nous adapter encore et encore à court et à moyen terme, voire pour certains dispositifs à nous recentrer sur le long terme. Tous ces facteurs font que le budget de la Ville devrait être en baisse de près de 16 M€ en mouvements réels pour la 2^{ème} année consécutive, il avait déjà baissé l'année dernière. Quand on parle du budget de la ville, c'est le budget principal auquel il faut rajouter, vous le savez, environ 30 millions pour les budgets annexes du chauffage, entre autres, et de l'eau et de l'assainissement. Donc ce qui veut dire que pour la 2^{ème} année consécutive on va repasser en-deçà de 200 millions d'euros pour le budget principal. Michel LOYAT reviendra dans quelques instants sur ces éléments chiffrés. Dans l'immédiat, je veux dire que cette évolution se fait naturellement en s'appuyant sur une situation financière saine et en respectant l'engagement du Maire de Besançon et de son équipe de ne pas augmenter les taux communaux de taxe d'habitation et de taxe foncière en 2015. C'est un engagement fort que nous tenons, dans un contexte budgétaire plus tendu pour toutes les collectivités locales et cela nous oblige à poursuivre une gestion rigoureuse. J'observe d'ailleurs qu'il y a très très peu de villes qui font le même effort que nous de ne pas augmenter cette année la pression fiscale compte tenu des désengagements de l'Etat, mais j'ai pris cet engagement et je tiens à le respecter. C'est pourquoi, après un premier mandat de consolidation, un deuxième mandat de développement, nous démarrons avec un mandat de stabilisation et de transition. Nous l'avions d'ailleurs toujours dit, il y a un an quand nous en parlions, c'est que nous avons beaucoup développé et beaucoup construit au cours de ce 2^{ème} mandat et que ce mandat serait celui où l'on ferait fonctionner fortement les investissements que nous avons mis en place.

Trois mots d'ordre vont guider notre action. Il s'agira tout d'abord de développer les atouts de Besançon et de s'appuyer sur les nombreuses réalisations des dernières années, c'est ce que je viens d'expliquer, d'autre part d'encourager les rapprochements et les complémentarités avec l'Agglomération et enfin de mettre encore davantage l'accent sur la proximité et la réponse aux attentes des habitants.

C'est ainsi que le budget 2015 va dégager un certain nombre de priorités qui seront autant d'accents mis sur certaines politiques municipales particulièrement importantes pour les années à venir. Je vais faire comme vous, 4 points -c'est vous Monsieur GONON qui dites cela, 4 points ou 5 ou 3, 5, là il n'y a que 4 points- ; le premier, il s'agit de la sécurité et de la tranquillité publique, je vous l'ai déjà dit, qui est une de nos grandes priorités. Deuxième point, il s'agit de la poursuite et de la réussite de la réforme des rythmes scolaires, troisièmement de la mise en place avec l'Agglomération qui en a désormais la responsabilité, de la nouvelle politique de la Ville dans les quartiers prioritaires et quatrièmement du soutien aux politiques sociales du Centre Communal d'Action Sociale dans une ville dont les populations souffrent, avec une priorité transversale, le développement durable et l'adaptation aux changements climatiques. En effet la Ville reste présente et active dans tous ces champs d'intervention -j'y reviendrai tout à l'heure à l'occasion de ce rapport, avant de passer la parole à Anne VIGNOT- mais aussi au plus proche du quotidien et des préoccupations des habitants. Plus récemment j'ai demandé à chaque Adjoint, dans son domaine d'intervention, de prioriser encore nos actions en privilégiant très concrètement le bien vivre ensemble pour tous et partout. Et même avec une baisse prévue, annoncée, je veux quand même insister sur une chose, c'est que la capacité d'investissement de la Ville va rester importante, plus de 30 M€ en 2015, certainement aux alentours de 32 M€ dont au moins la moitié sont reversés directement dans l'économie locale, auxquels il faudra ajouter des reports de crédits de 2014 sur 2015. Nous y reviendrons d'ailleurs lors du vote du BP. Un certain nombre de réalisations importantes sont prévues pour cette année. Comme vous le voyez donc, ce budget 2015 ne va pas manquer de projets même s'il a été particulièrement difficile à construire. Et je veux à cet instant remercier l'ensemble des services qui ont bien compris que l'effort que l'on demandait ce n'était pas pour se faire plaisir mais parce que nous n'avions pas d'autres choix et qu'il fallait effectivement trouver des solutions pour faire un budget équilibré, dans une situation où tout augmente, peut-être moins que par le passé mais tout augmente.

Quand on parle par exemple du coût des énergies, des assurances, des matériaux, ce n'est pas forcément 0,9 %, c'est beaucoup plus et où, dans le même cas, nous avons décidé de ne pas augmenter la pression fiscale et de ne pas faire marcher la planche à billets avec les emprunts, sachant que l'endettement d'aujourd'hui c'est la dette de demain. On le dit chaque fois mais c'est toujours vrai. Donc on reviendra sur tout cela dans le débat, c'est la priorité. Je vais céder la parole à Michel LOYAT, puisqu'après avoir remercié les services je voudrais remercier les Adjointes qui ont fait des gros efforts et remercier aussi Michel LOYAT qui suit cette préparation budgétaire d'un œil très précis avec la Direction Générale des Services et spécialement la Direction des Finances.

M. Michel LOYAT : Monsieur le Maire, je ne reprendrai pas l'ensemble des éléments qui figurent dans le rapport qui est d'ailleurs très complet. Vous l'avez vu, une analyse comparative des comptes administratifs des exercices précédents figure en annexe, je souhaite juste revenir sur quelques points en particulier pour éclairer le débat.

Le premier point que je voudrais souligner, pour faire écho aux propos du Maire, c'est la continuité de la stratégie budgétaire et financière de la Ville. Pourquoi évoquer ce point ? Les observateurs des finances publiques et des comptes des collectivités locales soulignent en général qu'une politique budgétaire et financière se construit et se mesure dans la durée. Il importe en effet de tenir un cap, d'avoir une stratégie. Vous avez à l'écran deux graphiques : en haut l'évolution des ratios d'épargne brute et d'épargne nette, en bas l'évolution des investissements réalisés. Vous le voyez, il y a maintien globalement des marges de manœuvre de la Ville, donc de sa capacité d'autofinancement sur la durée, pour maintenir un niveau de services de qualité, en contrôlant étroitement l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. C'est cette stratégie qui a permis le très important effort d'investissement réalisé entre 2010 et 2013 comme vous le constatez. Il a permis non seulement de renouveler en profondeur le visage de la Ville, de renforcer l'attractivité de la Ville, de l'Agglomération, mais aussi de soutenir l'activité et l'emploi dans une période difficile. Ces résultats sont le fruit d'efforts constants, malgré déjà des baisses de recettes ou des désengagements de l'Etat. Nous avons su y faire face et maintenir des ratios financiers qui témoignent d'une santé financière plutôt meilleure que la moyenne des villes de la même strate, c'est-à-dire de 100 000 à 300 000 habitants, comme vous le voyez sur ces tableaux. Les comparaisons sont bien sûr à prendre avec précaution, ce qui compte c'est la tendance. Vous avez donc à l'écran quelques comparaisons. La Ville est plutôt bien positionnée en matière d'épargne brute par habitant et d'endettement par habitant où là nous sommes en-dessous de la strate, alors que durant la même période les taux communaux de fiscalité communale auront évolué moins vite à Besançon que dans la moyenne des villes de cette strate. C'est un atout pour la période qui s'ouvre. Ces éléments permettent de positionner la Ville dans une situation plutôt favorable pour affronter les baisses importantes de dotations et ce d'autant plus qu'il faudra continuer les efforts dans un contexte difficile. Mais on peut considérer que les bouleversements auxquels nous devons nous préparer seront ici moins brutaux que dans de nombreuses autres collectivités car ces changements, il faut le rappeler et vous le voyez avec ce tableau, sont depuis 2014 d'une ampleur inédite. Je rappelle que le gouvernement est engagé depuis 2013 dans une stratégie de redressement des comptes publics qui se traduit par un plan d'économies sans précédent de 50 milliards d'économies sur 2015-2017. L'objectif est de ramener progressivement les déficits publics en-deçà de 3 % du PIB en accompagnant cette politique d'une série de mesures en faveur de la compétitivité et de l'emploi. Le tableau qui vous est présenté montre comment est réparti cet effort sur cette période 2015-2017. L'effort de réduction des dotations pour les collectivités est de 11 milliards d'euros auxquels il faut ajouter 1,5 milliard en 2014, ce qui représentera au total 12,5 milliards sur la période 2014-2017 et 28 milliards cumulés puisque les recettes perdues une année le sont définitivement.

Pour la Ville, la perte de recettes de l'Etat a été de 1,7 million en 2014 et on l'estime à 3,7 supplémentaires en 2015, donc un total sur 2014-2017 de 28 millions d'euros, ce qui est bien sûr considérable. Cela nous oblige à accentuer très fortement les efforts de gestion sur ce nouveau mandat, avec une préoccupation majeure, nous recentrer progressivement sur les priorités inscrites dans le programme municipal en anticipant et en accompagnant ces évolutions, tout d'abord en ayant un regard lucide, objectif, sur les conséquences de ces baisses de recettes, ensuite en travaillant encore encore plus à l'optimisation de nos modes d'intervention et à la révision de nos politiques. Ce travail a été mené en 2014, nous verrons avec le compte administratif 2014 que cela a porté ses fruits. Pour autant, il faut reconnaître que les marges de manœuvre en recettes et en dépenses sont limitées avec une faible élasticité de la plupart des postes budgétaires et des contraintes que nous connaissons et c'est aussi un

choix, la non augmentation des taux de fiscalité par exemple et l'inscription de la réforme des rythmes scolaires en année pleine dès 2015. Avant adaptation de la stratégie budgétaire de la Ville, l'effort à couvrir était estimé environ à près de 8 M€ en moyenne annuelle sur des comptes administratifs prévisionnels, un plan d'actions qui sera présenté pour le Budget Primitif 2015 mais nous pouvons indiquer rapidement des orientations qui guideront notre action et elles sont au nombre de cinq, 5 points donc : un renforcement des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec des évolutions qui sont, elles, différenciées, programmées en fonction des priorités politiques, elles ont été rappelées tout à l'heure par le Maire ; un réajustement du volume d'investissements sur le mandat, il était prévu en baisse après le mandat précédent et le BP 2015 sera construit avec 32 millions d'euros de dépenses d'équipement et ce sera la ligne pour le reste du mandat ; un renforcement des liens budgétaires entre la Ville et l'Agglomération pour des gains partagés et là je dis bien «gains partagés». Il ne s'agit pas contrairement à certains procès d'intention de laisser croire que la Ville veut diminuer et que c'est au détriment de l'Agglomération, ce sont bien des gains partagés et d'ailleurs ça n'est qu'avec des gains partagés qu'une politique peut être menée durablement, une exigence renouvelée sur le pilotage des dépenses de personnel et enfin, pour la construction et l'exécution des budgets, il y aura renforcement du dialogue de gestion et l'ouverture de chantiers transversaux d'optimisation des moyens de la collectivité.

Je ne développerai pas davantage ces points dans la mesure où nous sommes au débat d'orientations budgétaires. Je n'irai pas non plus dans le détail du PPI actualisé qui figure pour information dans le rapport, on pourra y revenir dans le débat. Disons quand même que ce PPI actualisé montre bien l'importance des investissements, malgré la diminution significative par rapport au mandat précédent mais 32 M€ ce n'est pas rien, il suffit de voir la liste des investissements. Nous construirons le BP en tenant compte de ces éléments stratégiques mais aussi dans le respect du cadrage détaillé dans le rapport, s'agissant des ratios d'endettement et d'épargne.

Au final, avec des changements de périmètre estimés à près de 7 M€, le budget principal en mouvements réels devra diminuer de près de 16 M€ et repasser en-deçà des 200 M€ comme l'a souligné le Maire il y a un instant. 200 M€ cela reste appréciable pour développer les grands axes d'intervention qui ont été présentés il y a un instant par le Maire. Vous avez à l'écran une première approche simplifiée de la structure du BP. En mars nous pourrons détailler cela. J'en ai terminé chers collègues.

M. Pascal BONNET : On ne va pas revenir à l'Agglomération mais les sujets sont un peu liés, j'ai lu dans la presse qu'on allait peut-être en parler et les dossiers d'envergure sont souvent traités là-bas. J'ai, lors du débat d'Agglomération, salué Monsieur le Maire le respect de vos engagements de campagne en matière de fiscalité, je n'en dirai pas autant du Président de l'Agglomération mais apparemment le Président de l'Agglomération n'était pas informé de vos engagements de campagne, d'après ce que vous nous avez dit, donc les Bisontins...

M. LE MAIRE : Non, attendez, on va être sérieux, je ne vais pas vous laisser dire des choses comme ça.

M. Pascal BONNET : C'est très sérieux, c'est ce que vous aviez répondu.

M. LE MAIRE : Je me permets de vous interrompre une seconde et je ne vous couperai plus. J'ai simplement dit à l'Agglomération -c'est un débat sérieux, la plaisanterie n'a pas cours dans cette enceinte- que j'avais promis de ne pas augmenter la taxe d'habitation. J'ai dit que j'avais dit ça dans le cadre municipal et que je respectais mes engagements. Comment d'ailleurs pourrais-je m'engager au niveau de la taxe d'habitation et du foncier bâti en agglomération dans une assemblée où les maires sont aussi divers que dans l'agglomération, vous le savez très bien. Alors que vous vouliez faire un couplet là-dessus, j'avais envie de dire que c'est le jeu, c'est la règle mais ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. Pascal BONNET : Il me semblait avoir dit à peu près la même chose mais on ne va pas passer des heures là-dessus...

M. LE MAIRE : Ecoutez, en tout cas au moins ce que je viens de dire conforte vos propos.

M. Pascal BONNET : Tout à fait. Donc on est là en début de mandat, au carrefour d'une situation nationale et internationale difficile et des contraintes budgétaires qui pèsent de plus en plus sur les collectivités, vous le dites tout autant que nous, et aussi le poids de la réforme des rythmes scolaires vous amène à faire des choix drastiques, mes collègues y reviendront, et aussi de votre nécessité naturelle de tenir vos engagements de campagne. Donc le sujet est sans doute difficile pour vous, il sera aussi difficile pour les Bisontins qui vont être confrontés à une baisse majeure d'investissement. Je voulais donc évoquer quelques points et on sera plusieurs à intervenir. J'ai lu dans le rapport que vous faisiez preuve d'honnêteté en rappelant que le désengagement de l'Etat que vous aviez largement attaqué bien avant 2009, dans un contexte de crise encore relatif parce qu'à l'époque il y a eu un plan d'urgence volontariste de la part de l'Etat, a largement bénéficié à nos collectivités.

Vous évoquez aussi vos craintes d'une croissance faible qui nous mettrait encore plus en difficulté, donc vous semblez avoir bien conscience de la réalité du monde et des difficultés du gouvernement que vous soutenez et comme je l'évoquais tout à l'heure, on est toujours au Conseil Municipal dans un débat qui est assez limité puisque les grands sujets d'envergure relèvent surtout de l'Agglomération en matière d'économie, de transport en particulier. On a encore là des questions d'urbanisme avant tout et des questions qui intéressent la vie quotidienne des Bisontins, donc on est encore là pour parler et débattre. J'ai lu dans votre rapport, dans cet historique que vous faites des 3 mandats que dans ce temps de construction de l'Agglomération vous mettiez largement en avant la politique transport et en 3^{ème} position la politique économique. C'est sans doute une des choses qui nous différencie, sans nier l'importance d'une politique de transport mais qui pourrait être plus adaptée aux besoins de l'Agglomération, on en a largement débattu, elle est totalement inadaptée à l'heure actuelle. L'enjeu majeur de l'Agglomération c'est quand même le développement économique et ce n'est manifestement pas la priorité de l'Agglomération, on l'a déjà constaté et on le constate, c'est écrit dans ce rapport. D'autre part il y a une politique de mutualisation qui est évoquée, qu'on a tous soutenue voire demandée de longue date et vous nous aviez répondu que vous ne pouviez pas la faire avant 2012 et dans ce rapport il est bien dit que certaines communes l'avaient faite avant 2012, donc manifestement c'était possible, vous auriez pu nous écouter un peu plus et peut-être qu'on aurait gagné du temps.

On est dans un débat d'orientations budgétaires donc on est sur des aspects assez généraux. On reviendra plus en détail sur le budget mais j'ai, au travers du rapport, lu une volonté de votre part de répondre à la politique d'urgence sociale en matière d'accueil et je voulais savoir quelles étaient les perspectives en la matière puisqu'on est confronté à une demande croissante d'accueil de sans abri, de réfugiés et les moyens de la Ville et de ses partenaires ne sont pas forcément toujours au rendez-vous.

Ensuite je viendrai plus spécialement sur le PPI pour redire encore une fois que je suis toujours déçu, tous les ans, de voir qu'on nous parle de réactualisation du PPI sans nous préciser de façon lisible ce qui est réactualisé. On est à chaque fois obligé de comparer au PPI des années précédentes ; pour les nouveaux élus qui n'en disposent pas forcément facilement ça ne doit pas être simple, ça nécessite un travail et il me semble que ce serait bien qu'on ait de façon très lisible et explicite les grands axes d'évolution, d'adaptation du PPI, même si vous le dites oralement dans votre rapport à la lecture.

Ensuite, pour ce qui est des investissements, vous avez une obligation de réduire les investissements, vous avez largement investi en lien avec le tram qui a accéléré certains travaux à la Ville, on en a largement parlé auparavant. On a un certain nombre de projets en cours qui se terminent ou sont bien avancés, il y a quelques projets qui démarrent comme la question du Musée de la Résistance. Il y a des projets d'envergure pour une ville qui veut se battre pour maintenir un statut équivalent à son statut de capitale régionale avec l'Institut Fédératif du Cancer ou la Communauté d'Université qu'on a toujours largement soutenue et je voudrais plus revenir sur deux points : l'Hôpital St-Jacques ; j'ai lu qu'il était question de 2 M€ sur cette année d'études et peut-être de travaux de sécurisation, je voudrais savoir à quoi correspondent exactement ces 2 M€, la Tour de la Pelote qui est programmée sur les 3 ans à venir, j'ai lu dans la presse et vous avez dit que ce ne serait plus un restaurant, donc qu'est-ce qui est envisagé précisément ? Voilà ce que je voulais dire et mes collègues interviendront sur d'autres points.

M. LE MAIRE : Je répondrai globalement mais vis-à-vis de vous je voudrais faire quelques remarques quand même. Monsieur BONNET, j'ai du mal à comprendre comment un homme comme vous que je considère comme étant -je ne veux pas vous flatter- un homme honnête, peut être aussi démagogue par moment et répéter les mêmes mensonges. Je ne comprends pas. Il y a deux BONNET et je vais vous dire...

M. Pascal BONNET : Bonnet blanc et blanc bonnet !

M. LE MAIRE : Oui, c'est un peu ça. Il y a deux BONNET, il y a le BONNET que je rencontre, avec qui je discute, avec lequel je peux travailler et il y a l'autre BONNET, qui, derrière son micro, se sent obligé de raconter des choses qui ne sont pas justes. Quand vous dites que l'économie ce n'est pas la priorité du président, j'ai un gros avantage sur vous, c'est que moi j'ai bossé 33 ans dans l'industrie. Je ne vous reproche pas de ne pas l'avoir fait mais quand même, je veux dire que s'il y a un sujet qui me préoccupe en permanence, c'est cela. Il y a moins de 8 jours j'étais encore avec des médecins de l'Hôpital, avec des chercheurs et un certain nombre de personnes ici même à l'Hôtel de Ville pour expliquer quelle était notre stratégie pour continuer à créer des emplois. Quand on voit ce qui est en train de se créer en emplois sur Besançon, sur les zones de Temis, sur les zones des Hauts du Chazal, dans le domaine des microtechniques, avec Dixit qui, au lieu de partir, va s'installer à Chaudfontaine, avec la grosse entreprise Métalis à Chaudfontaine qui fait venir ici ses laboratoires de recherche, avec Laser Cheval qui se développe à Pirey, avec Chronopost qui vient de construire son hub régional qu'on va inaugurer au mois de juin sur la zone de l'Echange, avec tout ce qui est en train de se construire, que vous osiez dire que la priorité du président ce n'est pas l'économie, je crois que là vraiment ce n'est pas bien, Monsieur BONNET.

Deuxièmement, concernant l'accueil des réfugiés, qui vous préoccupe je l'espère tout autant que nous, j'aimerais vous dire une fois de plus, vous devriez le savoir, que c'est de la responsabilité de l'Etat et c'est à l'Etat aussi de mettre en place un certain nombre de dispositifs et que nous, nous sommes là pour accompagner, s'il le faut, pour aider, mais ce n'est pas de la responsabilité du Maire. Quand vous dites «qu'est-ce que vous allez faire ?», c'est la question, j'interroge l'Etat. Vous avez pu voir des chiffres assez intéressants qui sont passés la semaine dernière ou il y a 15 jours dans la presse concernant effectivement l'accueil des réfugiés ici dans notre pays mais sur lequel je ne reviendrai pas. Donc là encore vous savez très bien que ce que vous dites n'est pas juste.

L'Hôpital Saint-Jacques, je vous rappelle Monsieur BONNET, pour la xième fois que nous ne sommes pas propriétaires de l'Hôpital Saint-Jacques. Je rappelle une xième fois Monsieur BONNET, que nous allons mettre en place des ateliers citoyens, je vous rappelle une xième fois que nous allons proposer prochainement à la Commission Urbanisme et peut-être même au Conseil Municipal une rencontre pour expliquer quelles sont les premières lignes directrices. Et, pour vous montrer l'attachement que j'ai à ce sujet, j'ai demandé à Dominique SCHAUSS de le suivre d'une façon opérationnelle, il m'est rattaché directement et nous travaillons tous les mois avec Nicolas BODIN sur ce sujet. Aujourd'hui il y a un protocole d'accord qui a été signé le 23 ou 24 décembre avec la direction de l'Hôpital pour voir comment nous allons développer ce site. Cette année, on va commencer à faire les études. On commence à faire visiter l'Hôpital Saint-Jacques ; j'ai déjà reçu des opérateurs nationaux parce que bien sûr ce sont des opérateurs nationaux qui vont intervenir pour voir ce qu'on peut faire. Le Maire de Lyon, mon ami Gérard COLLOMB m'a invité à aller voir ce qui a été fait chez eux à l'Hôtel Dieu. Donc l'Hôpital Saint-Jacques est un sujet capital, vous le savez très bien, pour le devenir de Besançon, ce n'est pas le seul mais en tout cas celui-là est capital et nous y travaillons. Quant à la Tour de la Pelote, je le reconnais, je n'ai pas encore idée de ce que nous allons en faire mais ça ne m'empêche pas de dormir car je sais que la Ville -et je remercie les services- a bien été défendue puisque nous allons pouvoir remettre le bâtiment en état, mais aujourd'hui, dans un bâtiment qui est je crois du XV^{ème} siècle, réinstaller un restaurant avec les normes actuelles d'accessibilité, ça me paraît impossible. Donc je lance un appel et si vous, Monsieur BONNET, avez des idées pour l'utilisation future de la Tour de la Pelote, je suis preneur. Elle sera utilisée mais pour l'instant, tant que le bâtiment n'est pas reconstruit, effectivement on n'a pas encore de pistes sérieuses, j'avoue que je n'ai pas consacré l'essentiel de mon temps à cela.

M. Philippe GONON : Monsieur le Maire, j'ai regardé avec attention le compte rendu qui a été fait de votre conférence de presse dans notamment «ma Commune» et cette question qui revient lancinante partout, tout le temps, c'est comment va-t-on faire pour boucler le budget en 2016 ? J'avoue qu'effectivement la situation est difficile et à la CAGB nous aurons sans doute les mêmes problèmes qu'à la Ville...

M. LE MAIRE : Dans toutes les villes de France et de Navarre d'ailleurs !

M. Philippe GONON : ...tout à fait et je vous ai fait un certain nombre de propositions, les 5 dont on parlait tout à l'heure, je ne vais pas vous les refaire aujourd'hui. Simplement je voudrais pointer deux éléments de cette réflexion : le premier c'est l'épargne de gestion et le maintien à un taux qui est un taux qui est reconnu par tous les spécialistes de la gestion des finances publiques concernant ce ratio de 15 % de l'épargne de gestion sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement car, dans les démonstrations lumineuses qu'ils m'ont faites, il apparaît fondamentalement que la baisse en dessous de ce seuil de 15 %, non seulement obère totalement l'investissement d'une collectivité mais en plus met cette collectivité en défaut de paiement dans les deux à trois années qui suivent le franchissement à la baisse de ce fameux seuil de 15 %. Nous sommes, nous, heureusement encore au-dessus mais nous veillerons avec une attention permanente et quasi méticuleuse au respect de ce seuil de 15 % qui est pour nous fondamental.

Deuxième chose qui concerne l'évaluation des politiques, on en a déjà parlé mais je voudrais revenir encore une fois là-dessus et vous demander, vous proposer, vous suggérer que systématiquement chaque politique que la Ville adoptera soit accompagnée, dès les rapports préparatoires, d'un certain nombre de critères objectifs quantitativement chiffrés qui permettent de suivre, chaque année, le résultat de ces politiques que nous menons et des fonds que nous engageons. J'irai même jusqu'à vous suggérer de faire comme vous le faites déjà pour un certain nombre d'organismes, un conseil spécial annuel sur l'évaluation des politiques, des principales politiques en tout état de cause, menées par la Ville de Besançon.

Il y a un dernier point sur lequel nous ne céderons jamais, ni en 2016, ni en 2017, ni en 2018 et ensuite, c'est la hausse des impôts locaux. Vous avez fait en tant que Président une annonce sur la hausse d'impôts, notamment des cotisations foncières des entreprises, vous avez réussi à faire l'unanimité contre vous du monde économique. Je pense que si, dans les années qui viennent, à Besançon vous nous refaites la même proposition de hausse des tarifs, je pense que les ménages qui sont eux aussi au bout du rouleau fiscal, sauront vous le dire avec une force peut-être plus élevée encore que celle des entreprises.

Il y a des bonnes choses dans les orientations que vous nous proposez, il y en a deux notamment. Il y en a une qui concerne la sécurité publique et une qui concerne la politique de la ville qui nous semblent positives. La première sur la sécurité faisait partie de notre programme, et même si vous ne reprenez pas tout à fait les mêmes propositions que les nôtres, peu importe, je dirais qu'il nous semble que nous avons besoin d'aller dans ce sens et nos concitoyens -pas seulement nos concitoyens mais les hommes du feu aussi, on l'a vu récemment- ont besoin de vivre dans une sécurité renforcée.

En ce qui concerne la politique de la Ville, moi je suis absolument ravi que dans le cadre de cette politique vous ayez décidé de démolir ces barres hideuses des 408 héritées des années 1960. L'expression «il fait bon vivre à Besançon» était sans doute totalement inappropriée pour ce secteur de la Ville qui, je l'espère, va disparaître rapidement de notre horizon.

Deux grands regrets simplement pour terminer, le premier : ce rapport d'orientations n'aborde pas un point qui me semble important qui est l'organisation des politiques municipales dans le cadre de la fusion Bourgogne - Franche-Comté. Quelle serait véritablement notre vision de l'avenir quand nous serons une ville parmi d'autres au sein de cette région ? On le sait, la perte du statut de capitale régionale nous fera perdre beaucoup d'attractivité et par définition beaucoup d'emplois, qu'ils soient privés ou publics, aggravant le phénomène d'ailleurs que l'INSEE vient de révéler dans une étude qu'elle a publiée très récemment sur les 30 dernières années de l'emploi dans notre région. Je suis toujours en colère, je suis toujours révolté par l'attitude j'allais dire désinvolte de Marie-Guite DUFAY dans les temps qui

courent et ce que j'avais envie de vous proposer, Monsieur le Maire, c'est qu'ensemble, parce que là je pense qu'il peut y avoir un accord global total sur ce sujet-là, nous redessinions l'avenir de notre Ville dans le cadre de cette nouvelle région qui s'imposera à nous à la fin de l'année. Deuxième regret, c'est le tourisme et je fais référence également à ces chiffres qui viennent d'être publiés sur les années 2010 - 2014 et qui démontrent une baisse assez importante de la fréquentation touristique en Franche-Comté, dans le Doubs et sans doute dans notre ville également. Ça fait une année que nous sommes élus, il y a des grands projets qui circulent, on a parlé des Prés de Vaux, de Saint-Jacques, etc. mais nous, en Commission et en Conseil on n'en voit pas arriver le premier jet. Le temps presse, à la fois pour des raisons sans doute économiques et pour les raisons institutionnelles dont on parlait tout à l'heure. Je pense que Besançon porte en elle tous les charmes d'une vestale callipyge et si nous ne sommes pas capables de laisser à nos enfants une capitale régionale florissante je souhaiterais que nous lui laissions un joyau du tourisme international.

M. LE MAIRE : Je voudrais vous préciser une petite chose quand même. Je crois que Gabriel BAULIEU vous l'avait précisé à l'Agglo, nous ne parlons pas ici, Monsieur GONON, -vous qui êtes notre grand spécialiste en finances, en tout cas le dites-vous- d'épargne de gestion mais d'épargne nette et d'épargne brute. Ce qui importe pour une collectivité, c'est sa capacité, vous entendez bien, sa capacité à financer l'entretien de son patrimoine par l'épargne nette et c'est le cas ici à Besançon puisque nous conservons un taux d'endettement qui protège les générations futures puisque nous sommes aux alentours de 4,5 années. Alors c'est bien beau de jouer les professeurs en finances, encore faut-il ne pas se tromper entre l'épargne nette, l'épargne brute et l'épargne de gestion. Cela vous avait déjà été dit mais je vous le rappelle.

Concernant ce que vous venez de dire, je suis déçu. Je pensais que vous alliez me féliciter quand même, que quelqu'un allait avoir, dans la minorité, le courage de dire : Monsieur le Maire, on vous félicite d'avoir respecté vos engagements et de ne pas augmenter, pour ce qui vous concerne, la fiscalité locale puisque c'est le cas. Puisque personne n'en parle je vais le redire quand même, le résultat c'est : à Besançon, augmentation de la fiscalité locale : 0. Oui, ce sont les engagements que j'ai pris à Besançon, bien sûr, vous regardez ce que je dis, les engagements votés par le Conseil Municipal car je ne maîtrise pas la loi de finances, ce sont les parlementaires qui la maîtrisent. Mais donc cela est clair. Certains programmes avaient d'ailleurs pris la précaution, peut-être était-ce d'ailleurs une bonne précaution, de marquer -il me semble que j'ai vu ça dans un programme dans lequel vous étiez un peu engagé- «dans des circonstances identiques ou un périmètre identique, sans détérioration de la situation». Vous avez peut-être été même plus prudent que nous, par rapport à ça. Donc je pensais que vous alliez donc, quelque part, me féliciter.

Deuxièmement, généralement ce n'est pas vous qui dites ça, c'est un de vos voisins qui dit toujours : «vous voyez, vous suivez enfin nos conseils» pour la sécurité. Si votre programme rejoint le nôtre, tant mieux, je ne peux que m'en réjouir. Nous n'appliquons pas votre programme, j'applique strictement ce qui est inscrit dans notre programme municipal, nous avons écrit ce que nous ferions en matière de sécurité, c'est ce que nous faisons donc aujourd'hui.

Alors quand vous parlez de la Région, je vais quand même vous dire un certain nombre de choses. Tout d'abord, aux alentours du 15 février, je me suis entretenu, accompagné de mon Chef de Cabinet, déjà à de longues reprises à ce sujet avec Marylise LEBRANCHU, Bernard CAZENEUVE et d'autres. Les Préfets doivent remettre au Ministre, aux alentours du 15 février, leurs premières réflexions. Ensuite, aux alentours du 15 mars il y aura un premier jet de propositions. Je me suis entretenu de ce sujet ici même à l'Hôtel de Ville vendredi dernier avec le Ministre du Travail mais qui là, n'était pas Ministre du Travail et qui était venu me rendre visite, avec Marie-Guite DUFAY, Alain MILLOT et Claude JEANNEROT parce que si vous êtes intéressé au maintien de l'attractivité du statut de Besançon, permettez-moi de vous faire un aveu, nous sommes au moins deux. J'appelais encore cet après-midi Mme Rachel PICARD, la directrice de SNCF Voyages, c'est-à-dire la patronne des TGV pour lui redire combien j'attendais qu'elle m'apporte une réponse positive à la proposition que j'ai faite, qui ne coûte rien ou quasiment rien à la SNCF de s'arrêter 3 mn avec un train qui passe là. Donc je m'y emploie. Je vais encore inlassablement remettre mon ouvrage sur le métier à Paris car je voudrais vous faire quand même remarquer que dans la loi sur l'organisation de la République désormais il y a un amendement qui avait été soutenu et initié par la

Présidente de Région et le Maire de Besançon, et soutenus par Eric ALAUZET ici présent, sur la possibilité de dissocier la capitale régionale et le siège de la Préfecture.

Par ailleurs, vous remarquerez que sur proposition du Maire de Besançon, le seuil pour passer en communauté urbaine qui était de 250 000 habitants pourrait permettre aux capitales régionales qui ne le seraient plus, Besançon ou Dijon mais aussi Metz, Amiens, Caen et d'autres, si elles le souhaitaient et si elles avaient, avant 2020 -donc dans 5 ans- pris certaines compétences de devenir une communauté urbaine. Donc on s'en occupe en permanence, cela vous a peut-être échappé mais cet amendement vous pouvez l'appeler «amendement FOUSSERET» parce que je l'ai défendu entre autres aussi avec le soutien d'Eric ALAUZET et du rapporteur de la loi et le Maire de Rennes, Mme APPÉRÉ. Concernant le reste, lorsque nous allons avoir effectivement ces premières indications, je ne céderai rien. Je sais ce qu'a dit le Président de la République, je sais ce que m'a dit le Premier Ministre, il faut qu'il y ait un partage équilibré. Monsieur GONON, j'espère que si je vais manifester, vous serez à mes côtés. Ce que je veux c'est qu'il y ait un partage... on sait très bien qu'il y aura une grande région, je vous ai déjà dit ce que j'en pensais, je ne vais pas revenir là-dessus, il faut que ça soit équilibré, il n'est pas question, je répète, pour le Maire de Besançon d'accepter d'abord que ce soit inéluctablement Dijon qui soit désignée et il n'est pas question d'accepter que tout soit dans une ville et rien dans l'autre. Jamais je ne l'accepterai. D'ailleurs la lettre du Premier Ministre me confirme, vous l'avez vu, la construction à Besançon de bureaux pour loger 800 fonctionnaires d'Etat en faisant des économies -ce ne sont pas des fonctionnaires nouveaux ; ça veut dire en tout cas qu'ils ne partent pas de Besançon- et cela va dans ce sens. Donc je vous le répète, je ne lâcherai rien, nous sommes en discussion. Si j'étais Dijonnais je défendrais l'intérêt de Dijon, je suis Bisontin je défends l'intérêt de Besançon. Pour ne rien vous cacher, j'ai encore eu François PATRIAT au téléphone cet après-midi pour lui en parler et nous allons nous revoir avec Marie-Guite DUFAY, Alain MILLOT et François PATRIAT pour discuter de tout cela mais soyez persuadés que je vais continuer à discuter. Je ressortirai un jour tous ces articles qu'on a eus depuis des années sur «Besançon se meurt», ça ne nous aide pas ça. Moi je dis que Besançon a plein d'atouts, autant que la Bourgogne. Il faut qu'on se partage les choses raisonnablement, équitablement et c'est là aussi la position de la Présidente de la Région Marie-Guite DUFAY. Je vous donne des éléments précis de ce que je fais et de ce que j'ai fait parce que deux sont déjà dans la loi. Voilà la réalité : le TGV, l'institut régional fédératif de cancérologie, fixé à Besançon, le pôle de gérontologie interrégional également. Nous allons continuer, il faut que ça soit équi-li-bré. Je n'accepterai rien d'autres et vous savez que sous des côtés sympathiques je peux aussi devenir très très hargneux si on m'y pousse.

M. Ludovic FAGAUT : Je ne comprends pas tout à fait votre auto satisfecit par rapport à la non-augmentation de la fiscalité à Besançon parce que j'aurai simplement une question à vous poser. Les Bisontins font bien partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ?

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. Ludovic FAGAUT : Ils seront bien impactés par l'augmentation...

M. LE MAIRE : Regardez-moi Monsieur FAGAUT, quand je parle aux gens j'aime bien les voir...

M. Ludovic FAGAUT : Moi aussi j'aime bien vous voir !

M. LE MAIRE : J'ai beaucoup de plaisir à vous voir. Simplement il me semble que vous assistez à quelques réunions de la Communauté d'Agglomération, vous êtes assez présent d'ailleurs...

M. Ludovic FAGAUT : Tout le temps.

M. LE MAIRE : Tout le temps peut-être, en tout cas très présent. Vous savez très bien comment les choses se passent, ce n'est pas le Maire de Besançon seul, omnipotent, qui décide de tout. Vous savez, le vote a eu lieu l'autre jour. J'ai bien vu aussi que les organisations syndicales râlaient contre les augmentations, entre autres de la CFE. Je me suis fait donner les chiffres, oui ils râlent sauf que la CCI c'est 1 274 672 € de CFE et la Chambre de Métiers 753 177 €. Eventuellement, qu'ils renoncent à ces presque 2 millions d'euros et qu'ils les redistribuent aux entreprises parce que moi, je vous le répète, je ne suis pas faux monnayeur, mais continuez, c'était pour répondre à votre question Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Je voudrais intervenir ce soir concernant la réforme des rythmes scolaires puisque c'est en 2015 la première année que nous allons vivre en année pleine, en année civile. Tout d'abord je parlerai de l'aspect budgétaire et ensuite purement de l'aspect mise en œuvre de la réforme.

Sur le côté budgétaire, le fonds d'amorçage a été transformé en fonds de soutien pérenne sous condition d'un projet éducatif territorial afin que les rythmes scolaires soient mis en place. L'article 96 de la loi de finances le précise. On instaure donc une formalisation pour pouvoir bénéficier de ce fonds, ce qui n'était pas exigé auparavant. Or il faut que cela soit prêt assez rapidement. Dans le rapport sur les orientations budgétaires il n'est pas encore fait état d'un PEDT arrêté définitivement. Pourtant, depuis mars 2013, date de la circulaire et normalement à sa mise en œuvre pour la rentrée 2013, vous aviez le temps pour le préparer. Plus de deux ans et toujours rien de finalisé, donc de mon point de vue c'est assez inquiétant dans la façon de travailler. En ce qui concerne le fonds de soutien il est maintenu à 50 € par élève, toujours sous condition de ce projet éducatif territorial, soit pour nos 8 700 élèves ici à Besançon 435 000 € d'aides de l'Etat. Or le coût par élève pour les communes de notre strate, autant par l'enquête de l'AMF que par l'enquête des Allocations Familiales, c'est 230 € par élève, soit au total un coût pour notre ville de 2 M€. Il reste donc quasiment 1,6 M€ à trouver et qui sont à notre charge. Vous nous aviez annoncé que les familles ne mettraient pas la main à la poche pour cette taxe PEILLON. Avec le désengagement du gouvernement HOLLANDE que vous soutenez envers nos collectivités, nous sommes inquiets car les 1,6 M€ il nous faudra les trouver ailleurs et forcément au détriment d'autres postes importants.

Concernant maintenant le fond du dossier, à la lecture du rapport dans votre document sur les orientations budgétaires votre chapitre s'appelle «les politiques mises en valeur». A mon sens il y a un leurre dans votre rapport. Vous ne parlez que de l'organisation mais jamais du contenu éducatif et pédagogique. Autre leurre, vous mettez en valeur les éléments qui n'appartiennent pas à la réforme des rythmes scolaires, notamment les parcours culturels, vous les raccrochez à la réforme des rythmes scolaires. C'est inexact, ces parcours culturels se font sur le temps scolaire et n'ont aucun rapport avec le temps hors scolaire. De plus, vous mettez encore en avant le fait que des enfants aillent sur certains créneaux sportifs, certainement mais encore une fois un leurre. Pour les familles c'est payant, contrairement à vos engagements sur la réforme car les familles paieront au moins 10 % pour le ticket loisirs afin que leurs enfants puissent bénéficier de ce temps sportif hors du temps scolaire. Ce rapport est donc rempli d'inexactitudes et là je voudrais enfoncer le clou lorsque vous parlez des espaces ludo-éducatifs. Certes il y a bien eu une prise de conscience de votre part en novembre de la défaillance de votre système par la colère des parents d'élèves. Mais si pour vous encore aujourd'hui une garderie améliorée c'est du ludo-éducatif, je ne suis pas convaincu car nous sommes loin des attentes éducatives de la réforme si attentes il y avait.

En conclusion, inquiétude sur le coût important porté par notre ville de cette réforme, inquiétude sur la pérennité de la gratuité pour les familles et inquiétude surtout sur le fond où nous pouvons à nouveau regretter que les élus en charge du dossier ne soient que dans l'organisation et non pas dans une démarche pédagogique structurante, orientée selon des problématiques identifiées, précises de notre territoire et qu'elle soit sectorisée suivant les besoins rencontrés des élèves.

M. LE MAIRE : Je veux rendre hommage à Yves-Michel DAHOUI qui va venir nous rejoindre pour le travail et son implication effectivement dans ce dossier. Il va dans la quasi-totalité des conseils d'école, il est présent, il regarde l'ensemble du dossier et il est très impliqué. Je pense que vous devez le savoir.

Concernant le projet éducatif, vous devriez savoir qu'on a déjà présenté un pré-projet au Conseil Municipal, que ça a été présenté en commission et qu'il y a dans les jours qui viennent une nouvelle réunion pour finaliser le projet. Donc je suis surpris que vous ne soyez pas informé de tout cela, je n'imagine pas un seul instant que cela puisse être de la mauvaise foi de votre part, vous êtes certainement mal informé mais donc on avance là-dessus, c'est déjà passé au Conseil Municipal et Yves-Michel DAHOUI sera à votre disposition pour vous en parler le moment venu. C'est effectivement très important, ce n'est pas facile à mettre en place, on le savait. Mais concernant les parcours culturels on n'a jamais dit -si on l'a écrit c'était une erreur- on sait très bien que ça se fait pendant le temps scolaire, ce n'est pas une découverte, ça on le sait bien. Je n'ai jamais dit le contraire et si on a inscrit l'inverse, c'est une erreur, il faut peut-être que je la replace dans son contexte. Patrick veux-tu dire un mot là-dessus ?

M. Patrick BONTEMPS : Bien sûr. Ecoutez, je crois que les parcours culturels sont une volonté politique forte et le fait que ce soit dans le temps scolaire est une manière pour que tous les élèves de toutes les classes élémentaires puissent en bénéficier. Elle a mobilisé un certain nombre de partenaires, aujourd'hui c'est quelque chose qui est regardé, qui est apprécié de la part des enseignants et qui va même au-delà puisque je crois savoir qu'au plus haut niveau national, au niveau du Ministère, c'est quelque chose qui va être une orientation à venir. Donc vous avez le droit de penser le contraire mais en tout cas c'est une réussite aujourd'hui et j'espère qu'on pourra...

M. Ludovic FAGAUT : On a le droit de dire que c'est une aberration...

M. LE MAIRE : Monsieur FAGAUT vous n'avez pas la parole, respectez les règles.

M. Patrick BONTEMPS : ... je vous dis que c'est une réussite parce que, aussi, c'est dans le cadre justement du temps scolaire et ça permet à l'ensemble des élèves de classe élémentaire de pouvoir bénéficier de ces parcours culturels et c'est ça qui fait justement l'originalité et ce pour un investissement financier de la Ville de Besançon significatif.

M. Christophe LIME : Je ne vais pas reprendre les propos que j'ai pu tenir à la Communauté d'Agglomération puisque j'avais dit qu'ils se tiendraient dans l'ensemble des collectivités et donc je vais résumer et faire quelques focus sur la Ville. Dans le cadre de la présentation qui nous est faite, on a un peu l'impression d'avoir un effort partagé, y compris entre l'Etat, les collectivités et un certain nombre d'EPCI. Je rappelle que les efforts sont demandés au titre de l'Etat et nous considérons que c'est à l'Etat d'assumer l'intégralité de ses objectifs financiers et que les collectivités, y compris par leur gestion d'une façon générale, ont prouvé leur gestion depuis de nombreuses années et qu'elles n'ont pas à participer à cet effort. Donc on a une différence par rapport à cet élément-là et l'autre point et on le rappelle, c'est que la crise n'est pas pour tout le monde. Elle est le résultat du CAC 40 ou les bénéfices et les dividendes distribués l'année dernière, je le rappelle très tranquillement, représentent l'effort financier qui va être demandé pendant les 3 prochaines années, c'est environ 12 milliards d'euros. Cela veut dire, il me semble, que la France n'est pas ruinée comme certains semblent le laisser sous-entendre et qu'il y a encore de l'argent à l'intérieur de nos différentes collectivités. L'autre point, très significatif aussi, c'est par rapport à l'investissement et les conséquences sur les entreprises et l'emploi. Notre collectivité est aussi à l'image d'une baisse d'investissements. On regarde sur les 5 dernières années, avec un investissement un peu plus conséquent pendant deux ans, lié aux accompagnements au niveau du tram, c'est une baisse d'environ 30 % de l'investissement. Là aussi on sait qu'il va y avoir un certain nombre de conséquences sur les entreprises, tout particulièrement au niveau local puisqu'on sait que les investissements réalisés par nos collectivités participent essentiellement à des PME et des PMI au niveau local et là aussi on a des grosses inquiétudes. Je pense qu'il faut avoir aussi une certaine clarté par rapport à ça, le Maire l'a dit tout à l'heure, même si nous n'augmentons pas nos taux, faisons attention de bien dire à la population qu'il y a aura quand même un certain nombre d'augmentations des impôts ne serait-ce qu'au niveau des bases. Faisons attention aux paroles que nous prononçons, je pense que c'est important de préciser que ce sont des votes qui ne sont pas de notre responsabilité. On l'assume mais nous, nous étions bien engagés par rapport aux taux mais je pense qu'il faut aussi avoir de la clarté par rapport aux Bisontins, c'est une exigence de la part de nos concitoyens. Nous nous félicitons du maintien de la dotation au niveau du CCAS, pourquoi ? Parce que, dans les phénomènes de crise, on sait qu'un certain nombre de personnes connaissent le chômage et celles-ci, percevant le RSA, tombent de plus en plus bas et on sait que ce sont nos structures locales au titre du CCAS qui sont là pour les accompagner, déjà pour qu'elles puissent survivre pour certains et retrouver le marché du travail pour d'autres. Je pense qu'au niveau du maintien le CCAS aura beaucoup de mal à équilibrer les demandes par rapport à ces nouvelles exigences. Je rappelle, et là on a je pense une certaine différence, que dans toutes les présentations qui ont été faites ce soir, à aucun moment nous nous opposons à la baisse des dotations.

Je pense que même si on a des différences par rapport aux discussions au niveau national, il faut affirmer que les collectivités ne peuvent plus subir ces différences. On le voit, il y a des communiqués des associations qui sont faits aujourd'hui qui dénoncent ces diminutions, qui s'inquiètent fortement des nouvelles évolutions de la DGF puisqu'il y a des discussions en ce moment et je ne suis pas sûr que des collectivités telles que les nôtres soient bénéficiaires dans les années à venir des affectations de la DGF. On rappelle notre demande de fermeture symbolique des accueils des collectivités pendant une journée avant d'avoir à fermer un certain nombre de services. Parce que ça a été dit, y compris par le Maire, nous avons vécu des orientations budgétaires difficiles en 2015 mais elles seront encore plus compliquées en 2016, voire en 2017 et quand on regarde un certain nombre de projets, on n'est pas sûr que ces baisses de dotations s'arrêtent en 2017.

Et dernier point, nous avons, nous, de grandes inquiétudes par rapport à la fusion des deux régions, nous l'avons déjà exprimé, malgré et je crois que nous n'en doutons pas, l'engagement des élus locaux. La structure même de la fusion de régions va nous mettre énormément en difficulté. Et, je le répète, nous ne doutons pas de l'engagement des élus locaux mais quand on prend un peu l'aspect géographique des deux régions, du positionnement et du nombre de populations, on sait qu'on part avec un certain nombre de difficultés à court et à long terme. C'est notre inquiétude et je pense que malgré l'implication forte nous avons tout à craindre de cette évolution. Nous rappelons que nous ne partageons pas la fusion de ces deux régions et nous pensons que Besançon, malheureusement, peut être, je dis bien peut être fragilisée par rapport à ça et qu'il faudra une très grande détermination pour pouvoir garder un certain nombre de prérogatives. On voit déjà un certain nombre de schémas en train de se réorganiser dans un certain nombre d'entreprises publiques voire privées qui ont déjà été mis en œuvre depuis quelques années mais on a un peu la crainte d'une accélération par rapport à ce processus.

M. LE MAIRE : Une accélération ou un retour en arrière, parce qu'on peut espérer aussi que pour un certain nombre de décentralisations qui ont eu lieu on revienne en arrière pour re-centraliser entre autres sur Besançon.

M. Michel OMOURI : Le transfert de compétences de la politique de la ville vers l'Agglomération tombe comme une aubaine parce qu'aujourd'hui le désengagement de l'Etat, très fort quand même, fait que vous n'avez plus les moyens aujourd'hui de financer des actions en direction de ces quartiers prioritaires. Je peux comprendre votre décision d'augmenter les impôts de l'Agglomération pour en financer une partie. Aujourd'hui on voit le résultat de la politique de HOLLANDE qui a grosso modo détruit la cohésion sociale de ces quartiers prioritaires. Etant donné que les dotations de l'Etat vont baisser considérablement, on peut s'interroger sur l'enveloppe, de mémoire je crois que c'est 7,7 M€ d'investissement en direction de la rénovation urbaine de Planoise, Brulard et peut-être les Orchamps. Avez-vous toujours les moyens de vos ambitions pour aider ces quartiers quand vos amis du gouvernement, eux, les ont abandonnés ?

M. LE MAIRE : Je ne vois pas à quoi vous faites allusion parce que j'ai au contraire le sentiment que sur les quartiers prioritaires, parce que je me suis un peu battu quand même, ce n'était pas gagné. Je suis entre autres allé voir l'ancien Ministre LAMY, je suis allé revoir Patrick KANNER, on a vu Myriam EL KHOMRI qui est venue ici, on s'est un peu battu, on s'est aussi un peu battu pour avoir quand même le quartier 408 en quartier prioritaire régional. Je ne vois pas à quoi vous faites allusion puisque nous avons effectivement la certitude de pouvoir continuer à avancer dans le cadre de nos PRU et la signature de notre contrat de ville en sera un très bel exemple. Je ne comprends pas... Ecoutez, il va aussi falloir, un jour, je ne voulais pas le redire ce soir mais comme ça devient récurrent je vais vous le redire Monsieur OMOURI, le désengagement de l'Etat est nécessité par une situation ca-tas-tro-phi-que des finances de la France. On ne veut pas se retrouver dans un système à la grecque il faut que nous puissions réagir. Je l'ai déjà dit, j'accepte de le faire mais ça va trop vite, c'est trop dur pour nous. Mais il ne faut quand même pas oublier, Monsieur OMOURI, que si nous sommes là, les responsabilités sont partagées et que ceux que vous avez soutenus entre 2002 et 2012, -et je ne vous en fais pas le reproche personnellement- étaient dans les travées de l'Assemblée Nationale, notre bonne vieille France s'est quand même endettée de 700 milliards... allez, on va dire 650, mais peu importe, même si c'est 600 c'est-à-dire plus, Monsieur OMOURI, qu'elle ne s'était endettée pendant toutes les périodes précédentes. Et regardez quel était l'endettement de la France en 2002 et ce qu'il était en 2012 et vous verrez. Moi là-dessus je ne donne de satisfecit à personne mais je crois qu'il faut quand même arrêter et que s'il n'y avait pas eu cet

endettement supplémentaire nous n'en serions certainement pas là. Je pense qu'il y a beaucoup de courage du gouvernement actuel de faire ce qu'il fait même si la façon dont il le fait ne me convient pas et que je pense qu'il fallait étaler ça dans le temps, mais il faut quand même éviter que notre pays perde toute sa crédibilité internationale et là vos amis, Monsieur OMOURI, ont une très grande part de responsabilité depuis 2002. Ce n'est pas un socialiste qui a dit en 2007 que la France était en faillite, ce n'était pas un Premier Ministre socialiste, il me semble bien que c'est quelqu'un qui est même candidat à la magistrature suprême qui s'appelle M. FILLON.

M. Laurent CROIZIER : Les orientations budgétaires que vous nous présentez aujourd'hui présentent un budget global en recul de 16 M€ par rapport à 2014. En réduisant les dépenses de fonctionnement et d'investissement tout en augmentant la fiscalité à l'Agglomération ou à Besançon, les tarifs des transports, du stationnement, de la restauration scolaire, c'est un budget de rigueur que vous vous imposez mais que vous imposez également aux Bisontins. En lisant ce rapport je vous ai senti très critique envers l'action du Président de la République et de son gouvernement...

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas entendu ce que je viens de dire tout de suite, vous auriez dû...

M. Laurent CROIZIER : Si, je vais confirmer...

M. LE MAIRE : ... ah oui c'était écrit avant... c'est ça le problème, quand on écrit les discours avant, on ne peut pas les adapter.

M. Laurent CROIZIER : Je vais confirmer ce que vous disiez, vous critiquiez par exemple l'ampleur trop importante de la baisse des dotations. N'est-elle pas tout simplement à la hauteur du manque de réformes des gouvernements de gauche comme de droite, pour aller dans votre sens, qui se succèdent depuis 30 ans et je voulais rappeler que nos générations et les suivantes paient aujourd'hui cet immobilisme et vous préciser également qu'il est nécessaire d'accompagner ces baisses de dotations par un allègement des contraintes normatives qui paralysent l'action des élus. Je voulais rappeler que le MODEM dénonce en France cet empilement de contraintes et de normes qui ralentissent le développement économique de notre pays et empêchent l'emploi. En vous présentant à un nouveau mandat il y a un an, vous connaissiez la situation des finances de la Ville et vous aviez connaissance de ces baisses de dotations...

M. LE MAIRE : Pas quand on a écrit nos programmes, ce n'est pas vrai !

M. Laurent CROIZIER : Les reproches que vous faites et que je fais également au gouvernement peuvent aussi vous être adressés. J'ai le sentiment que ces orientations budgétaires actent une certaine incapacité à se projeter dans l'avenir à tel point que dans la presse vous avez déclaré «comment va-t-on faire en 2016 ?». Je vous en ai déjà parlé à l'Agglomération, à Besançon la pression fiscale est déjà très lourde sur les particuliers et les entreprises et je crains véritablement que sans volonté de moderniser le fonctionnement de notre ville vous ne fassiez qu'accélérer la décroissance de la population bisontine et freinez le développement économique, donc l'emploi.

Je ne pouvais pas intervenir sans parler de la réforme des rythmes scolaires dont la mise en œuvre à Besançon est assez symptomatique de votre méthode. J'ai lu avec attention vos orientations pour 2015 pour cette réforme, je vous le concède, imposée par l'Etat. Reconduire finalement un dispositif qui a fait la preuve de son inefficacité, voilà ce que vous proposez. J'ai noté dans votre rapport l'échec du dispositif sport après l'école, moins 9 enfants par créneau, la hausse de 10 % du nombre d'enfants présents à l'accueil périscolaire du matin, la hausse de 90 % du nombre d'enfants présents à l'accueil périscolaire de l'après-midi et la présence de 900 enfants à l'accueil périscolaire du mercredi midi. Ces chiffres sont-ils des indicateurs de réussite du dispositif ? Evidemment pas. Il y a quelques semaines est paru un sondage réalisé auprès de 17 000 enseignants du primaire, 74 % des professeurs des écoles du primaire et 82 % des professeurs de maternelle jugent que les dysfonctionnements liés au temps périscolaire ont un impact négatif et le chiffre est sans appel, seuls 9 % constatent un effet bénéfique sur les apprentissages. A ce jour le Conseil Municipal n'a reçu aucun compte rendu du comité de suivi, aucune information sur les préconisations qu'il aurait pu émettre. Si l'objectif de cette réforme était d'augmenter les heures des petits Bisontins en collectivité on peut dire que c'est réussi et si c'était de mettre en place les conditions

nécessaires à la réussite scolaire de tous, c'est un échec retentissant. Voilà le bilan des sommes engagées par la Ville pour la mise en place des rythmes scolaires.

M. LE MAIRE : Monsieur CROIZIER, essayez de modifier vos discours en tenant compte de ce que je dis, c'est la première remarque que je voulais faire. Quand vous dites que vous avez le droit de dire ce que vous voulez, ce que je vous dis c'est pour vous, pour ne pas que vous disiez des choses dont je viens de dire exactement l'inverse quelques minutes auparavant. Alors je voudrais vous dire une chose quand même, il faut aussi arrêter avec ce discours où vous nous rabattez les oreilles en permanence sur le fait que la fiscalité d'entreprise est forte à Besançon. C'est totalement faux. Je rappelle que concernant la taxe professionnelle, lorsque nous la percevions nous étions parmi les agglomérations où elle était la plus basse. C'est tellement vrai d'ailleurs que lorsque l'on a mis en place la CFE, nous avons été pénalisés pour cela. Je vais encore vous dire que cette fameuse CFE dont on parle tant, je vous dis ça de tête, elle est 1,7 point de moins que la moyenne nationale, donc ici la CFE ne pèse pas plus lourdement sur les entreprises qu'ailleurs, alors cessez de dire ça parce que si vos propos sont lus par les chefs d'entreprise vous contribuez à les empêcher de venir ici. On vient de me remettre une note sur la CFE 2014 Ville + Agglomération, on est 30^{ème} et il y a 40 villes qui sont citées, donc on est dans les 10 derniers. Donc arrêtez de dire cela parce que c'est faux, arrêtez de casser sur notre ville en disant que la fiscalité d'entreprise est trop chère. C'est toujours trop cher, bien sûr que j'aimerais qu'elle soit moins importante pour les entreprises mais voilà les chiffres, c'est la réalité et nous sommes, je le dis, à 1,3 point sous la moyenne nationale. Quand on parle de l'augmentation de la CFE, savez-vous combien ça fait ? Ce dont on parle, dont vous nous parlez sans cesse, c'est 0,07 % d'augmentation, 7/100^{ème} d'augmentation, alors il faut arrêter avec ça. On payait le moins avant que cet ajustement ait été mis en place par le précédent gouvernement, ce sont les villes comme nous qui étions faiblement fiscalisées qui ont payé, comme on ne perdait rien, c'est nous qui avons payé pour ceux qui avaient une haute fiscalité et qui payaient beaucoup. C'est-à-dire que Besançon a subventionné Neuilly, c'est fort quand même ça ! C'est une image, mais c'est la réalité. Je pourrais dire, pour être équitable, que Besançon a subventionné Dunkerque aussi, je pourrais dire les deux, donc je crois qu'il faut quand même être prudent par rapport à ce que l'on dit. Toutes les fiscalités sont toujours trop importantes mais ne dites pas que nous taxons plus, nous taxons moins que les autres et les chiffres sont à votre disposition, arrêtez de dire des choses fausses. Mais comme vous êtes un honnête homme, c'est peut-être que vous ne le saviez pas, donc maintenant que vous le savez, vous ne le direz plus. Monsieur GROSPERRIN vous avez demandé la parole, j'ai vu, je ne voudrais pas que vous pensiez que je ne veux pas vous donner la parole.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci mais ne vous énervez pas Monsieur FOUSSERET.

M. LE MAIRE : Je ne m'énerve jamais.

M. Jacques GROSPERRIN : Ne vous énervez pas, vous savez que ce n'est pas bon pour la santé.

M. LE MAIRE : Je ne m'énerve pas, même vous vous ne m'énervez pas et Dieu sait si j'ai des raisons que vous puissiez m'énerver, mais même pas !

M. Jacques GROSPERRIN : Je vous ai vu quelquefois quand même réagir vivement à mes propos et vous allez me montrer justement que vous n'allez pas vous énerver suite à mes propos.

M. LE MAIRE : Allez-y, passez aux faits, rentrez dans le sujet.

M. Jacques GROSPERRIN : Je suis ravi que vous ayez contextualisé les OB par rapport au niveau national parce que je crois que c'est important de le faire et on comprend bien votre inquiétude, votre désapprobation par rapport à la politique du gouvernement que vous avez soutenu. D'ailleurs, on le sait, vous avez de nombreux amis, souvent vous y faites référence, j'espère qu'ils vous aideront au moment opportun...

M. LE MAIRE : Ils l'ont déjà fait.

M. Jacques GROSPELLIN : Vous consentez surtout dans ce rapport à nous dire que l'exercice de la construction du budget est difficile, on l'entend. Dans cette période, on le dit souvent, on l'a entendu partout, toutes les communes se trouvent confrontées aux mêmes difficultés, on attend de vous de l'action, de l'imagination et de l'anticipation. Dans votre rapport de présentation vous faites de longs développements sur la nouvelle donne des finances locales et vous faites référence aux engagements pris par l'Etat. Je peux néanmoins vous rappeler un certain nombre de données, vous l'avez fait tout à l'heure, je me permettrai d'y répondre. Un chiffre, je crois que tous les gouvernements, de droite comme de gauche, partagent cette responsabilité. Un chiffre : 200 milliards d'euros, c'est la dette supplémentaire accumulée depuis l'élection de Françoise HOLLANDE, 200 milliards d'euros.

Deuxièmement le déficit de la France repart à la hausse. Je tiens à vous rappeler néanmoins, même si la crise n'est pas arrivée sous François HOLLANDE mais elle est arrivée sous la mandature de Nicolas SARKOZY, qu'entre 2009 et 2011 nous sommes passés de 7,2 du PIB dans le déficit public à 5,1. Nous serons cette année, en 2015, l'annonce est faite à 4,1 et la Commission Européenne annonce une perspective pour 2016 à 4,7 %, donc c'est important. Donc on a bien compris que le Président de la République s'est éloigné de cette trajectoire vertueuse. Je ne parlerai pas de l'overdose d'impôts supplémentaires, on a souvent tendance à les oublier mais les Bisontines et les Bisontins ne les oublient pas, mais ce que je peux dire c'est que la croissance est à l'arrêt et le déficit public est reparti à la hausse en 2014.

Troisième point, la France mauvais élève européen. Avec la Croatie c'est quand même le seul pays de l'Union Européenne dont le déficit public est supérieur à 3 % en 2013. Or il est vrai que ça affaiblit la position de notre pays même si quelques gestes ou quelques positions qu'on a pu prendre vis-à-vis des attentats -et je le reconnais et je le respecte et j'en témoigne qu'il était important de le faire- ont pu à un moment donné montrer une autre grandeur de notre pays.

Donc, dans un quatrième temps les engagements pris par l'Etat sont mensongers, la Cour des Comptes l'a démontré la semaine dernière, entre les engagements pris par le gouvernement et les résultats obtenus. Ce dérapage, deux fois supérieur à ce qui était prévu par les experts, osons l'affirmer clairement, le gouvernement a sciemment trompé les Français et vous devez vous en accommoder, je vous le concède mais la réalité finit toujours par balayer les engagements mensongers.

Cinquième et dernier point, sur le constat, aucun effort sérieux au niveau national n'est prévu en 2015. Pour 2015 la Cour des Comptes juge limité l'objectif de réduction du déficit, pire, sa réalisation est jugée incertaine. Les recettes seraient surévaluées, comme c'est souvent l'habitude, et les dépenses sous-évaluées, bref, un tour de passe-passe.

Je reviens à la Ville et je vais envisager les 6 parties de votre rapport. Tout d'abord sur la situation financière de la Ville au 31 décembre 2014 : on s'interroge, la baisse de l'épargne nette en 2013 est de 18 %, ce qui est considérable mais les intérêts de la dette augmentent en 2013 alors que les taux baissent. Pourquoi ? Le programme de cessions du patrimoine municipal. A quelles cessions allez-vous procéder ? On s'interroge. Vous nous aviez vanté justement la cession du Conservatoire de Besançon, peut-être encore une annonce trop rapide, peut-être qu'ils ont eu peur de cette annonce, en tout cas nous avons eu le désagréable privilège de le voir dans «Le Bon Coin», ça ne fait quand même pas très très sérieux. Est-ce qu'il y aura d'autres cessions qui seront effectuées par «Le Bon Coin» ? Je pense qu'il y a des services à la Ville de Besançon qui sont capables de faire les choses aussi bien. Je m'interroge sur l'abandon de la politique d'investissement au profit de l'intercommunalité. La Ville assume le fait de délaisser l'investissement au profit de l'Agglomération, comme l'indique le rapport. Le niveau d'investissement était de 51 M€ en moyenne par an entre 2009 et 2013 et de 56 entre 2012 et 2013. Or le PPI prévoit pour le mandat actuel un niveau bien inférieur, cela signifie donc que la Ville a investi au-delà de ses moyens sur le précédent mandat et cela obère les projets d'investissement pour le mandat actuel, dans le contexte de la baisse des dotations.

Deuxième point, la nouvelle donne des finances locales. Je ne reviendrai pas sur la baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014 aux collectivités et, je vous l'accorde et je sais que c'est difficile certainement de construire un budget. Cependant les dépenses ont augmenté de 3,4 % en 2013 alors que les recettes ont augmenté de 1,1 %. Vous êtes inquiet, à l'image de tous les maires, sur l'effet que pourrait avoir cette

baisse sans précédent des dotations sur l'investissement local. Cette crainte de l'AMF et vous le dites souvent, vous citez souvent un excellent Sénateur, François BAROIN...

M. LE MAIRE : Excellent !

M. Jacques GROSPELLIN : ... cette crainte de l'AMF est justifiée puisque c'est précisément le choix...

M. LE MAIRE : Le précédent Président était excellent aussi !

M. Jacques GROSPELLIN : ...qui est fait par la Ville de Besançon et je le comprends. Une question de fond néanmoins : quel montant pour le CPER et les fonds européens en 2015 ?

Troisième point : l'exécution du budget à cette préparation aujourd'hui. Je ne reviendrai pas sur l'effet ciseau, baisse des recettes, augmentation des dépenses, budget de transition, Laurent CROIZIER a parlé de nouvelles charges, Ludovic FAGAUT des rythmes scolaires, la baisse de l'investissement, de BP à BP diminution de 15 % sur le réalisé par rapport à 2013, 2014 marque un tournant. Le rythme de l'investissement qui était auparavant de 55 M€ va passer à moins de 32 M€ par an dans le PPI actualisé, nous sommes inquiets. Avant-dernier point : une nécessaire adaptation des budgets futurs. L'actualisation et la prospective révèlent qu'un effort durable de 8 M€ par an en moyenne est à faire par les services de la Ville. La Ville se trouve donc -Monsieur le Maire, vous devriez être content- dans une impasse budgétaire et financière. Vous prévoyez de faire simultanément des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, des ajustements à la baisse en investissement avec un objectif ramené à 32 millions d'euros et des efforts supplémentaires, par notamment un renforcement du dialogue. Ce qui est annoncé : efficacité, optimisation de l'investissement, recherche d'économies. Vous vous donnez comme objectifs pour 2015 la maîtrise de la masse salariale, du montant des subventions versées et des crédits d'exploitation. Mais, il y a un mais, vous ne diminuez pas la subvention de la Ville au CCAS, est-ce à dire qu'aucun effort n'est fait pour maîtriser les dépenses de fonctionnement du CCAS ? Le rapport dit que les dépenses d'énergie et les contrats passés sont des dépenses contraintes. Or, vous le savez très bien, des solutions existent : renégociez les contrats existants de DSP, mettez en concurrence les entreprises à travers une politique d'achats renouvelée, revoyez les contrats de performances énergétiques qui peuvent permettre de faire des économies sur les fluides.

Donc, dans cette construction du BP 2015, je constate que vous ne parlez plus d'investir pour l'avenir. En 2014 je m'interrogeais sur votre projet, en 2015 je m'interroge sur votre ambition. Je m'interroge sur votre vision pour le développement de notre ville. Un BP 2015 en baisse, sur la dette tous les prêts sont classés 1A dans la charte GISSLER, donc aucun risque. En revanche, le fait d'avoir 2/3 de l'encours en dette fixe est certes prudent mais pas nécessairement optimal du point de vue financier étant donné la diminution continue des taux. Enfin, pour conclure, je m'interroge sur votre vision, sur votre cap, je m'interroge sur votre non anticipation, même si on savait que les choses allaient être difficiles, et vous qui avez de nombreux amis, vous avez dit certainement que les choses allaient être difficiles, sur la baisse des dotations de l'Etat dont l'ampleur nationale est connue depuis le discours de politique générale du Premier Ministre au mois d'avril 2014. Ce débat d'OB 2015 est sans ambition réelle et présage à nouveau d'un simple budget de reconduction à la baisse dans une approche conservatrice et simplificatrice, on n'y détecte pas de dynamisme pour demain, une réelle volonté politique, je m'interroge. Si vous persistez dans ces schémas, où allez-vous emmener les Bisontines et les Bisontins ? Mettez, Monsieur le Maire, vos actes en concordance avec vos discours, ouvrez les dossiers difficiles et nous saurons vous accompagner. Nous vous proposons de mutualiser les moyens, de rationaliser la gestion du patrimoine de la ville, de diminuer les dépenses inutiles et de mettre l'essentiel de nos efforts sur la sécurité et la vie quotidienne des Bisontins et des Bisontines. Les socialistes à ce jour n'aiment plus mettre des notes, donc je ne vous mettrai pas de notes, je ne me permettrai pas mais en tout cas le groupe UMP peut vous dire «peut mieux faire». Merci.

M. LE MAIRE : Vous savez, votre collègue avant disait «manque d'ambition, manque de souffle». Je me demande même s'il ne vous a pas aidé un peu à rédiger parce qu'il me semble que c'est quasiment un copié-collé de ce que j'ai entendu l'année dernière Monsieur le Sénateur. Maintenant, en plus il y a un manifestement des choses que vous n'avez pas encore comprises, entre autres que, vous savez, pour

celles et ceux qui nous regardent, celles et ceux qui vont lire les débats, tous ces débats-là, toutes ces choses-là ça leur passe largement au-dessus de la tête, de dire «ce n'est pas moi c'est l'autre». Je veux simplement vous montrer ça. Vous voyez, ça c'est la courbe de la dette, là elle est stable, là elle augmente, si elle est stable ça remonte, là c'est 1997-2002. C'est sur 30 ans quasiment déjà. C'est une première chose. Deuxièmement lorsque vous dites : «vous passez de 55 M€ à 30 M€, où est l'ambition pour la Ville ?». Mais votre ami ou ceux qui vous ont aidé, moi aussi on m'aide à préparer mes notes, je ne fais pas tout, j'imagine que vous avez aussi des collaborateurs qui le font, ils auraient dû vous dire : attention, 52 millions ce n'était pas la moyenne, la moyenne était aux alentours de 37-38 millions d'euros. Donc on ne passe pas de 55 à 32, on passe de 38 à 32 et vous devriez dire qu'il reste quand même 32 millions + 15 à l'Agglo, c'est 47 millions d'euros qu'on va investir dans l'économie locale, donc ce n'est pas aussi juste que vous voulez bien le faire penser. Et sur le reste, notamment le CCAS, je pense qu'il faut populariser votre discours parce qu'actuellement je pense qu'il faut le dire partout ce que vous dites là et même continuer à le dire, parce qu'il n'y a jamais eu autant de gens au CCAS et les gens n'ont jamais eu autant besoin du CCAS. On ne diminue pas sa subvention, on la maintient car le CCAS a fait des efforts énormes et je rends hommage à la Vice-Présidente Danielle DARD et aux services qui font tout avec des moyens limités pour maintenir l'accueil des personnes en difficulté. Et penser que dans une période de crise comme nous le vivons aujourd'hui il suffirait de réduire l'aide qu'on apporte aux plus pauvres, Monsieur le Sénateur, nous n'avons pas les mêmes valeurs. Ce n'est pas comme ça que nous faisons. Quand vous dites qu'il faut renégocier les DSP, là encore dites à vos collaborateurs qu'ils se renseignent. La DSP que nous avons concernant les transports a été tellement bien négociée que ce sont eux qui voudraient la renégocier parce qu'ils perdent beaucoup d'argent, demandez-leur, ils perdent des millions d'euros par an. Ce qui m'inquiète c'est comment on va la renégocier dans quelque temps avec eux mais il y aura de la concurrence, faites-moi confiance, je suis assez connu dans le milieu pour ne pas faire de cadeau au niveau des négociations. Et la négociation des DSP on la fait régulièrement, Eric ALAUZET l'avait fait, Anne VIGNOT le fait, Christophe LIME l'a fait au niveau du chauffage, au niveau de l'énergie, on le fait Monsieur GROSPERRIN, en permanence, nous ne faisons que ça, je ne fais que de négocier. Et en plus, je vais même vous faire un aveu, tout à fait entre nous, j'aime bien négocier. Je dis tiens, là j'ai encore piqué tant... et c'est pour la ville, j'aime bien ça. Sur le reste, c'est de bonne guerre. Vous me dites que le gouvernement... eh bien oui je soutiens le gouvernement, et vous vous souteniez l'autre, bien sûr. Mais regardez ça, vous en donnerez une copie à M. GROSPERRIN pour qu'il voie qu'entre 1997 parce que s'ils regardent l'augmentation de la dette pendant la période où Jean-Louis FOUSSERET était parlementaire et celle où Jacques GROSPERRIN était parlementaire, je ne fais pas de reproche mais ça ne va pas être à votre avantage Monsieur le Sénateur, ça ne va pas être à votre avantage du tout.

Mme Marie-Laure DALPHIN : Un petit mot sur les politiques de santé et concernant la culture sur ce rapport. Concernant le contrat de ville volet santé, qui se fait en articulation avec l'Agence Régionale de Santé, on en reparlera aussi plus loin dans le rapport 14, quels sont à ce jour les éléments de travail et les objectifs prioritaires que vous proposez, quelles mesures seront prises pour les citoyens de Besançon, tout particulièrement pour les jeunes et les personnes âgées ? On est toujours en attente d'une participation active à un projet nouveau pour les actions de santé dans notre commune. Donc je pense que ce qui est noté dans ce rapport est sommaire, il n'y a pas vraiment de visibilité. Concernant la culture, j'ai été un peu déçue aussi du manque de détermination et de visibilité dans ces orientations. Nous avons relevé quelques points qui nous inquiètent concernant les dépenses. Vous notez une diminution conséquente des subventions et participations versées aux établissements culturels, nous ne retrouvons pas de projets culturels forts participatifs pour cette année et nous nous soucions également de l'impact sur l'emploi des professionnels de la culture déjà fragilisés et on espérait beaucoup plus d'ambition dans tous les domaines culturels à Besançon.

M. LE MAIRE : Concernant la santé, je comprends que vous soyez intéressée, Cyril DEVESA pourrait vous répondre mais le contrat de ville que nous allons signer samedi, je vais encore le redire, c'est un contrat cadre, c'est-à-dire qu'on ne rentre pas dans le détail et le contrat définitif sera donc signé aux alentours du mois de juin. Donc d'ici là Madame DALPHIN, on va devoir l'enrichir, alors travaillez à son enrichissement avec nous.

M. Eric ALAUZET : Quelques mots assez rapidement pour dire qu'à l'évidence on entre dans une période nouvelle. Dire pendant la campagne et concrétiser pendant le mandat municipal que sur la durée du mandat nous n'augmenterons pas les impôts locaux, c'est ce qu'a précisé Christophe LIME concernant la part de l'Etat. Cela signifie que concrètement pour les Bisontins l'inflation sera constante. Donc une période nouvelle, de mémoire d'hommes s'ouvre.

M. LE MAIRE : C'est du jamais vu.

M. Eric ALAUZET : ...je pense qu'on ne se souvient pas avoir connu une telle situation. Je pense que c'est à la fois le témoignage ou l'expression du courage et aussi d'une nécessité parce qu'on sent bien les uns et les autres que nos concitoyens ressentaient la saturation sur les impôts, je ne parle pas des impôts locaux spécialement, des impôts en général. Alors évidemment ça nous conduit à des recherches d'économies importantes, on ne va pas les commencer maintenant d'ailleurs, ça fait déjà un certain nombre d'années que des économies sont réalisées mais elles vont être amplifiées et du coup ça rend nos choix un peu plus aigus, un peu plus difficiles, un peu plus cruciaux. Et je pense que dans ces choix il faut qu'on ait quelques lignes directrices et que notamment sur les choix d'investissement on fasse attention à la productivité en emploi, y compris et en particulier l'emploi privé, à ce que ces investissements génèrent le moins possible de dépenses de fonctionnement pour les années qui suivent. Je précise d'ailleurs que dans la loi NOTRe il y a un article qui prévoit que les collectivités fassent ce travail au moment de la préparation de leurs investissements, du calcul du fonctionnement que ça va générer par la suite, donc c'est plutôt bien. Ça ne veut pas dire qu'on perd ces marges de manœuvre de choix mais au moins ils seront un peu plus éclairés et aussi et là je rejoins encore Christophe, qu'on soit très attentif aux plus fragiles, que ce soient des personnes âgées, handicapées ou exclus de toutes sortes. Et du coup, Philippe GONON, l'évaluation est capitale, vous avez raison de le dire, non seulement l'évaluation mais aussi ce qu'on appellerait l'étude d'impact c'est-à-dire par anticipation essayer de savoir ce qu'il va se passer quand on prend telle ou telle décision au niveau budgétaire. Alors ceci dit il faut reconnaître que si c'est une nécessité ce n'est quand même pas très facile et on ne peut pas le faire pour tout. Ça veut dire qu'il faudra quand même faire des choix sinon on va aussi construire une usine à gaz mais ça veut dire aussi que nos débats politiques, au moment des choix, doivent essayer, avec les moyens politiques dont on dispose, d'évaluer justement l'impact et les résultats que ça pourra avoir.

Un mot sur la fusion régionale pour dire quand même, en résonance avec ce qu'a dit le Maire, qu'à l'évidence il y aura un partage entre nos deux régions, tout le monde y a intérêt, y compris la Bourgogne, y compris la plus grosse des deux régions, partout en France quand c'est le cas. Ça prendra des formes au-delà de l'amendement qui a été voté peut-être un peu différentes de ce qu'on peut imaginer. Ce qu'il peut se passer assez concrètement c'est que par exemple je dirais la DIRECCTE Bourgogne - Franche-Comté soit ramenée sur la Franche-Comté alors que la DREAL de Franche-Comté et de Bourgogne soit sur la Bourgogne. C'est dans ce sens-là que ça peut se passer et que les services du Conseil Régional soient harmonisés sur ces schémas ou l'inverse d'ailleurs, par thématique, ramenés sur une région ou sur l'autre, ce qui n'empêchera pas d'ailleurs qu'on ait des unités qui restent sur chacune des régions. J'étais l'autre jour au Tribunal Administratif, on sait déjà qu'on conservera les tribunaux administratifs dans chacune des deux régions, donc tout ça sera à configuration variable mais c'est vraiment l'intérêt et la volonté des dirigeants de chacune des deux régions d'avoir cet esprit de partage dans un rapport qui ne sera peut-être pas exactement 50/50 -les deux régions ne sont pas tout à fait du même poids- mais au moins proportionnel à ce qu'elles représentent.

Dernier point, sur les dépenses et la dette, je vais très vite parce que je ne veux pas faire de politique nationale ici ce soir. Je dis simplement que les 21 milliards d'économies, il faut savoir que c'est par rapport à une augmentation théorique de 37, c'est-à-dire que si on ne faisait rien ça augmenterait de 37. Ça veut dire qu'en faisant ces 21 milliards d'économies, on a encore une augmentation du PIB de 16 milliards d'euros, ça veut dire 0,8 % d'inflation. En gros le PIB va augmenter autant que l'inflation. Donc ça relativise la baisse d'autant que, je le répète quand même, c'est vrai qu'il y a une volonté du gouvernement d'adoucir malgré l'effort important et trop rapide qui nous est demandé, le phénomène puisque l'objectif de 3 % a été reporté déjà deux fois et on parle d'un 3^{ème} report de 3 ans. Ça veut dire qu'il y a vraiment une prise en compte de faire très attention à ce que la brutalité de la baisse de la dépense, comme ça s'est produit au Sud de l'Europe, ne nous atteigne pas. C'est vrai que la France est dans une situation intermédiaire entre les pays du Nord qui ont réagi plus tôt, qui ont eu les moyens de le faire et les

pays du Sud qui ont complètement dérapé. On est dans une situation intermédiaire, peut-être qu'au bout de l'histoire c'est nous qui aurons raison.

M. Michel OMOURI : Quand je vous avais fait la remarque sur un manque d'ambition ou pas, c'est que sur les investissements que vous avez sur votre mandature pour la rénovation urbaine de Planoise, Brulard, Orchamps-Palente, vous allez mettre 7,7 M€. Je note quand même que dans le PRU 1 de Planoise et de Clairs-Soleils vous avez mis presque 17 M€. Alors je vous ai reposé la question : «est-ce que vous manquez d'ambition, oui ou non», sachant que vous voulez mettre en plus Orchamps-Palente, donc en terme de rénovation urbaine vous agrandissez beaucoup plus les besoins de la population ? Donc je voudrais savoir si oui ou non vous allez maintenir 17 M€ d'investissement sur la rénovation urbaine ?

M. LE MAIRE : Je vais vous dire, Monsieur, que vous devriez mieux regarder vos documents avant d'intervenir puisque vous pourriez voir que cette somme-là c'est jusqu'en 2019, ce n'est pas sur la totalité de la période. Donc je vous donne cette information. Monsieur OMOURI vous n'avez plus la parole... non...

M. Michel OMOURI : Vous parlez de choses que vous ne maîtrisez pas (rires).

M. LE MAIRE : Je suis en train de vous dire que ce n'est pas sur l'ensemble de la période. Vous m'inquiétez beaucoup, vous inquiétez même quelques-uns de vos amis, je me suis laissé dire d'ailleurs, enfin c'est leur problème. Redevenons sérieux.

M. Philippe GONON : Je voudrais revenir sur un des points sur lequel nous avons débattu tout à l'heure très rapidement. Il y a un vrai consensus, je pense, ici autour de cette table du Conseil, pour dire que nous devons nous battre très fortement pour éviter la grande braderie qu'a initiée Marie-Guite DUFAY l'année dernière...

M. LE MAIRE : Je ne laisse pas dire ça, non !

M. Philippe GONON : Si si, laissez-moi exprimer le sentiment que je ressens quand j'ai vu qu'elle s'est prononcée très rapidement, le soir-même de l'annonce du Premier Ministre. Et je reconnais publiquement que c'est vous qui vous battez plus qu'elle pour défendre les intérêts de notre capitale régionale et je trouve cela tout à fait anormal. Mais je vous en félicite et je vous assure que c'est une conviction forte chez nous quand on vous dit que nous serons à vos côtés pour défendre les intérêts de la Ville, de l'ex-capitale régionale parce que nous considérons que notre avenir dépend des discussions qui sont en train de se passer actuellement, pas dans un an, pas dans deux ans, aujourd'hui.

M. Patrick BONTEMPS : Peut-être qu'une campagne électorale est en train de se dessiner prochainement concernant la Région, la grande région mais on ne peut pas laisser Philippe GONON parler de désinvolture à propos de la Présidente de Région, de parler de braderie. Je crois que la Présidente de Région et le Président François PATRIAT se sont saisis immédiatement de la volonté de créer cette grande région depuis déjà pas mal de temps et récemment encore des instructions ont été données aux différents services pour faire l'évaluation des politiques publiques des deux régions, pour évaluer également l'ensemble des ressources, qu'elles soient d'ailleurs financières ou humaines disponibles des deux régions pour justement permettre de créer cette grande région qui devra fonctionner à partir de 2016. Et les réunions sont régulières et bien entendu l'intérêt de la Région de Franche-Comté parmi lesquelles la capitale régionale sont au cœur des préoccupations de la Présidente. La Région représente un territoire vaste avec aussi le Nord Franche-Comté qui représente un atout considérable pour notre région et je crois qu'on ne peut pas laisser sous-entendre que la Présidente actuelle ne se soucie pas de la capitale régionale. Je crois que le Maire l'a expliqué, je crois qu'Eric ALAUZET vient aussi de l'expliquer, les orientations qui se feront seront telles qu'effectivement les deux capitales actuelles ne seront pas lésées. Je n'imagine pas une seconde qu'il puisse y en avoir une ou l'autre qui puisse se retrouver en difficulté par cette fusion des régions. Au contraire, les deux régions possèdent des atouts complémentaires l'une et l'autre et qui permettront là aussi d'améliorer grandement la territorialité des deux régions. Et j'en veux pour preuve aussi que sur le plan financier le Président PATRIAT, Marie-Guite DUFAY et même le Président de l'Alsace sont allés négocier des possibilités de prêts pour les aides aux

entreprises qui bénéficieront aux deux régions. Donc je crois que la préoccupation de la Présidente de Région c'est aujourd'hui la Franche-Comté et la capitale régionale et vous n'avez pas le droit de parler de désinvolture et de braderie Monsieur GONON.

M. LE MAIRE : Je crois même me souvenir que Mme DUFAY a écrit au Ministre de l'Intérieur il y a très peu de temps pour réclamer que la Préfecture soit ici à Besançon. Et il y a peut-être aussi une autre explication sur pourquoi la Présidente de la Région a réagi rapidement, avec PATRIAT, c'est vrai. Vous savez, parce qu'on ne peut pas refaire l'histoire, mais il y avait des risques à l'annonce de cela, c'est que le Nord de la Franche-Comté puisse partir effectivement sur l'Alsace - Lorraine pour le Territoire de Belfort et le Jura sur Rhône-Alpes. Donc je pense que peut-être l'avenir nous dira que heureusement que la Présidente de Région et heureusement que PATRIAT se sont réunis vite même si, je ne reviens pas sur ce que j'ai dit, j'ai trouvé que l'annonce avait été -je l'ai dit- pas cavalière mais plutôt rapide. Maintenant j'avance là-dessus, je vous ai dit, il y a ceux qui sont au bord du chemin qui braillent sans rien faire -je n'ai pas parlé de vous, ne vous reconnaissez pas là, vraiment je n'ai pas pensé à vous- mais il y a ceux aussi qui ne sont pas d'accord, le disent et qui ensuite montent dans le train et font avancer. Moi en tout cas c'est ce que je fais, je le fais beaucoup actuellement. Alors on va peut-être me reprocher de le faire trop mais en tout cas je suis heureux de faire mon possible pour défendre les intérêts de Besançon. Je vais même faire une suggestion, demandez donc à votre ami François SAUVADET, vous le connaissez bien, vous avez réunion tous les mercredis, ça se termine à 10 h 30 à Paris, ROSSINOT me dit toujours qu'il ne peut pas me voir avant 10 h 30, il y a réunion à l'UDI. Dites-lui que lui-même se fasse votre porte-parole en disant que les choses doivent être partagées, qu'il le dise et je dirai que c'est bien. Peut-être que Jacques GROSERRIN peut le dire aussi. Dites-vous bien une chose, quand on aura gagné, dans 20 ans on ne se rappellera plus qui a fait quoi. On dira qu'on a gagné, c'est tout, ou qu'on a perdu mais moi je veux qu'on gagne !

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Je reviens directement au texte que nous avons sur les orientations budgétaires...

M. LE MAIRE : On s'écarte un peu du sujet, je vous l'accorde.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Ça ne fait rien, c'est intéressant aussi. J'ai noté que le texte parle de montée en puissance de l'agglomération comme il parle aussi de baisse du budget de la Ville de près de 16 M€ par rapport à 2014. Il est vrai que les crédits consacrés aux effectifs du personnel municipal baissent puisqu'à la page 36 j'ai noté que 6,8 M€ de dépenses de personnel sont transférées à l'Agglomération avec des mécanismes de compensation assurant la neutralité budgétaire.

M. LE MAIRE : C'est vrai, c'est juste.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Lors de la discussion des orientations budgétaires de la CAGB jeudi dernier, la hausse de la fiscalité pour les Grands Bisontins -les Bisontines et les Bisontins font partie des Grands Bisontins- a été évoquée et les débats houleux qui ont suivi ont montré les inquiétudes de très nombreux conseillers communautaires, en particulier des vice-présidents, des délégués maires de commune voisine de Besançon. Leurs craintes est que même si aujourd'hui le transfert se fait avec des compensations, plus tard ces charges de personnel seront peut-être lourdes pour la CAGB, du fait du désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités, ils sont inquiets. Nous sommes pour la mutualisation Ville - Agglomération quand c'est possible mais il faudrait pouvoir mesurer l'efficacité de cette mutualisation. Pour l'instant il n'y a pas peut-être d'évaluation possible ou jusqu'ici il y en a eu très peu, donc nous voudrions une évaluation quand ce sera possible.

Une dernière question concerne les emprunts. Il est écrit page 4 que la Ville n'a aucun emprunt structuré au 1^{er} janvier 2015 et plus loin, page 37, il est parlé d'une renégociation avec la SFIL en 2014. S'agissait-il d'un emprunt Ville ou alors s'agissait-il de l'emprunt qui posait problème au SYBERT ? Merci.

M. LE MAIRE : Ce dont vous parlez est passé en janvier et effectivement le SYBERT avait quelques emprunts structurés, je suis responsable de beaucoup de choses mais pas de ça. Et en plus je crois que le SYBERT, à l'époque, a réagi. Il n'y en a qu'un, petit, et Dieu merci on n'est pas du tout dans la spirale infernale, je le disais il y a quelque temps, je me rappelle quand les banquiers responsables régionaux voire nationaux d'une grande banque aujourd'hui disparue venaient nous voir -vous vous en rappelez Monsieur le Directeur Général- et nous vantaient les mérites de ces prêts, on empruntait de l'argent, on en gagnait en fait... On n'a pas cédé aux sirènes. Ce que vous dites est vrai, quand on dit que ça baisse de 16 millions, il y a 7 millions de transferts de personnel, c'est exact mais ces 7 millions sont compensés, c'est-à-dire que ça ne coûte rien à l'Agglomération. L'Agglomération va devoir gérer sa politique du personnel comme la nôtre, c'est du personnel qui d'ailleurs était déjà à l'Agglomération. Il y a par exemple le service Informatique. Donc maintenant c'est le logo qui change sur la feuille de paie mais vous savez certainement qu'il y a une commission d'évaluation de transfert des charges avant chaque conseil d'agglomération. Rassurez vos collègues et amis qui seraient élus, c'est totalement transparent et l'Agglomération, je le sais, a aussi une gestion très très précise des finances, tout comme la Ville, il n'y a pas de souci. Mais donc sur ces 16 millions il y a effectivement 7 millions qui ne sont pas une vraie baisse. On ne les a plus, on les perd en dépenses mais on les perd aussi en recettes donc c'est effet nul.

Mme Anne VIGNOT : Je vais le redire, ces orientations budgétaires 2015 sont définitivement inscrites dans une politique de rupture, au vu de l'importance des baisses de moyens qui entament structurellement notre organisation et imposent des choix. Toutefois et contrairement à ce qui a été dit auparavant, nous pouvons souligner un point important sur lequel nous allons pouvoir nous reposer, du fait que dès les mandats précédents, des choix importants avaient été opérés pour anticiper. Ces choix sont d'autant plus pertinents aujourd'hui. En effet il a été engagé des politiques de maîtrise des consommations énergétiques, que ce soit pour l'éclairage public, les bâtiments, le sport mais aussi aujourd'hui nous allons de façon très volontaire sur les éco quartiers. Nous nous sommes orientés depuis déjà des années sur une politique d'énergies renouvelables et d'ailleurs nous inaugurerons bientôt la nouvelle chaufferie de Planoise. Mais aussi nous avons agi aux côtés des plus vulnérables en matière de factures d'énergie, pour dire que nous avons été depuis très longtemps dans l'anticipation des conjonctures auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Ces politiques ont permis d'enregistrer pour la collectivité des économies de plus de 600 000 € si on considère l'économie faite mais on a aussi amorti des hausses que l'on aurait pu subir puisqu'en maîtrisant l'ensemble des consommations nous évitons aussi des dérives et nous avons du coup construit une ville qui se renouvelle et où il doit faire bon vivre en prenant en considération ces enjeux énergétiques. D'autres exemples : la Ville possède trois massifs forestiers qui permettent entre autres de répondre à des enjeux de bois-énergie, de soutien à la filière bois et au stockage carbone. Outre le bois, dans une politique de santé publique, à divers points de vue, c'est une ressource. Une deuxième ressource, l'eau, dont la gestion en régie a garanti la maîtrise de sa qualité et de ses tarifs. Nous avons donc toujours été dans l'anticipation. Ainsi cette transition énergétique et écologique, en répondant aux urgences climatiques, permet de baisser les coûts de fonctionnement pour la Ville comme pour ses habitants, de proposer des investissements vertueux et de maintenir ou de créer de l'emploi sur nos territoires. C'est notre avenir. Ces voies répondent aux logiques de l'économie et d'une gestion économe mais aussi à nos engagements pour la réussite du Sommet du Climat qui se déroulera en fin d'année. Cependant nous devons être vigilants car la baisse drastique des moyens pourrait fragiliser un tissu associatif dont les services au public sont non seulement nombreux mais fondamentaux et même essentiels au sens strict du terme. De même, au cœur de notre action l'éducation et l'émancipation de la jeunesse vont polariser nos ambitions et constituer un fil conducteur de toutes nos politiques. C'est ce que je souhaitais qu'il apparaisse de nos orientations budgétaires aujourd'hui.

Mme Catherine THIEBAUT : Je voudrais juste donner une précision pour l'emprunt structuré dit toxique du SYBERT. Il a été souscrit en 2007, donc dans le mandat 2001-2008, avant la présidence d'Eric ALAUZET ou de Christophe LIME et effectivement on a la chance qu'il soit modéré par la parité Euros/Dollars. Donc il n'est pas trop méchant mais quand même il pourrait nous embêter beaucoup.

M. LE MAIRE : Il n'est pas très méchant quand même.

Mme Catherine THIEBAUT : Pour l'instant, mais on n'a pas de boule de cristal pour savoir ce qu'il va devenir mais je tenais à préciser que ce n'était pas sous le mandat d'Eric ALAUZET qu'il avait été souscrit.

M. LE MAIRE : C'est le seul petit point qui pouvait donner un peu d'inquiétude au niveau du SYBERT, cela dit, reprenez quand même -on a d'ailleurs donné la composition de la structure de nos emprunts, de notre dette, on l'a donnée dernièrement je crois me souvenir, on a plus de 50 % d'emprunts à taux fixe.

M. Pascal BONNET : J'ai entendu Patrick BONTEMPS être dans son rôle en prenant la défense de la Présidente de Région qui a annoncé récemment sa candidature mais je crois que Philippe GONON n'a pas tort. J'ai senti un peu de naïveté de la part de la Région Franche-Comté au départ, maintenant il y a une volonté de défendre la capitale régionale, on écrit des courriers pour demander à garder la capitale à Besançon alors que personne ne sait que ça ne sera pas le cas, qu'au mieux il y aura une métropole avec quelques éléments...

M. LE MAIRE : Vous n'en savez rien.

M. Pascal BONNET : ... je vous donne rendez-vous dans quelques mois, vous me direz à ce moment-là que Besançon est la capitale régionale de Bourgogne - Franche-Comté, je vous applaudirai. Pour l'instant j'ai quelques doutes.

M. LE MAIRE : On sait bien que ça sera difficile.

M. Pascal BONNET : Vous nous avez annoncé qu'il y aurait une volonté d'une métropole Dijon - Besançon qui soit capitale avec des éléments à Besançon. Vous ne nous avez pas annoncé jusqu'à maintenant que la capitale était à Besançon. Si ça évolue dans ce sens-là on vous félicitera, je le répète.

M. LE MAIRE : Ce serait bien la première fois.

M. Pascal BONNET : Simplement ce que j'ai constaté au départ c'est qu'il y a eu pas mal de naïveté de la part de la Franche-Comté et de l'équipe qui la dirige et je n'ai jamais entendu la Bourgogne très déterminée à laisser grand-chose à la Franche-Comté. Après on a vu que finalement, non, il n'y avait pas autant d'élus dans la future assemblée issue de la Franche-Comté et de la Bourgogne alors que la Présidente pensait qu'il y aurait une parité au nombre d'élus, on n'était pas certain que Besançon soit la capitale régionale...

M. LE MAIRE : Vous croyez qu'on est dans les orientations budgétaires là, honnêtement ?

M. Pascal BONNET : On répond à ce que vous dites parce que vous nous dites qu'on est dans la démagogie et les mensonges, vous vous êtes quand même dans le flou ou dans les incertitudes, voire des affirmations un peu rapides, donc je rétablis certaines vérités. On est là pour débattre...

M. LE MAIRE : D'accord. Ce sont vos vérités.

M. Pascal BONNET : ... mais c'est ce que j'ai entendu et ce que j'ai lu.

M. LE MAIRE : Tout ça c'est du discours, moi ce que je veux vous dire...

M. Pascal BONNET : Si je pouvais terminer je parlerais moins longtemps de ce sujet. Je voulais simplement faire cette remarque parce qu'il est facile de répondre à Philippe GONON. Nous avons tous constaté et les Bisontins et les Franc-Comtois l'ont constaté aussi. Je voudrais vous dire que, suite à votre réponse de tout à l'heure, parce que je ne fais pas de démagogie en disant qu'à l'Agglomération manifestement le transport est la priorité, ce sont les chiffres, c'est ce que vous écrivez dans ce rapport. Ce n'est pas pour autant...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas vrai.

M. Pascal BONNET : ...que je ne sais pas à quel point il y a un tissu économique de qualité à Besançon, vous me le répétez régulièrement, vous n'avez pas besoin de me le dire.

M. LE MAIRE : Mais si parce que j'ai l'impression que vous en doutez.

M. Pascal BONNET : Ensuite sur Saint-Jacques si je vous pose la question c'est parce qu'il y a 2 millions d'euros sur le PPI à court terme, donc il est important de savoir de quoi il s'agit, vous n'allez pas me dire que c'est 2 M€ d'études, il y a sans doute des travaux de sécurisation qui ont été...

M. LE MAIRE : Monsieur, regardez vos dossiers ! Les 2 millions c'est sur l'ensemble du PPI, c'est jusqu'en 2019. Alors ne dites pas que c'est dans l'année qui vient, regardez vos dossiers, c'est jusqu'en 2019 et pour l'ensemble du PPI les 2 millions, ce n'est pas pour cette année. Excusez-moi de vous le redire d'une façon un peu ferme...

M. Pascal BONNET : J'ai regardé mon dossier, il y a 2 M€...

M. LE MAIRE : C'est dans le PPI jusqu'en 2019.

M. Pascal BONNET : Il y a quelque chose en 2015 et après pendant 4 ans il n'y a plus rien, donc les 2 M€ ne sont pas sur plusieurs années.

M. LE MAIRE : On ne peut pas faire entendre quelqu'un qui ne veut pas entendre.

M. Pascal BONNET : Ceci dit on serait un peu plus au courant sur ce sujet, je viens de recevoir votre réponse à ma lettre d'il y a quelques jours...

M. LE MAIRE : Tout arrive.

M. Pascal BONNET : ... oui tout arrive. J'ai demandé -ça me paraissait un minimum- que les élus d'opposition puissent être informés de ce qu'il se passait au comité de pilotage entre le CHU, l'Etat et la Ville.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que vous ai répondu ?

M. Pascal BONNET : Justement je viens de vous dire...

M. LE MAIRE : Donnez lecture de ma réponse comme ça tout le monde sera informé.

M. Pascal BONNET : ...j'ai reçu votre réponse 5 mn avant le début du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : On est bien organisé, c'est sûr.

M. Pascal BONNET : Je l'ai lue très rapidement, je suis en train de vous en parler. J'ai constaté que vous me répondez qu'on va en entendre parler en Commission d'Urbanisme, ce qui est quand même un minimum...

M. LE MAIRE : Je ne vous réponds pas cela.

M. Pascal BONNET : Attendez mais je vous réponds. Je sais lire quand même, vous avez dit que vous allez, vis-à-vis des élus, en parler en Commission Urbanisme et au Conseil Municipal. Je disais simplement qu'il me semblait un minimum que les élus de la Commission Urbanisme et de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé, voire l'ensemble des élus municipaux aient le compte rendu de ces rapports de comité de pilotage pour un enjeu majeur pour la Ville. On m'a répondu que seuls les membres du comité de pilotage y avaient accès et comme nous sommes éliminés de ce comité de pilotage on n'y a pas accès, j'ai donc estimé que l'ensemble des élus pouvaient être informés ou à défaut qu'un membre de l'opposition pouvait être membre de ce comité de pilotage, vous me répondez que ce n'est pas possible, que nous serons informés en commission, donc j'attends la Commission Urbanisme. Donc on est en droit, ici au Conseil Municipal, de poser des questions puisqu'on ne les a pas en commission en tant qu'élu.

M. LE MAIRE : Je vais vous lire la lettre que je vous ai envoyée puisque vous ne voulez pas la lire : «le comité de pilotage réunit les exécutifs de l'Etat, de la Ville, du CHRU, de l'ARS, de l'Université de Franche-Comté et de la DRAC. Le nombre de représentants est limité pour chaque organisme -ils ont même été décidés ici au Conseil Municipal par un vote-. Il n'est donc pas possible de procéder à des désignations supplémentaires. Et comme c'est une opération qui est gérée à la fois par l'Etat, la DRAC, le CHU, l'ARS, je vous dis que seuls les membres du comité de pilotage sont destinataires, donc les membres des exécutifs. Je vous dis aussi qu'il y aura bien sûr une présentation de la Commission d'Urbanisme et même plus, qu'on en discutera dans cette commission et qu'on en discutera ici en Conseil Municipal. Saint-Jacques c'est au moins dans 10 ou 15 ans, on aura le temps d'en rediscuter et il y aura même, je l'avais dit et je le répète, des ateliers citoyens pour avoir l'avis des élus mais aussi l'avis de la population, l'avis du peuple de Besançon. Donc tous ces gens-là seront concertés et informés mais comprenez bien que sur un sujet comme ça, c'est tellement complexe, il faut bien commencer par un bout. Vous voulez faire un sujet de discorde sur tout, que voulez-vous que je vous dise ! Je vous ai répondu, vous vous êtes exprimé. Je viens de vous donner ma réponse, vous l'avez même par écrit et je sais que vous vous intéressez à l'urbanisme, c'est très bien. Moi je n'ai aucun problème pour qu'on en discute, on en discutera même ici.

Comme vous le savez, sur ce rapport il n'y a pas de vote. Je considère que le débat a été de qualité, calme, serein, à l'image du Maire et nous pouvons donc passer au rapport suivant».

Après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal a pris connaissance des orientations budgétaires proposées.

Récépissé préfectoral du 25 février 2015.